



**L I N E D A T A   S E R V I C E S**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.730.411 Euros  
Siège social : 19, rue d'Orléans – 92200 Neuilly-sur-Seine  
414 945 089 R.C.S. Nanterre

# **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 20 JUIN 2008**

## LINEDATA SERVICES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.730.411 Euros

Siège social : 19, rue d'Orléans – 92200 Neuilly-sur-Seine

414 945 089 R.C.S. Nanterre

# Assemblée générale mixte du 20 juin 2008

## Sommaire

Avis de convocation d'assemblée générale mixte (incluant l'ordre du jour)	3
Projets de résolutions	5
Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés 2007 (incluant l'exposé de la situation de la société au cours de l'exercice)	15
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	33
Rapport du Directoire sur le développement durable	34
Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale	37
Comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007	38
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	73
Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2007	74
Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2007	101
Projet d'affectation du résultat	102
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	103
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	104
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	109
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	116
Rapport du Directoire sur les résolutions proposées à l'assemblée générale	117
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres salariés et des dirigeants du groupe	122
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants du groupe	123
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société	124
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	125
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées	125
Liste des mandataires sociaux et autres fonctions	127
Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 20 juin 2008	128

## Avis de convocation d'assemblée générale mixte

Les actionnaires de la société LINEDATA SERVICES sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 20 juin 2008, à 15 heures, au siège social 19, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

#### *Décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire*

1. Rapport de gestion du Directoire et rapport du Conseil de Surveillance
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
3. Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
5. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007
7. Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce
8. Approbation et ratification de trois conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce conformément à l'article L. 225-90 du Code de commerce
9. Approbation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007
10. Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA en qualité de membre du Conseil de Surveillance
11. Renouvellement des mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean-Philippe PEUGEOT et Vivien LEVY-GARBOUA
12. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance
13. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société

#### *Décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire*

14. Autorisation à donner au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe
15. Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe
16. Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société
17. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
18. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues
19. Pouvoirs pour formalités (compétence de l'assemblée générale ordinaire)

---

Cette assemblée a fait l'objet d'un avis de réunion valant avis de convocation paru dans le BALO n° 58 du 12 mai 2008, et d'un avis rectificatif paru dans le BALO du 4 juin 2008.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée, voter par correspondance ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les actionnaires désirant participer à l'assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Pour assister, se faire représenter ou voter par correspondance à cette assemblée, les actionnaires propriétaires d'actions devront justifier de l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. Celle-ci sera transmise à la Société en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte s'il est non-résident afin que puisse être constaté l'enregistrement comptable. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires trouveront à leur disposition au siège social de Linedata Services sis 19, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200), – télécopie n° 01 47 08 11 78 - des formulaires de procuration et de vote par correspondance, accompagnés de leurs annexes. Ils seront remis ou adressés à tout actionnaire qui en fera la demande par courrier parvenu au siège social de la Société au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée. Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, devra être parvenue au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la possibilité de poser des questions écrites au président du Directoire à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'assemblée générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

#### **Le Directoire.**

## Projets de résolutions

### Projets de résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du Président du Conseil de Surveillance, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice, ainsi qu'après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Directoire et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts,

approuve le montant global des charges de caractère somptuaire non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39 4° du Code général des impôts, qui s'élèvent à 73.497 euros.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élèvent à la somme de 8.021.354 euros,

décide d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8.021.354 euros
	=====
Bénéfice distribuable	8.021.354 euros
Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires, 0,30 euro (1) pour chacune des 11.730.411 actions composant le capital social	3.519.123 euros
Le solde au poste Autres Réserves (2) qui passe de 23.722.733 euros à	28.224.964 euros

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste Report à nouveau.

Il sera ainsi distribué, à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 0,30 euro.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% (hors prélèvements sociaux) prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les dividendes seront mis en paiement le 3 juillet 2008.

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices sociaux, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31/12/04 : dividende de 0,18 euro, ouvrant droit à un abattement de 50% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/05 : dividende de 0,25 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/06 : dividende de 0,25 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,

prend acte des conclusions de ce rapport et approuve successivement chacune des conventions dont il fait état.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Approbation et ratification d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce conformément à l'article L. 225-90 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,

constate que la Société a conclu avec sa filiale, Linedata Services Inc., une convention aux termes de laquelle elle lui a consenti une avance en compte courant pour le paiement du complément de prix lié à l'acquisition des actifs de Global Investment Systems, pour un montant de 4 millions de Dollars US, sous la forme d'un avenant n° 7 au contrat de mise à disposition de fonds par Linedata Services à Linedata Services Inc.,

constate que le Conseil de Surveillance n'a pas autorisé cette convention préalablement à sa conclusion,

prend acte du fait que cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 7 février 2008,

approuve et ratifie expressément, conformément aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*Approbation et ratification d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce conformément à l'article L. 225-90 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,

constate que la Société a conclu avec sa filiale, Linedata Services Inc., une convention aux termes de laquelle elle lui a consenti une avance en compte courant pour le paiement du deuxième et dernier complément de prix lié à l'acquisition des actions de Beauchamp Financial Technology Inc., pour un montant de 114.672,00 £, sous la forme d'un avenant n° 8 au contrat de mise à disposition de fonds par Linedata Services à Linedata Services Inc.,

constate que le Conseil de Surveillance n'a pas autorisé cette convention préalablement à sa conclusion,

prend acte du fait que cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 7 février 2008,

approuve et ratifie expressément, conformément aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*Approbation et ratification d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce conformément à l'article L. 225-90 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,

constate que la Société a conclu une convention avec Linedata Services Luxembourg aux termes de laquelle cette dernière a consenti à la Société une mise à disposition de fonds pour un montant qui s'élève à la clôture à 568.000 euros,

constate que le Conseil de Surveillance n'a pas autorisé cette convention préalablement à sa conclusion,

prend acte du fait que cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 10 mars 2008,

approuve et ratifie expressément, conformément aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus.

## **HUITIEME RESOLUTION**

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité du groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et sur les comptes consolidés dudit exercice et du rapport du Président du Conseil de Surveillance, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes consolidés de l'exercice, ainsi qu'après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

*Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA en qualité de membre du Conseil de Surveillance*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

ratifie la nomination de Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA, en remplacement de Madame BOURVEN démissionnaire, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## **DIXIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale,

renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

## **ONZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale,

renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.



Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### **DOUZIEME RESOLUTION**

#### *Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

décide d'attribuer au Conseil de Surveillance une somme forfaitaire globale de 150.000 euros à titre de jetons de présence, pour l'exercice en cours.

### **TREIZIEME RESOLUTION**

#### *Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Directoire à acquérir un nombre maximum de 1.173.041 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, soit 10 % du capital social existant au jour de la présente assemblée ;
2. décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 25 euros, soit un investissement théorique maximum de 29.326.025 euros ;
3. délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
4. décide que le Directoire pourra, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions à tout moment (y compris en période d'offre publique) et par tous moyens, sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation, via un internalisateur systématique ou de gré ou gré, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), à l'exclusion de tout usage de produits dérivés, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière ;
5. décide que la présente autorisation pourra être utilisée conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue :
  - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
  - de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
  - de la conservation d'actions et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
  - de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; ou

- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la dix-huitième résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués ;
6. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Directoire devra informer chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions et transferts d'actions réalisés.

La présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour et à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée, l'autorisation antérieure donnée par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2007 aux termes de sa neuvième résolution, et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

## Projets de résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

### QUATORZIEME RESOLUTION

*Autorisation à donner au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

1. autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pouvant donner droit à plus de 586.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur au tiers du capital social,
2. décide que la présente autorisation, conférée pour une durée de trente-huit mois à compter de ce jour, comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur au jour de l'ouverture des options d'achat ou de souscription selon le cas ;
3. décide que le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Directoire au jour où l'option est consentie selon les modalités suivantes :
  - aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur un marché réglementé en France ou sur un marché étranger assimilé à un marché réglementé français, le prix d'exercice sera déterminé par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de la décision du Directoire d'attribuer les options. Cependant, le prix d'exercice ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre vingt pour cent (80 %) de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Directoire d'attribuer les options ;
  - étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la Société, le prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra pas être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

4. décide que ce prix ne pourra être modifié pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, toutefois si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, la Société devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L. 228-99 du Code de commerce,
5. décide que le délai d'exercice des options est fixé à 10 ans à compter de leur attribution, toutefois ce délai pourra être réduit par le Directoire pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela sera nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.
6. confère tous pouvoirs au Directoire dans les limites fixées ci-dessus pour :
  - veiller à ce que le nombre d'options de souscription d'actions consenties par le Directoire soit fixé de telle sorte qu'à tout moment le nombre d'options de souscription d'actions, en circulation et non encore levées, ne soit pas supérieur au tiers du capital social ;
  - arrêter les modalités du plan d'options de souscription d'actions ou d'achat et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, dans les limites fixées par la loi ;
  - en fixer notamment les époques de réalisation ;
  - accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
  - modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale à caractère mixte du 30 juin 2005, à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée.

## **QUINZIEME RESOLUTION**

*Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, dans les conditions définies ci-après,
2. décide que les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 1 % du capital social au jour de la décision du Directoire,
3. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme de la période d'acquisition minimale en vigueur à la date de ladite attribution et qui est actuellement fixée à deux ans et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant la durée minimale telle qu'en vigueur à compter de l'attribution définitive desdites actions et qui est actuellement fixée à deux ans ; étant précisé qu'à l'issue de la période d'obligation de conservation, ces actions ne pourront être cédées qu'en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables,
4. fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution,

5. confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
  - (i) déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;
  - (ii) fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
  - (iii) en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions ;
6. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale à caractère mixte du 30 juin 2005, à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée.

### **SEIZIEME RESOLUTION**

*Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce,

1. délègue sa compétence au Directoire de la Société, en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, à l'effet de :
  - procéder à l'émission de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la Société à émettre par voie d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger ;
  - déterminer les conditions d'exercice de ces bons qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que leurs caractéristiques, et de manière générale les modalités de toute émission fondée sur la présente résolution ;
2. décide que les bons de souscription émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par le Directoire à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période de l'offre publique ;
3. décide que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
4. décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons, et qui pourra être réalisée par le Directoire en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de onze million sept cent trente mille quatre cent onze (11.730.411) euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisé par la présente assemblée générale ou toute assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;
5. décide que la présente délégation de compétence emporte au profit du Directoire la faculté de déterminer le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises dans le respect des dispositions légales susvisées, en attribuant s'il y a lieu aux porteurs de bons des conditions préférentielles de souscription ;
6. fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

7. prend acte :

- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels lesdits bons pourront donner droit ;
- qu'en cas de mise en œuvre de la présente délégation, les bons émis deviendront caducs de plein droit si, et dès que, l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;

8. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des émission(s) de bons ; déterminer le nombre de bons à émettre ; fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, fixer leur prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital nécessaire(s) pour permettre aux titulaires de bons d'exercer les droits qui sont attachés auxdits bons, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) réalisées pour permettre aux titulaires des bons d'exercer les droits qui y sont attachés, prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de 3 mois ; fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de l'opération envisagée, prendre toutes mesures pour effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

*Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,

1. autorise le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise tel que prévu aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire (les "Salariés du Groupe") ;
2. décide de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe ;
3. confère également au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi ;
4. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
5. décide de fixer à 351.912 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions qui pourront être ainsi émises et, le cas échéant, attribuées gratuitement.
6. décide que le prix d'émission d'une action émise en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé par le Directoire dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;

7. confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
9. prend acte du fait que le Directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

#### **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

*Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

1. autorise le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
2. décide que le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de 10 % des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale (le capital de la Société étant, à titre indicatif, composé de 11.730.411 actions au 31 décembre 2007) ;
3. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
4. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
5. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, en fixer les modalités, en ce compris imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de l'Autorité des marchés financiers et d'une manière générale faire le nécessaire.

#### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour formalités*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

### **ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2007 ET FAITS MARQUANTS**

L'exercice 2007 fut principalement marqué par les évènements suivants :

- la mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle par zones géographiques (Europe du Sud, Europe du Nord et Asie, Amérique du Nord), conjointement à l'intégration au sein de ces régions des activités de Global Investment Systems (GIS) et Beauchamp Financial Technology (BFT) acquises en fin d'année 2005 ;
- une activité commerciale soutenue qui a généré une croissance globale du chiffre d'affaires de 11,1% supérieure à l'objectif initial ;
- le versement de l'ensemble des compléments de prix relatifs aux acquisitions de GIS et BFT.

Avec un chiffre d'affaires 2007 de **164,8 M€** et une croissance organique de **11,1%** (+14,6% à données comparables), Linedata Services dépasse son objectif initial de 10% de croissance. La nouvelle organisation du Groupe, les investissements commerciaux réalisés notamment au cours du premier semestre et les fortes synergies commerciales sont à l'origine de cette performance.

Le Groupe a signé au cours de l'exercice 138 contrats dont 73 avec des nouveaux clients.

Le résultat avant amortissements et provisions (EBITDA) s'élève à **31,3 M€** soit 19,0% du CA contre 18,9% en 2006. Le résultat d'exploitation du Groupe s'établit à **22,0 M€** pour l'exercice 2007, soit **13,3%** du chiffre d'affaires.

Le Groupe Linedata Services a établi ses comptes consolidés selon les normes IFRS. Les états financiers 2007 présentent à titre comparatif le bilan clos au 31 décembre 2006 et le compte de résultat de l'exercice 2006 établis selon le même référentiel. Il est rappelé qu'en 2006, l'activité BFT avait été consolidée sur 13 mois du fait de sa date d'acquisition en décembre 2005.

### **Mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle par région**

Linedata Services a mis en place en début d'année une nouvelle organisation opérationnelle régionale (Europe du Sud, Europe du Nord et Asie, Amérique du Nord). Au niveau du Groupe, les fonctions supports transversales (Finance, Juridique, Stratégie et Business Développement) ont été complétées en cours d'année par les fonctions Ressources Humaines Groupe, R&D Groupe et Logistique et IT Groupe.

Cette organisation vise à accélérer le déploiement de la stratégie de développement en mettant l'accent sur quatre axes majeurs : accélération des ventes croisées, développement des offres ASP, renforcement de l'avance technologique et amélioration de la productivité.

### **Environnement**

Linedata Services est présent sur deux marchés : l'Asset Management (qui comprend l'Épargne et Assurance) et les Crédits et Financements.

Dans le domaine de l'Asset Management, la tendance est demeurée positive, plus particulièrement sur les marchés anglo-saxons. L'activité des hedge funds a continué de croître, portée par une demande toujours plus croissante. Parallèlement à cette croissance du nombre de hedge funds, la demande en software de la part de ces acteurs s'est poursuivie, le marché n'ayant pas encore atteint sa pleine maturité.

Dans le domaine des fonds traditionnels, la demande est restée relativement active. Cette demande demeure forte dans le domaine du Front Office compte tenu d'évolutions rapides du marché reposant sur des services complémentaires et des liens électroniques entre les gestionnaires d'actifs et les intermédiaires négociateurs. En ce qui concerne les activités du back office, le marché est demeuré stable à l'image des deux années précédentes compte tenu de son degré élevé de maturité.

Le contexte général a évolué au cours du second semestre avec l'apparition dès la fin du mois de juillet des premières turbulences liées au problème des subprimes. Ce problème n'a cependant pas eu d'incidence en 2007 sur l'évolution générale de nos métiers. Nous avons constaté le maintien d'une forte demande de la part des gérants de portefeuilles et notamment de la part des hedge funds pour deux raisons essentielles :

- le maintien d'une forte concurrence entre les sociétés de gestion, notamment dans le domaine du front office, d'où le besoin de disposer d'une solution informatique améliorant la rapidité et la qualité de la réalisation de la transaction et de l'enregistrement des ordres de bourse ;
- l'importance croissante de la notion de risque et de contrôle, d'où la nécessité de disposer d'une solution informatique améliorant le suivi et la bonne conformité des ordres de bourse.

Dans ce contexte, Linedata Services a bénéficié de la forte croissance du marché informatique. Se situant parmi les leaders mondiaux dans cette activité et offrant une des solutions les plus reconnues, le Groupe a renforcé ses positions en Europe du Nord et aux Etats-Unis. Linedata Services a également bénéficié du développement aux Etats-Unis du marché du front office sous forme ASP compte tenu de sa forte expertise dans ce mode d'utilisation de ses solutions.

Le marché de l'Assurance est toujours marqué par la volonté des compagnies d'assurance et mutuelles de disposer de solutions informatiques technologiquement et fonctionnellement performantes, reposant notamment sur la mise en œuvre accrue des outils web et des technologies dites « architecture orientée services ». Le Groupe Linedata Services a consacré avec succès l'année 2007 à la réalisation d'investissements importants afin de bénéficier à plein du développement du secteur et d'accompagner les plus grands acteurs de la place ayant à gérer plusieurs millions de contrats d'assurance vie.

Dans le domaine de l'Épargne Salariale, après avoir signé en 2006 un accord historique et s'être porté acquéreur du logiciel Pacteo rebaptisé NOEE, Linedata Services a poursuivi tout au long de l'année 2007 le programme de migration destiné à mettre cette solution à la disposition de la plate-forme administrative commune S2E créée par Axa France, BNP Paribas, HSBC France et Société Générale, déjà clients de longue date de Linedata Services.

L'activité Actionnariat Salarié a été marquée par un nombre d'opérations d'entreprises publiques françaises limité à l'image de ce qui s'est passé en 2006.

Quant au marché des Crédits et Financements, la reprise progressive constatée en fin d'année 2006 s'est progressivement confirmée en 2007. Ce marché est demeuré porteur compte tenu de la volonté des grands comptes de disposer d'une solution informatique pan-européenne avec une croissance plus soutenue dans le domaine du crédit à la consommation en Europe de l'Est. Les turbulences liées aux subprimes n'ont pas touché les établissements de crédit clients et prospects du Groupe, Linedata Services n'offrant pas de solutions dans le domaine de crédits immobiliers.

## **Réalisations de l'exercice**

### **Europe du Sud**

Cette zone se répartit en deux activités : l'Asset Management France (dans laquelle a été intégrée l'activité Epargne & Assurance en vue de bénéficier au mieux des complémentarités fonctionnelles et commerciales) et les Crédits & Financements.



Portée par la très forte activité autour de la plateforme NOEE et par une activité commerciale particulièrement soutenue avec notamment le démarrage de 3 projets majeurs au 4<sup>ème</sup> trimestre (deux dans l'Assurance - BNP Paribas Assurance et Swiss Life -, un en Crédits & Financements), la croissance de cette région a été en constante accélération tout au long de l'année. La première signature en France d'un contrat LongView ASP auprès d'un client Chorus a été enregistrée au premier trimestre, validant la stratégie de vente croisée du Groupe. L'activité Assurance a poursuivi le plan de migration de sa base clients sur Master I tout en continuant à enrichir fonctionnellement son offre.

Le chiffre d'affaires annuel s'élève ainsi à **82,3 M€**, en croissance organique de 9,1%. L'activité Crédits & Financements est elle-même en hausse de 7,5% à 29,5M€ sur l'année.

L'EBITDA s'élève à **15,6 M€** soit **18,9%** du chiffre d'affaires contre 19,2% en 2006, compte tenu des coûts liés aux opérations avant-vente dans les activités Assurance et Crédits & Financements.

Le résultat d'exploitation s'élève à **10,8 M€** soit une marge d'exploitation courante de **13,2%**.

### Europe du Nord et Asie

Avec un chiffre d'affaires de 50,8 M€, cette région réalise une excellente performance avec +20,6% de croissance sur l'année (25,9% à données comparables). Cette croissance est le résultat des succès commerciaux remportés auprès des fonds traditionnels et des hedge funds avec nos solutions front, middle et back-office.

La zone Asie réalise quant à elle une performance remarquable avec un chiffre d'affaires de 3,7 M€ en hausse de 45%. Elle poursuit sa montée en puissance avec la signature de nouveaux clients parmi les plus importants acteurs de la région, essentiellement dans le domaine des hedge funds, et avec la première vente croisée BFT/LongView à Singapour. Le Groupe s'appuie désormais sur plus d'une trentaine de collaborateurs à Hong Kong.

L'EBITDA s'élève pour l'ensemble de la région à **8,8 M€** soit **17,3%** du chiffre d'affaires contre 17,4% en 2006.

Le résultat d'exploitation s'établit à **6,6 M€** soit une marge d'exploitation courante de **13%%** contre 12,9% en 2006.

### Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à **31,7 M€** soit une croissance à données comparables de **13%**. Compte tenu d'un effet de change de - 2,9M€ et d'un effet de base défavorable (contrat CitiGroup enregistré au quatrième trimestre 2006 pour 2M\$), la croissance est de **3,2%**.

Avec 13 nouveaux contrats en mode ASP, le succès de l'offre LyNX ainsi que des synergies commerciales entre les solutions LongView et Beauchamp, Linedata Services affirme progressivement la pertinence de son modèle économique dans cette zone et accroît la récurrence de son chiffre d'affaires.

L'EBITDA s'élève à **6,9 M€** soit **21,9%** du chiffre d'affaires contre 20,4% en 2006, et le résultat d'exploitation à **4,6 M€** soit une marge d'exploitation courante de **14,4%** contre 13,5% en 2006.

## **Versement des compléments de prix liés aux acquisitions des activités GIS et Beauchamp**

Linedata Services a procédé au cours de l'exercice 2007 au paiement des compléments de prix liés aux acquisitions réalisées fin 2005 :

- le complément de prix relatif à l'acquisition de l'activité Global Investment Systems a été versé en mars 2007 pour un montant de 4 MUSD soit 3,1 M€;
- concernant l'acquisition de Beauchamp Financial Technology, le premier complément de prix a été versé en janvier 2007 à hauteur de 5,2 M£ soit 7,9 M€, et le deuxième et dernier complément de prix a été réglé en décembre 2007 pour 6,9 M£ soit 9,7 M€.

Ces versements ont été financés par des compléments d'emprunts souscrits par Linedata Services S.A., pour un total de 20,7 M€.

On notera que ces deux compléments de prix avaient déjà été pris en compte à la fois dans le goodwill et en dettes dans les comptes de l'exercice 2006.

## **Autre fait marquant**

### **Prolongement du Pacte d'Actionnaires**

Les deux pactes d'actionnaires en vigueur dans Linedata Services arrivaient à échéance le 30 juin 2007.

Les managers de Linedata Services, Société Foncière, Financière et de Participations - FFP et trois FCPI gérés par CDC Innovation ont prolongé jusqu'au 30 juin 2009 le concert qui les liait au sein de ces deux pactes, par la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Les membres du pacte conservent la majorité des droits de vote.

## **PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2007**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont établis selon les normes IFRS. Le comparatif au titre de l'exercice 2006 a été établi selon les mêmes normes. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux retenus pour les comptes de l'exercice 2006.

Compte tenu de la nouvelle organisation mise en place, la présentation sectorielle des éléments financiers est désormais effectuée par zone géographique. Les éléments financiers comparatifs de l'exercice 2006 ont été retraités selon cette présentation.

Il est rappelé que, du fait de la cession de l'activité MobiMaster en 2006, les éléments financiers correspondants ont été affectés en "résultat net des activités cédées" dans le compte de résultat de l'exercice 2006.

## **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'établit à **164,8 M€** en progression globale de +11,1% par rapport à l'exercice 2006.

La croissance organique ressort à **11,1%** (**14,6%** à données comparables). Il est rappelé qu'en 2006, l'activité BFT avait été consolidée sur 13 mois du fait de sa date d'acquisition en décembre 2005.

## Composition du chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2007, le poids de chaque région dans le chiffre d'affaires consolidé est le suivant :

<b>En M€</b>	<b>CA 2006 publié</b>	<b>CA 2007</b>	<b>% du CA total 2007</b>	<b>Croissance 2007/2006</b>
Europe du Sud	75,4	82,3	49,9%	+9,1%
Europe du Nord/Asie	42,1	50,8	30,9%	+20,6%
Amérique du Nord	30,8	31,7	19,2%	+3,2%
<b>Total</b>	<b>148,3</b>	<b>164,8</b>	<b>100%</b>	<b>+11,1%</b>

## Marges et Résultats

Le résultat avant amortissements et provisions (EBITDA) s'élève à **31,3 M€** soit 19,0% du CA contre 18,9% en 2006. Le résultat d'exploitation du Groupe (EBIT) s'établit à **22,0 M€** pour l'exercice 2007, soit **13,3%** du chiffre d'affaires contre 14,4% en 2006. Le résultat d'exploitation par zone géographique s'établit comme suit :

<b>En M€</b>	<b>EBITDA</b>		<b>% du C.A.</b>		<b>EBIT</b>		<b>% du C.A.</b>	
	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Europe du Sud	15,6	14,5	18,9%	19,2%	10,8	11,7	13,1%	15,6%
Europe du Nord et Asie	8,8	7,3	17,3%	17,4%	6,6	5,4	13,0%	12,9%
Amérique du Nord	6,9	6,3	21,9%	20,4%	4,6	4,2	14,5%	13,5%
<b>Total</b>	<b>31,3</b>	<b>28,1</b>	<b>19,0%</b>	<b>18,9%</b>	<b>22,0</b>	<b>21,3</b>	<b>13,3%</b>	<b>14,4%</b>

Le résultat des activités ordinaires s'élève à **22,0 M€** En 2006, ce résultat s'établissait à 20,2 M€.

Après coût de l'endettement financier net de 2,2 M€ (incluant les intérêts sur les compléments d'emprunts souscrits au cours de l'exercice 2007 pour le paiement des compléments de prix liés aux acquisitions de GIS et BFT) et charge d'impôt s'élevant à 6,1 M€ (5,1 M€ en 2006), le résultat net est de **13,3 M€**

Le résultat net représente 8,1% du chiffre d'affaires. En 2006, le résultat net s'élevait à 12,0 M€, soit 8,1% du chiffre d'affaires.

Le bénéfice net par action est de **1,16 euro** (contre 1,02 euro en 2006).

Le Groupe a continué à investir en Recherche & Développement sur l'ensemble de sa gamme de produits : progiciels d'Asset Management back et front-office, développement de la plateforme NOEE, solutions Master I en Assurance et EKIP en Crédits et Financements.

## Financement et structure financière

La structure financière au 31 décembre 2007 est la suivante :

- capitaux propres : **99,9 M€** (98,8 M€ au 31 décembre 2006),
- endettement financier net : **29,9 M€** (22,8 M€ au 31 décembre 2006),
- ratio dettes nettes sur capitaux propres : **29,9%** (contre 23,0% au 31 décembre 2006).

La variation par rapport au 31 décembre 2006 de l'endettement net inclut 11,3 M€ de remboursement d'emprunt sur la période et pour 20,7 M€ la souscription d'emprunts complémentaires destinés à financer les compléments de prix payés au cours de l'exercice.

Comme détaillé en note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés, l'emprunt (dont le solde est de **58,9 M€** en fin d'exercice) est assorti d'une clause d'exigibilité par anticipation en cas de non-respect de certains ratios financiers calculés sur les comptes consolidés. Au 31 décembre 2007, le Groupe Linedata Services a respecté l'ensemble des dits ratios.

### **Comparaison avec les prévisions**

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, les communications relatives aux objectifs pour l'exercice 2007 indiquaient la poursuite de la croissance du Groupe. A partir du milieu de l'année, le Groupe a confirmé son objectif d'une croissance organique d'au moins 10%. La croissance organique réelle s'est établie à 11,1% (14,6% à données comparables).

Le Groupe avait annoncé pour l'exercice 2007 son objectif d'améliorer les marges par rapport à l'année 2006. Néanmoins, compte tenu des efforts commerciaux et technologiques en cours, le Groupe a indiqué à partir de septembre 2007 qu'il anticipait un EBITDA annuel stable par rapport à l'année 2006, puis un EBITDA au moins égal à celui de 2006. L'EBITDA réel s'élève à 31,3 M€ soit 19,0% du CA contre 28,9 M€ soit 18,9% en 2006. Le résultat d'exploitation s'est établi à 22,0 M€ contre 21,3 M€ en 2006, du fait notamment de dépréciations de créances clients.

### **Faits exceptionnels et litiges**

Les litiges connus à ce jour par la Société Linedata Services ou le Groupe ont été provisionnés dans les comptes sur la base de la meilleure estimation du management à la date d'arrêt des comptes. Il s'agit de litiges commerciaux avec des clients, et de litiges divers avec des salariés ou autres tiers.

A la connaissance de la Société et du Groupe, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence sur le résultat supérieure à 500 K€, dans l'hypothèse où ces litiges devaient se conclure au désavantage de Linedata Services.

### **Risques et management des risques**

Risques de marché : la trésorerie disponible des sociétés du Groupe est placée en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations de marché. Le Groupe n'a pas constaté en 2007 de ralentissement de son activité commerciale et n'identifie pas de risques commerciaux et financiers significatifs liés à la crise des subprimes qui s'est manifestée depuis mi-2007. La Société mère détient au 31 décembre 2007, dans le cadre du programme de rachat d'actions, 229.217 actions propres.

Risques de taux : les emprunts sont souscrits à taux variables et assortis de contrats de couvertures de taux pour plus de 50% des encours de crédit en conformité avec les engagements pris envers les banques prêteuses. La politique interne est de couvrir au moins 70% des encours totaux. Dans ce cadre, Linedata Services a souscrit des contrats de swaps de taux ou de tunnels détaillés en note 8.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de change : les variations de taux de change, essentiellement du dollar US et dans une moindre mesure de la livre sterling, ont eu en 2007 un impact non négligeable dans la détermination du chiffre d'affaires consolidé, à hauteur de 3,8 M€ soit 2,3% du chiffre d'affaires total. Ces variations ont eu un faible impact sur la marge d'exploitation, dans la mesure où le chiffre d'affaires et les coûts associés sont réalisés en quasi-totalité dans la même zone monétaire.

Risques pays : le Groupe est principalement implanté au Luxembourg, en Tunisie, aux USA, en Grande Bretagne et à Hong-Kong, pays ne présentant pas de risques particuliers d'instabilité politique.

## **ACTIVITE DE LINEDATA SERVICES S.A. DURANT L'EXERCICE 2007 ET FAITS MARQUANTS**

La société Linedata Services est incluse dans la zone géographique Europe du Sud et présente opérationnellement dans les deux métiers du Groupe détaillés ci-dessus.

Les principaux faits marquants de l'exercice pour la société mère du Groupe sont :

- le démarrage de 3 projets majeurs au 4ème trimestre (BNP Paribas Assurance et Swiss Life dans l'Assurance, et un projet en Crédits & Financements),
- la souscription des emprunts complémentaires pour financer le paiement des compléments de prix liés aux acquisitions de Beauchamp Financial Technology et Global Investment Systems et le versement de ces compléments de prix pour son propre compte ou celui des filiales concernées.

Le Directoire a par ailleurs procédé le 11 juin 2007 à l'attribution de 195.000 nouvelles options de souscription d'actions.

La société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Ingénierie et Linedata Services Assurances, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

## **COMPTES SOCIAUX DE LINEDATA SERVICES SA POUR L'EXERCICE 2007**

Les comptes de l'exercice 2007 de Linedata Services SA ont été établis selon les normes comptables françaises. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 76,1 M€ soit une croissance globale de 17,7% principalement due à la forte activité autour de la plateforme NOEE.

### **Marges et Résultats**

Le résultat d'exploitation s'élève à 10,6 M€ (avant participation des salariés), soit une marge de 14% du chiffre d'affaires légèrement supérieure à celle de 2006. Les activités de Recherche & Développement se sont poursuivies sur l'exercice, et ont concerné le développement de la plateforme NOEE et le produit EKIP en Crédits et Financements.

Le résultat financier est négatif de 2,7 M€ ; il inclut les dividendes reçus de filiales à hauteur de 0,9 M€, les charges d'emprunt liées aux dettes contractées pour l'acquisition des filiales pour 2,5 M€, et des provisions pour risque de change nettes de reprises à hauteur de 1,6 M€.

Le résultat net s'établit à 8,0 M€, soit 10,5% du chiffre d'affaires après un résultat exceptionnel négatif de 0,5 M€, la participation des salariés pour 0,8 M€, et un profit d'impôt sur les sociétés de 1,3 M€ (lié à des crédits d'impôt recherche et à l'effet de l'intégration fiscale).

Il est précisé que les comptes incluent des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39-4 et 223 quater du CGI, constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de fonction à hauteur de 73 milliers d'euros. A ce titre la société a acquitté un impôt de 25 milliers d'euros. Ils incluent également des dépenses ou charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- la taxe sur les véhicules de fonction (70 milliers d'euros) correspondant à un impôt de 24 milliers d'euros ;
- et la part non déductible des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance lors de la précédente Assemblée Générale (107 milliers d'euros) correspondant à un impôt de 36 milliers d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé en date du 21 juin 2007 la distribution, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, d'un dividende par action d'un montant net de 0,25 euro, à savoir un montant total théorique de 2 932 603 euros, soit un montant unitaire et un montant théorique identiques à ceux du dividende versé le 7 juillet 2006. Le dividende a été mis en paiement le 5 juillet 2007, pour un montant total de 2 917 104 euros.

Le tableau de variation des capitaux propres est intégré dans l'annexe aux comptes sociaux.

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Enfin, la société étant cotée au Marché Euronext Paris (anciennement Eurolist by Euronext), les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société font l'objet d'un rapport sur le "développement durable" annexé au présent rapport.

### **ACTIVITE DES FILIALES**

Cette activité est retracée globalement dans la description de l'activité du Groupe pour l'exercice 2007. Elle s'analyse de la manière suivante selon les métiers :

#### **Asset Management**

Cette activité est répartie sur la plus grande partie des sociétés du Groupe, du fait notamment de l'historique des acquisitions. La société mère *Linedata Services* commercialise et exploite principalement le progiciel de back-office Chorus, ainsi que les offres d'Épargne Salariale. *Linedata Services Assurances* est quant à elle spécialisée sur les métiers de l'Assurance Vie et de l'Épargne Retraite. *Linedata Services Luxembourg* est spécialisée sur les produits de middle et back-office. *Linedata Services Inc.* développe et distribue les progiciels LongView et Linedata Compliance, tandis que sa filiale anglaise *Linedata Services (UK) Ltd* gère pour l'essentiel les activités IASII et ICON. *LD Services Inc* et sa filiale *Global Investment Services (Ireland) Ltd* commercialisent les progiciels de back-office MFACT et MSHARE à destination des gestionnaires et administrateurs de fonds (Mutuals Funds) situés aux Etats-Unis et sur les principales places financières internationales notamment offshore. Quant à *Linedata Services (BFT) Ltd* et ses filiales (sociétés du sous-groupe *Beauchamp Financial Technology*), elles sont spécialisées dans les progiciels de gestion dédiés aux hedge funds.

On notera que la dynamique de synergie commerciale entre les divers produits et pays du Groupe permet à chaque société de commercialiser non seulement ses logiciels historiques énumérés ci-dessus, mais également les offres de toutes les autres sociétés, ainsi bien sûr que les solutions associant plusieurs des produits du Groupe.

#### **Crédits & Financements**

Cette activité a été principalement exercée à partir de la société mère *Linedata Services*. *Linedata Services GmbH* héberge en Allemagne l'agence ouverte courant 2002 pour assurer une représentation locale du Groupe aux clients de l'activité. La filiale *Linedata Services Tunisie* effectue des travaux d'intégration, en particulier pour les clients d'Afrique du Nord, et assure une partie des développements autour du logiciel Ekip. *Linedata Services Ingénierie* est l'entité du Groupe historiquement spécialisée en ingénierie des systèmes d'information du domaine banque/finance et assurance, maintenant spécialisée sur le métier des Crédits et Financements.

Enfin, *Linedata Services Canada*, créée en fin d'année 2004 à seule fin d'acquérir FMC, n'a pas eu d'activité depuis sa création.

Les principaux éléments financiers de chaque filiale sont donnés dans l'annexe aux comptes sociaux.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Anvaraly JIVA, Président du Directoire, a acquis en janvier 2008 450.000 actions Linedata Services représentant 3,84 % du capital. L'AMF a accordé la dérogation demandée à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de la société Linedata Services, du fait que les membres du pacte d'actionnaires conservent la majorité des droits de vote et que les managers restent prédominants au sein du concert constitué par les parties au pacte.

## **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Dans le domaine de l'Asset Management, malgré certaines incertitudes liées à la crise des crédits immobiliers, le Groupe dispose de solides atouts pour l'exercice 2008.

En ce qui concerne les fonds "classiques", le marché anticipe le déplacement des actifs gérés vers les instruments moins risqués, un contrôle accru des actifs à risque (notamment instruments dérivés et hedge funds), la poursuite des investissements IT sur les activités de front office ("best execution", Mifid) et de nouveaux investissements IT orientés middle office ("compliance", risques).

Dans le secteur des hedge funds, la volumétrie et la complexité des ordres sont toujours élevées, et on peut prévoir un contrôle accru des autorités de régulation, la fermeture probable de quelques fonds hors normes (sur une cible globale de 2500 hedge funds) et de nouveaux investissements IT orientés back office (reporting comptable).

Les marchés de l'Epargne et de l'Assurance offrent quant à eux une bonne visibilité en tant qu'activités largement ASP orientées "passif", avec une volumétrie de porteurs ou souscripteurs peu dépendante des actifs gérés. Globalement, la diminution du chiffre d'affaires exceptionnel sur le projet NOEE devrait être compensée pour Linedata Services par du nouveau chiffre d'affaires sur l'activité Assurance.

En Epargne salariale, le Groupe occupe une excellente position sur un marché quasi "institutionnel" français de plus en plus concentré (la croissance du nombre de porteurs a été de 6% en 2007). La réussite de NOEE renforce de manière pérenne la position de Linedata Services, des projets réglementaires à court terme vont favoriser son développement, et le Groupe lancera en 2008 de nouvelles offres complémentaires (portail salariés).

Dans le domaine de l'Assurance, le placement Assurance Vie est toujours le préféré des français ; la collecte 2007 a été stable et les en-cours sont en croissance de 8% par rapport à 2006. Les signatures des contrats avec BNP Assurance et Swiss Life France ont donné à Linedata Services une nouvelle dimension et une crédibilité largement renforcée pour notre développement européen.

L'activité Crédits & Financements présente quant à elle des atouts solides malgré certaines incertitudes. En effet, le marché européen a été en croissance en 2007, notamment dans les secteurs du leasing et de la LOA. Il est à noter que Linedata Services n'est pas présente sur le marché des crédits immobiliers.

Le Groupe a conclu fin 2007 un important contrat et envisage en 2008 la poursuite du développement de ses grands clients en Europe de l'Est et du Sud, notamment par acquisitions d'acteurs locaux. En parallèle, le nouveau module front office du produit EKIP sera mis sur le marché. Le carnet de commandes au 1<sup>er</sup> janvier 2008 présente une nette amélioration par rapport à début 2007. Compte tenu de la tension sur les marchés notamment en ce qui concerne les crédits, le Groupe reste cependant prudent quant à la croissance de cette activité en 2008.

## **PRISES DE CONTROLE ET SOCIETES CONTROLEES**

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice 2007 en ce qui concerne les sociétés contrôlées par Linedata Services S.A.

En conséquence, la société mère du Groupe contrôle au 31 décembre 2007 les sociétés suivantes :

Nom de la société	Pays	% du capital détenu
Linedata Services Ingénierie S.A.	France	100%
Linedata Services Assurances SA	France	100%
Linedata Services Luxembourg S.A.	Luxembourg	100%
Linedata Services Tunisie	Tunisie	100%
Linedata Services Inc.	USA	100%
LD Services Inc	USA	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (BFT) Inc	USA	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (UK) Ltd	Royaume-Uni	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (BFT) Ltd	Royaume-Uni	100%
Linedata Services GmbH	Allemagne	100%
Linedata Services Canada	Canada	100%
Global Investment Systems (Ireland) Ltd	Irlande	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Beauchamp Financial Technology (Europe) SIA	Lettonie	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (H.K.) Limited	HongKong	Néant en détention directe ; contrôle à 100%

## **INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT**

Conformément à l'article L 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, nous vous communiquons en annexe l'identité des actionnaires détenant plus de 1/20, 1/10, 3/20, 1/5, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20 ou 19/20 du capital et des droits de vote de la Société, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice. Nous vous y donnons également des informations sur l'actionnariat salarié et les actions détenues en propre par la Société.

Un rapport spécial du Directoire donne les informations requises concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés du Groupe et les attributions gratuites d'actions à ces salariés.

En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous précisons que les délégations accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentations de capital se présentent ainsi :

- L'Assemblée Générale du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire à émettre des valeurs mobilières diverses, donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital dans la limite d'un montant nominal global de 3,2 M€, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription. Ces autorisations ont été accordées dans le cadre législatif nouveau issu de l'Ordonnance n° 2004-604 en date du 24 juin 2004 réformant les valeurs mobilières et les augmentations de capital, ainsi que de son décret d'application du 10 février 2005. Aucune des augmentations de capital autorisées ne prévoit l'émission d'actions de préférence.
- L'Assemblée Générale du 21 juin 2007 a renouvelé ces diverses autorisations, toujours dans la limite d'un montant nominal global de 3,2 M€. Elle a également autorisé le Directoire à émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions en période d'offre publique visant la Société, le montant nominal de l'augmentation de capital en résultant ne pouvant excéder le montant du capital de la Société.
- D'autre part, l'Assemblée Générale du 30 juin 2005 a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel ou dirigeants de la Société ou du Groupe, et autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel ou de mandataires sociaux du Groupe.



Nous vous rappelons également que l'Assemblée Générale du 21 juin 2007, comme l'avait fait celle du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire à réduire le capital social par annulation des actions auto détenues, à hauteur d'au plus 10% du capital pendant une période de 24 mois.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité au 31 décembre 2007 :

	Date d'AG	Echéance	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice 2007	Montant résiduel
1 Emission de V.M. donnant accès au capital, avec maintien du DPS	21/6/2007	21/8/2009	Nominal : 3,2 M€ VM représent. de créances : 65 M€	Néant	Néant	3,2 M€
2 Emission de V.M. donnant accès au capital, avec suppression du DPS	21/6/2007	21/8/2009	Nominal : 3,2 M€ VM représent. de créances : 65 M€ (montants inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
3 Emission d'actions en fixant librement le prix d'émission	21/6/2007	21/8/2009	10% du capital (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	1,17 M€
4 Emission d'actions rémunérant des apports en nature d'actions ou VM	21/6/2007	21/8/2009	10% du capital (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	1,17 M€
5 Augmentation de capital par incorporation de réserves	21/6/2007	21/8/2009	Nominal : 3,2 M€ (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
6 Augmentation du nombre de titres émis en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	21/6/2007	21/8/2009	15% de l'émission initiale, dans les limites prévues en lignes 1 et 2)	Néant	Néant	3,2 M€
7 Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	21/6/2007	21/8/2009	Nominal : 65 M€ (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	65 M€
8 Emission de BSA en période d'offre publique	21/6/2007	21/12/2008	Nominal : 11,7 M€ (montant du capital)	Néant	Néant	11,7 M€
9 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	25/4/2000	25/4/2005 (1)	5% du capital	10.000 euros	Néant	0,2 M€
10 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	30/6/2005	30/8/2008 (2)	5% du capital soit 586.000 actions	Néant	Néant	0,6 M€
11 Attribution gratuite d'actions aux dirigeants et salariés	30/6/2005	30/8/2008	1% du capital au jour de la décision du Directoire	Néant	Néant	0,12 M€ (1% du capital actuel)

- (1) les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 21 mai 2014.
- (2) les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 30 août 2018.

## **INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LINEDATA SERVICES S.A.**

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Monsieur Aïssa AZZOUZI, membre du Directoire :

Member of the Board of Directors de Linedata Services (BFT) Inc

Monsieur Jacques BENTZ, Président et membre du Conseil de Surveillance :

Président du Conseil de Surveillance de DANET GmbH (Allemagne)  
Administrateur de IPANEMA TECHNOLOGIES, de TDF SA depuis début 2007  
Président du Conseil de Surveillance de Groupe STERIA SCA et de Steria-Mummert Consulting AG  
Gérant de TECNET Participations

Madame Monique BOURVEN, membre et Vice-présidente du Conseil de Surveillance, jusqu'au 30 novembre 2007 :

Membre du Collège de l'Autorité des marchés financiers (A.M.F)  
Vice président de la Commission de la gestion financière de l'A.M.F  
Membre du Conseil Economique et Social

Madame Lise FAUCONNIER, membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 8 février 2007 (fonctions détenues jusqu'à cette date) :

Membre du Conseil de Surveillance de Modamax, de CAMAIEU  
Représentant permanent de AXA IMPEE dans NAKAMA et dans ORBUS

Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire :

Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Ingénierie, de Linedata Services Luxembourg  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Linedata Services Assurances  
Représentant de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Tunisie  
Chairman and Chief Executive Officer de Linedata Services Inc., de LD Services Inc  
Member of the Board of Directors de Linedata Services (UK) Limited, de Global Investment Services (Ireland) Ltd, de Linedata Services (BFT) Ltd, de Linedata Services (BFT) Inc  
Member of the Board of Directors and Chief Executive Officer de Linedata Services Canada Inc.

Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT, membre du Conseil de Surveillance :

Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères, de Nutrition et Communication jusqu'à mi-2007  
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président du Conseil d'Administration de Société Foncière, Financière et de Participations - FFP  
Administrateur de LFPF - La Française de Participations Financières, de Immeubles et Participations de l'Est

Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance :

Gérant de INVEGENDO  
Administrateur de ADEX, de PLEBICOM, de PUBLIC IDEES depuis décembre 2007

Monsieur Yves STUCKI, membre du Directoire :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Assurances  
Administrateur de Linedata Services Tunisie

Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire :

Administrateur de Linedata Services Luxembourg  
Member of the Board of Directors de Linedata Services Inc, de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Services (BFT) Ltd, de Global Investment Services (Ireland) Ltd depuis mi-2007

Les rémunérations versées durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce (il n'existe pas de société contrôlant Linedata Services) figurent dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	Rémunération brute					Jetons de présence
	Fixe	Variable	Exceptionnel	Autres	Avantages en nature	
AZZOUZI A.	167	54	30			
BENTZ J.						70
BOURVEN M.						25
FAUCONNIER L.						
JIVA A.	240	200			14	
PEUGEOT J-P.						15
RUBAUDO F.						
STUCKI Y.	156	50			4	
De VERTEUIL M.	162	50	30		3	

L'attribution des rémunérations variables est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début d'année et qui dépendent des fonctions de l'intéressé : des critères de réalisation de chiffre d'affaires et/ou de résultat sur son périmètre de responsabilité, la définition de tâches spécifiques qui sont à mener à bonne fin, .... Les rémunérations exceptionnelles sont fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.

Les membres du Directoire adhèrent aux régimes de retraite et de prévoyance applicables à la Société, laquelle prend en charge les cotisations patronales correspondantes. Aucun régime complémentaire spécifique de retraite n'a été mis en place pour les mandataires sociaux et la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice des seuls mandataires sociaux. Les membres du Directoire salariés de la Société bénéficient le cas échéant lors de leur départ de la Société des indemnités de licenciement ou indemnités de fin de carrière prévues dans la Convention Collective et les accords d'entreprise.

Messieurs AZZOUZI et de VERTEUIL ont bénéficié chacun au cours de l'exercice d'une attribution d'options de souscription d'actions Linedata Services à hauteur de 10.000 actions chacun, au prix de 19,70 € par action. 50% des options peuvent être exercées à partir du 11/06/2009, les 50% restants peuvent être exercés à partir du 11/06/2011. En cas de départ du Groupe, les options peuvent être exercées dans les trois mois suivant le départ, pour la partie des options que le bénéficiaire pouvait exercer au jour de son départ. Le Conseil de Surveillance a décidé en sus, pour chacun des deux bénéficiaires membres du Directoire :

- qu'ils pourront lever les options qui leur ont été attribuées le 11 juin 2007 dans les mêmes conditions que celles fixées par le Directoire pour l'ensemble des attributaires ;
- qu'ils devront conserver au nominatif, pendant la durée respective de leurs fonctions de membre du Directoire, les actions issues de toute levée des options qui leur ont été consenties ;
- que chacun d'eux, pendant la durée de ses fonctions de membre du Directoire, pourra céder par période de 12 mois consécutifs au plus 40% des actions issues de toute levée des options ;
- que chacun d'eux devra conserver, jusqu'à la fin de ses fonctions de membre du Directoire, au moins 20% des actions issues de toute levée des options.

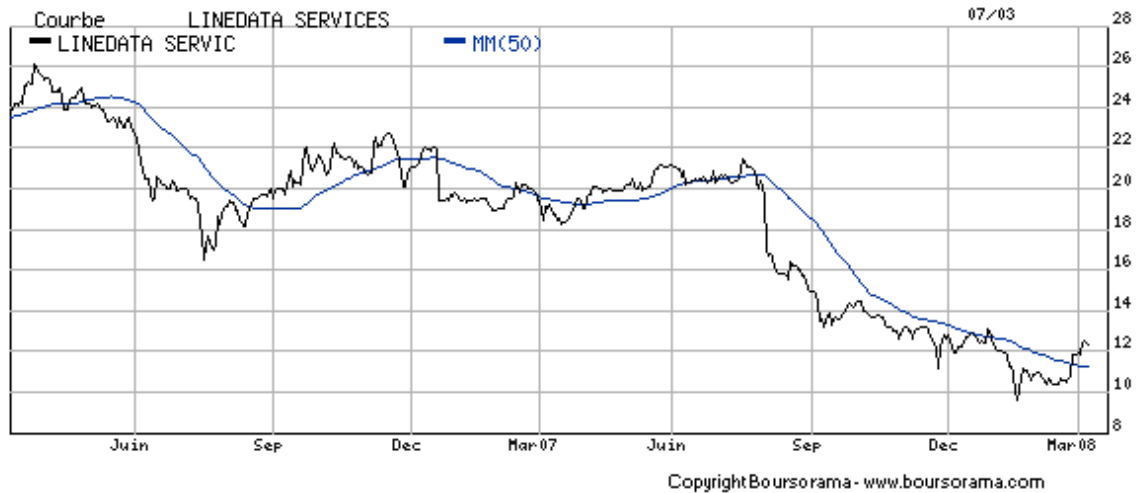
Aucun des dirigeants n'a déclaré au cours de l'exercice 2007 d'opération sur titres en application de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier.

## EVOLUTION DES COURS ET DU MARCHE DE L'ACTION

Introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 17 mai 2000, Linedata Services est cotée au Marché Euronext Paris (anciennement Eurolist by Euronext) – Compartiment B depuis le 21 février 2005. Elle a été admise dans le segment "Next Economy" d'Euronext le 17 décembre 2001 (segment supprimé par Euronext au 31 décembre 2007). L'action est entrée dans l'indice SBF 250 à compter du 22 août 2001, dans les indices CAC Small 90 et CAC Mid&Small 190 le 21 février 2005, et dans l'indice Euronext FAS IAS® à partir du 14 septembre 2006. Elle figure également dans la composition de l'indice IT.CAC.

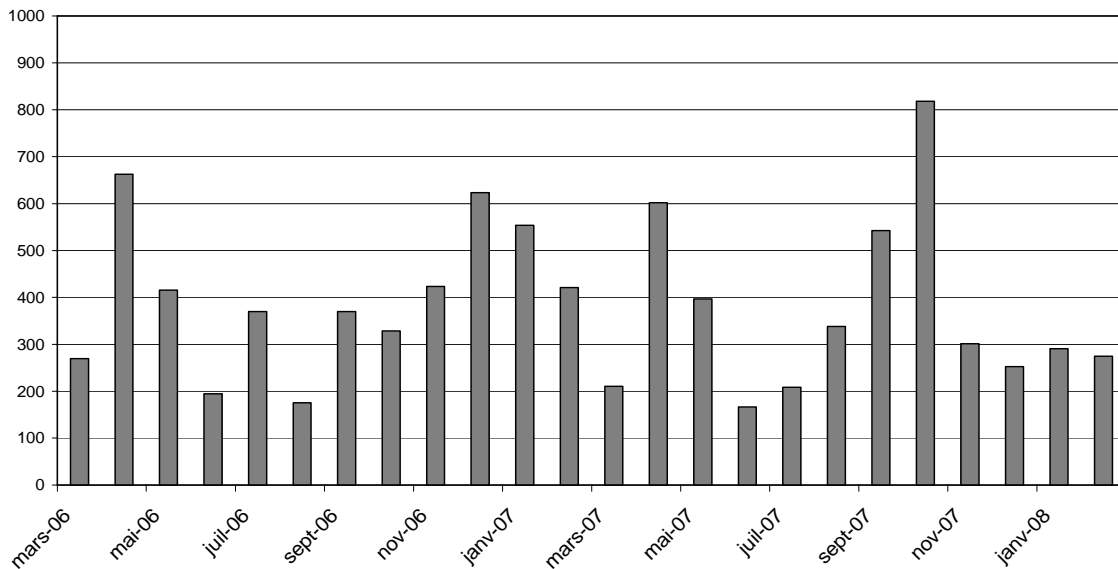
### Cours de l'action Linedata Services sur deux ans

(cours en euros)



### Volumes mensuels de l'action Linedata Services sur deux ans

(en milliers de titres – source Euronext + Société – arrêté au 2 février 2007)



## **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Nous vous avons présenté les comptes annuels de Linedata Services S.A. et les comptes consolidés du Groupe Linedata Services et vos Commissaires aux Comptes ont relaté dans leur rapport général l'accomplissement de leur mission.

Le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale n'a pas formulé d'observations à joindre en annexe au présent rapport.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation.

## **RESULTAT DE LINEDATA SERVICES S.A. ET AFFECTATION**

L'exercice écoulé se traduit par un résultat bénéficiaire de 8.021.354 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8.021.354 €
	=====
Bénéfice distribuable	8.021.354 €
Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires, 0,30 € (1) pour chacune des 11.730.411 actions composant le capital social	3.519.123 €
Le solde au poste Autres Réserves (2) qui passe de 23.722.733 € à	28.224.964 €

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

(2) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste Report à nouveau.

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31/12/04 : dividende de 0,18 €, ouvrant droit à un abattement de 50% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/05 : dividende de 0,25 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/06 : dividende de 0,25 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé et communiquées aux Commissaires aux Comptes qui en font état dans leur rapport spécial. La liste et l'objet des conventions libres ont été tenus à votre disposition selon la législation en vigueur.

**Le Directoire**

## ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

#### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La répartition du capital au 31 décembre 2007 est la suivante :

Managers, salariés et assimilés	27,3 %
Société Foncière, Financière et de Participations - FFP	11,6 %
FCPI gérés par CDC Entreprises Innovation	3,2 %
Auto-détention	1,9 %
Public et divers	56,0 %.

Le capital de la société au 31 décembre 2007 est inchangé par rapport au 31 décembre 2006, soit 11.730.411 euros décomposé en 11.730.411 actions de nominal 1 euro. Le nombre correspondant de droits de vote est de 16.944.960 (soit 16.715.743 droits de vote exerçables en assemblée générale).

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie et aucun titre n'a été émis comportant des droits de contrôle spéciaux.

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, les actionnaires suivants détiennent au 31 décembre 2007 plus :

Du tiers du capital et de la moitié des droits de vote	Concert des actionnaires parties aux Pactes
Des trois vingtièmes du capital	Mr Anvaraly JIVA
Du cinquième des droits de vote en assemblée générale extraordinaire et du quart des droits de vote en assemblée générale ordinaire	Mr Anvaraly JIVA
Du dixième du capital et des trois vingtièmes des droits de vote	Société Foncière, Financière et de Participations – FFP
Du vingtième du capital et des droits de vote	Pictet Asset Management UK Ltd

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-6 du Code de Commerce.

Les notifications reçues concernant les modifications intervenues au cours de l'exercice sont récapitulées ci-après :

29 mars 2007	Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, seuil de 15% des droits de vote franchi à la hausse.
1 <sup>er</sup> juillet 2007	F. Boussard, T. Maingé, A. Mattéi, A. Thomas, J. Jiva, D. Jiva : seuils de 50% des droits de vote et de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote franchis à la baisse par chacun d'eux (sortie du pacte d'actionnaires)

#### Pactes d'actionnaires

Il est rappelé que le capital de la Société a été ouvert au public le 17 mai 2000. A cette occasion, deux pactes d'actionnaires ont été signés le 16 mai 2000, l'un entre les managers du Groupe ("concert des Managers"), l'autre entre le concert des managers, AXA Private Equity Fund et trois FCPR du groupe AXA ("concert des actionnaires parties aux Pactes"). En mai 2002 puis en juin 2003, le deuxième pacte a été prolongé entre le concert des managers et AXA Private Equity Fund. La société Europe Software & Data Systems a adhéré en décembre 2003 au Pacte des Managers pour les actions Linedata Services qu'elle a reçues en rémunération de l'apport des actions qu'elle détenait dans ESDS Solutions.

Chacun des deux pactes a fait l'objet d'un nouvel avenant à l'occasion de l'entrée dans le capital des quatre nouveaux partenaires qui ont souscrit à l'augmentation de capital réservée décidée par l'assemblée générale du 28 juin 2004. Un deuxième avenant au pacte des Managers a été signé le 25 juin 2004, avec comme principal objet de prolonger la durée du pacte jusqu'au 30 juin 2007 pour certains des dirigeants. Le troisième avenant au pacte conclu entre les dirigeants et APEF, signé le 29 juin 2004, a constitué l'acte d'adhésion des quatre investisseurs qui ont souscrit à l'augmentation de capital réservée, à savoir Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, et trois FCPI gérés par CDC Innovation (FCPI CA-AM Innovation 4, FCPI Science et Innovation et FCPI Science et Innovation 2). L'avenant a également prolongé la durée du pacte jusqu'au 30 juin 2007, sauf en ce qui concernait APEF qui a conservé sa possibilité de sortie anticipée. APEF a utilisé cette possibilité et mis fin par anticipation à sa participation au pacte en mars 2005.

A l'échéance des deux pactes détaillés ci-dessus, les managers de Linedata Services, Société Foncière, Financière et de Participations - FFP et trois FCPI gérés par CDC Innovation ont prolongé jusqu'au 30 juin 2009 le concert qui les liait au sein de ces deux pactes, par la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de deux ans. L'AMF a publié le 6 juillet 2007 l'avis relatif à l'entrée en vigueur de ce nouveau pacte d'actionnaires et aux franchissements de seuils de ceux des managers qui n'ont pas signé ce nouveau pacte.

Les membres du pacte conservent la majorité des droits de vote et les managers restent prédominants au sein du concert les liant à FFP et aux FCPI de par le niveau de leur participation en capital et en droits de vote.

Ce nouveau pacte repose sur l'engagement des parties de se concerter préalablement à toute décision justifiant la recherche d'une position commune vis-à-vis de la Société ou de nature à affecter de façon significative le nombre ou le pourcentage des droits de vote qu'elles détiennent dans la Société, notamment lors des assemblées générales et en cas d'offre publique ou d'émission d'actions. Les modalités comprennent des engagements de conservation d'un nombre minimum d'actions pendant la durée du pacte, les éventuelles cessions d'actions étant soumises à accord préalable des autres parties et à exercice de droits de préemption.

#### **ACTIONNARIAT SALARIE : PLAN D'EPARGNE GROUPE**

Un Plan d'Epargne Groupe a été créé par Linedata Services au cours de l'exercice 2000, Plan auquel peuvent participer les salariés de toutes les filiales.

Dans le cadre du Plan, les salariés des sociétés françaises du Groupe peuvent soit affecter la participation qui leur revient, soit effectuer des versements volontaires dans un FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en titres de l'entreprise.

Au 31 décembre 2007, le FCPE détenait 62.065 actions de la Société, et 134 actions complémentaires étaient détenues par des salariés d'une filiale étrangère au titre du Plan, soit une détention totale de 0,53% du capital et 0,37% des droits de vote.

#### **OPERATIONS SUR ACTIONS PROPRES**

Les opérations sur actions propres effectuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au titre des programmes suivants :

- Programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006. Part maximale du capital autorisé : 10%, prix maximal d'achat 35 euros.
- Programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007. Part maximale du capital autorisé : 10%, prix maximal d'achat 35 euros.

En application de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations ainsi réalisées pendant l'exercice 2007 :

nombre d'actions achetées	375.299
cours moyen des achats	15,75 euros
nombre d'actions vendues	209.230
cours moyen des ventes	17,10 euros
montant des frais de négociation	6.217 euros
nombre d'actions à la clôture	229.217
pourcentage du capital représenté	1,95%
valeur nominale de ces actions	1,00 euro
valeur des actions au coût d'achat	3.314.892 euros

Les rachats effectués l'ont été :

- pour 169.738 des actions achetées, au titre du deuxième objectif, à savoir disposer d'actions pouvant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants de la Société ou de ses filiales dans le cadre des dispositions légales ;
- pour les autres actions achetées, au titre de l'objectif prioritaire du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Il n'y a pas eu d'annulations d'actions au cours de l'exercice.



**ANNEXE 2 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE****LINEDATA SERVICES S.A.****TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<b>Euros</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>	<b>31/12/03</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social en Francs					
Capital social en Euros	11 730 411	11 730 411	11 730 411	11 720 411	10 392 670
Nombre des actions ordinaires existantes	11 730 411	11 730 411	11 730 411	11 720 411	10 392 670
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription	446 000	364 000	391 000	250 000	211 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	76 087 011	64 614 946	67 231 325	62 644 596	63 704 317
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	11 835 046	10 219 299	11 310 848	7 222 814	11 653 463
Impôts sur les bénéfices	- 1 329 441	1 385 947	3 184 603	1 838 002	4 028 367
Participation des salariés due au titre de l'exercice	753 305	161 410	711 803	86 225	1 090 716
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	8 021 355	4 869 165	6 884 593	4 659 596	5 563 619
Montant des bénéfices distribués	3.519.123	2.932.603	2 932 603	2 099 182	1 870 681
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	1,06	0,74	0,64	0,45	0,63
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	0,68	0,42	0,59	0,40	0,54
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,25	0,25	0,18	0,18
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	307	319	331	339	333
Montant de la masse salariale	18 367 446	17 861 353	18 675 681	18 491 749	17 061 318
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	8 434 244	8 110 657	8 369 465	8 440 340	7 790 036

## **ANNEXE 3 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

### **RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Dans le respect de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques et du décret d'application du 20 février 2002, Linedata Services a mis en place depuis 2002 un plan d'action portant sur les impacts économique, social et environnemental de son activité au plan local et global.

L'objectif de Linedata Services est d'assurer un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce développement s'inscrit autour de trois thèmes majeurs : économique, social et environnemental.

#### **Volet économique**

Les informations suivantes sont communiquées au niveau du Groupe dont Linedata Services est la société mère, mais les thèmes abordés s'appliquent en particulier à la Société.

- Poursuite du développement du Groupe Linedata Services

Le Groupe a atteint 164,8 M€ de chiffre d'affaires en 2007, soit une croissance entièrement organique de plus de 11%. L'objectif majeur de retour de la croissance organique que s'est donné le Groupe depuis 2006 a de nouveau été atteint avec notamment l'accélération des ventes d'offres croisées grâce aux synergies commerciales entre les pays et les équipes produits.

- Politique de Recherche & Développement

Dans sa volonté de créer de la valeur (ou des richesses), Linedata Services a une nouvelle fois consacré une partie importante de son chiffre d'affaires à la R&D. Cette politique dynamique et ambitieuse vise à démontrer la capacité du Groupe à innover auprès des grandes institutions financières internationales dans un marché en pleine évolution. En 2007, l'équipe au sein de la filiale Linedata Services Tunisie chargée du développement dans le domaine des Crédits & Financements a poursuivi sa montée en charge. La création début 2007 d'une direction fonctionnelle Groupe "Recherche et Développement" vise à favoriser l'avance technologique et l'innovation, renforcer la qualité de la gestion des projets, et améliorer les synergies entre les équipes et entre les offres des entités du Groupe.

- Le souci constant d'améliorer notre relation avec nos clients

La plupart des contrats signés par Linedata Services avec des institutions financières sont des contrats de 3 à 5 ans. De nouveaux efforts ont été consacrés en 2007, d'une part au renouvellement de contrats importants, et d'autre part à l'optimisation de la politique relationnelle avec les clients afin d'établir une collaboration sur le long terme dans un climat de confiance réciproque. De plus, le Groupe a souhaité informer ses clients de manière plus régulière sur l'évolution de son activité et ce au travers notamment de l'envoi de communiqués de presse.

- Plan de continuité de service "Pandémie"

Conscient de l'importance d'un risque de pandémie de grippe aviaire, Linedata Services a initié en 2007 une démarche allant de l'évaluation des risques et impacts à la définition et la mise en place de solutions de secours qui prévoient la réallocation progressive des ressources en fonction des besoins sur les processus critiques pour le maintien du service.

## Volet social

Les éléments suivants, communiqués au niveau du Groupe, concernent bien évidemment également la société Linedata Services.

- La création d'une Direction Ressources Humaines Groupe

Dans le cadre de la nouvelle organisation opérationnelle mise en place en début d'année, Linedata Services a recruté courant 2007 une Directrice des Ressources Humaines ayant pour mission d'attirer, retenir et développer les compétences des personnels du Groupe afin de favoriser la croissance de Linedata Services.

- Une très forte association des salariés au capital

- Linedata Services a été créée en 1997 au travers d'un RES réalisé par les managers et salariés de GSI Division des Banques qui ont racheté leur société au groupe américain ADP.
- A l'occasion de l'introduction en Bourse de Linedata Services le 17 mai 2000, il a été mis en place un Plan d'Epargne Groupe accessible aux salariés de toutes les sociétés alors présentes dans le Groupe. Ce PEG a été renouvelé chaque année depuis 2000 pour permettre aux salariés des sociétés françaises d'acquérir, avec abondement par les sociétés du Groupe, des actions de Linedata Services par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise investi en titres de la Société.
- De nouveaux salariés sont ainsi devenus actionnaires de Linedata Services ; à la fin de l'exercice, plus de 27% du capital est détenu par les managers et salariés du Groupe, tant comme actionnaires directs que dans le cadre du FCPE.
- Le Groupe souhaite poursuivre cette politique et l'étendre progressivement à ses filiales à l'étranger dans le respect des contraintes locales.
- Enfin, le Directoire de Linedata Services bénéficie depuis l'introduction en Bourse d'une autorisation de l'assemblée générale de la Société lui permettant d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions Linedata Services à des salariés du Groupe, autorisation qui a été renouvelée en 2005 à hauteur de 5% du capital sur 3 ans. Cette autorisation a déjà été utilisée six fois et environ 8% de l'effectif salarié actuel (en ce incluses les sociétés acquises en fin d'année 2005) en a bénéficié une ou plusieurs fois.

- Une unification du statut des salariés des sociétés françaises

- Afin de renforcer l'identification des salariés à une entreprise commune, une Unité Economique et Sociale a été constituée depuis la fin 2001, regroupant alors toutes les sociétés opérationnelles françaises. Linedata Services a elle-même adhéré à cette UES fin 2002 en préparation à sa transformation en société opérationnelle. Linedata Services Assurances, société acquise en décembre 2003, a rejoint l'UES en 2005 et ses salariés bénéficient désormais de tous ses avantages.
- Dans le cadre de l'UES ont été conclus, en remplacement des accords préexistants dans chaque société, un Accord d'Entreprise et un Accord ARTT. Dans le cadre de cet Accord ARTT, la majorité du personnel des sociétés françaises bénéficie d'une réduction du temps de travail se traduisant par des forfaits-jours à 213 jours travaillés par an (hors journée de solidarité). Une moyenne de 31 salariés a bénéficié d'une possibilité de travail à temps partiel choisi, soit de 8% de l'effectif moyen (6% de l'effectif en 2006).
- Issues de différentes acquisitions, les sociétés françaises du Groupe Linedata Services poursuivent leur politique d'harmonisation des rémunérations et des qualifications. Elles veillent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le réajustement des qualifications et des classifications de l'ensemble des personnels des sociétés françaises est terminé depuis 2006.
- Un accord de participation dérogatoire a été signé pour 2007 pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

- Une politique de recrutement
  - Les recrutements sont effectués en contrats à durée indéterminée, le recours aux contrats à durée déterminée étant réservé aux remplacements temporaires (congés de maternité ou parental, congé individuel de formation). En 2007, les sociétés françaises du Groupe Linedata Services ont recruté 43 salariés, dont 40 en contrat à durée indéterminée.
  - Le Groupe intègre dans l'ensemble de ses entités du personnel de nationalités et de cultures différentes, favorisant ainsi la richesse humaine des équipes.
- Des processus pour l'évaluation et l'évolution des salariés
  - Tous les salariés du Groupe bénéficient au minimum une fois par an d'un entretien formel avec leur supérieur hiérarchique, en vue d'évaluer leurs performances, leurs compétences et les domaines d'amélioration possible. Ces entretiens permettent également d'estimer les besoins de formation du collaborateur, de déterminer ses objectifs pour l'année à venir et d'envisager ses perspectives d'évolution à moyen terme.
  - Les sociétés françaises veillent à établir un Plan de Formation, indispensable pour améliorer les performances et les compétences de chaque collaborateur et lui offrir des perspectives nouvelles dans le cadre de sa mission, et continuent d'accompagner la formation d'étudiants dans le cadre de contrats d'apprentissage. Un investissement important est réalisé en formation chaque année.
- Des systèmes de protection sociale
  - Le Groupe assure à l'ensemble de ses salariés à travers le monde l'accès à un bon niveau de protection sociale.
  - Linedata Services S.A. prend à sa charge des cotisations sociales supérieures à son obligation légale, permettant ainsi de diminuer les prélèvements salariaux.

### **Volet environnemental**

L'activité d'éditeurs de logiciels n'entraîne pas de risques ou de contraintes particulières d'un point de vue environnemental. Il s'agit en fait d'un comportement quotidien de tous les salariés dans le cadre de leurs activités.

Les matériels informatiques mis au rebut sont remis pour destruction ou recyclage à des sociétés spécialisées.

Depuis 2003, les bureaux Linedata Services en France et dans le Monde sont devenus des locaux exclusivement non fumeurs.

## Rapport du Conseil de Surveillance à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008

Chers Actionnaires,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire, que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2008

**Le Conseil de Surveillance**

# Comptes consolidés au 31 décembre 2007

## Sommaire

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>39</b>
<b>BILAN</b>	<b>40</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>41</b>
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>42</b>
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	42
ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	42
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>43</b>
<b>NOTE 1</b> INFORMATIONS GÉNÉRALES	43
<b>NOTE 2</b> RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	43
<b>NOTE 3</b> PRINCIPES COMPTABLES	43
3.1 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES COMPTES	43
3.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION	44
3.3 MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVICES	44
3.4 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	45
3.5 GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS & CORPORELS	45
3.6 ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS	47
3.7 ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	48
3.8 ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES	48
3.9 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	49
3.10 PROVISIONS	49
3.11 AVANTAGES AU PERSONNEL	49
3.12 IMPÔTS DIFFÉRÉS	50
3.13 RÉMUNÉRATION EN ACTIONS	50
3.14 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES	51
<b>NOTE 4</b> FAITS MAJEURS	51
<b>NOTE 5</b> PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	52
<b>NOTE 6</b> INFORMATION SECTORIELLE	53
6.1 INFORMATION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES	54
6.2 INFORMATION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS	56
<b>NOTE 7</b> NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	57
7.1 ACHATS ET CHARGES EXTERNES	57
7.2 CHARGES DE PERSONNEL	57
7.3 AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	58
7.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	58
7.5 AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	58
7.6 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	59
7.7 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS – PREUVE D'IMPÔT	59
7.8 NOTE SUR LE RÉSULTAT PAR ACTION	60
<b>NOTE 8</b> NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ	60
8.1 GOODWILLS	60
8.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61
8.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61
8.4 ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS	61
8.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS	62
8.6 IMPÔTS EXIGIBLES ACTIFS	62
8.7 CRÉANCES D'EXPLOITATION & AUTRES DÉBITEURS	62
8.8 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	63
8.9 RÉGIMES D'AVANTAGES AU PERSONNEL	63
8.10 DÉTTES FINANCIÈRES	65
8.11 DÉTTES D'EXPLOITATION COURANTES	66
8.12 AUTRES DÉTTES NON COURANTES	66
<b>NOTE 9</b> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	66
9.1 PLAN DE STOCK OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	66
9.2 FACTEURS DE RISQUES	68
9.3 JUSTE VALEUR DES ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS	70
9.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN	70
9.5 MONTANT PAR ACTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	71
9.6 PASSIFS ÉVENTUELS	71
9.7 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	71
9.8 ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE	72

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>6.1 &amp; 6.2</b>	<b>164 841</b>	<b>148 343</b>
Achats et autres charges externes	7.1	(54 047)	(43 504)
Impôts, taxes et assimilés		(3 199)	(3 546)
Charges de personnel	7.2	(75 197)	(71 109)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>32 398</b>	<b>30 184</b>
Autres produits	7.3	779	150
Autres charges	7.3	(1 856)	(2 246)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7.4	(9 289)	(6 745)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>22 032</b>	<b>21 343</b>
Autres produits opérationnels	7.5	5	159
Autres charges opérationnelles	7.5	(27)	(1 339)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>22 010</b>	<b>20 163</b>
Coût de l'endettement financier brut		(2 699)	(2 443)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		524	312
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>7.6</b>	<b>(2 175)</b>	<b>(2 131)</b>
Autres produits financiers		355	587
Autres charges financières		(745)	(771)
Impôts	7.7	(6 118)	(5 056)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>13 327</b>	<b>12 792</b>
Résultat net des activités abandonnées		0	(787)
<b>Résultat Net</b>		<b>13 327</b>	<b>12 005</b>
Dont Part des minoritaires		0	0
<b>Dont Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>13 327</b>	<b>12 005</b>
Résultat de base par action (en euros)	7.8	1,16	1,02
Résultat dilué par action (en euros)	7.8	1,12	0,99

## Bilan

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
<b><u>ACTIF</u></b>			
Ecarts d'acquisition	8.1	98 090	105 268
Immobilisations incorporelles	8.2	25 994	28 796
Immobilisations corporelles	8.3	5 818	5 910
Actifs financiers non courants	8.4	1 434	1 679
Autres actifs non courants	8.4	853	1 127
Impôts différés actifs	8.5	1 295	1 433
<b>Actifs non courants</b>		<b>133 482</b>	<b>144 213</b>
Impôts exigibles actifs	8.6	3 758	1 572
Créances d'exploitation & autres débiteurs	8.7	62 560	56 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie		31 278	28 859
<b>Actifs courants</b>		<b>97 596</b>	<b>86 968</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>231 078</b>	<b>231 181</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Capital social		11 730	11 730
Réserves		74 866	75 052
Résultat de l'exercice		13 327	12 004
<b>Capitaux propres, Part du Groupe</b>		<b>99 923</b>	<b>98 786</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>99 922</b>	<b>98 786</b>
Provisions non courantes	8.8	2 068	2 484
Dettes financières non courantes	8.10	47 143	39 801
Impôts différés passifs	8.5	3 229	2 626
Autres dettes non courantes	8.12	2 392	2 353
<b>Passifs non courants</b>		<b>54 831</b>	<b>47 264</b>
Dettes d'exploitation courantes	8.11	59 798	71 567
Impôts exigibles passifs		2 171	1 536
Provisions courantes	8.8	267	205
Dettes financières courantes	8.10	14 088	11 824
<b>Passifs courants</b>		<b>76 325</b>	<b>85 131</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>231 078</b>	<b>231 181</b>



## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Opérations d'exploitation :</b>		
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	13 327	12 792
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie provenant des opérations d'exploitation</i>		
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour RC	7 000	5 713
Résultat sur cessions d'immobilisation	22	95
Impôts différés	1 432	266
Autres éléments sans incidences sur trésorerie de période (1)	1 042	1 005
Variation nette du besoin en fonds de roulement	3 266	(1 768)
<b>Flux net de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>26 089</b>	<b>18 103</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 547)	(8 785)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions de titres de participation et filiales, nettes de la trésorerie acquise		(588)
Compléments de prix sur acquisitions payés sur la période (2)	(21 147)	
Cessions d'immobilisations financières		
Variation des autres actifs financiers	111	(612)
<b>Flux net de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(25 583)</b>	<b>(9 985)</b>
<b>Opérations de financement :</b>		
Augmentation des emprunts et autres passifs financiers à long terme et autres passifs non courants	20 713	(16)
Remboursement des emprunts et autres passifs financiers à long terme et autres passifs non courants yc intérêts versés	(12 147)	(7 485)
Augmentation de capital		
Opérations sur titres d'autocontrôle	(2 261)	(180)
Dividendes versés par LDS SA	(2 917)	(2 917)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>3 388</b>	<b>(10 598)</b>
Effet de change et flux liés aux activités abandonnées	(1 688)	2 062
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>2 206</b>	<b>(418)</b>
<b>Trésorerie nette en début d'exercice (3)</b>	<b>28 761</b>	<b>29 179</b>
<b>Trésorerie nette en fin d'exercice (3)</b>	<b>30 967</b>	<b>28 761</b>

### Notes relatives au Tableau des flux de trésorerie.

(1) Les autres éléments sans incidences sur la trésorerie de la période concernent principalement:

- L'incidence de la charge sur stock options pour 966 k€,
- L'incidence de la variation de juste valeur des instruments financiers et du TIE pour 76 K€.

(2) Les compléments de prix sur acquisitions se décomposent comme suit :

- Versement des compléments de prix GIS pour 4 000 K\$ soit 3 180 K€,
- Versement 1ère partie complément de prix BFT pour BFT UK pour 5 145 K€ soit 7 867 K€,
- Versement 1ère partie complément de prix BFT pour BFT Inc pour 61 K€ soit 93 K€,
- Versement 2ème partie complément de prix BFT pour BFT UK pour 6 785 K€ soit 9 517 K€,
- Versement 2ème partie complément de prix BFT pour BFT Inc pour 115 K€ soit 160 K€,
- Frais divers liés aux compléments de prix BFT pour 330 K€.

	2007	2006
(3) La trésorerie nette se décompose comme suit:		
- Valeurs mobilières de placement	19 255	8 612
- Disponibilités	12 023	20 247
- Trésorerie et équivalents présentés à l'actif du bilan	31 278	28 859
- Découverts bancaires	(311)	(98)
	30 967	28 761

## Capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions du capital	Capital	Primes d'émission	Réserves groupe	Stock Options	Actions propres	Eléments comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2005</b>	11 730 411	11 730	55 633	12 336	516	(939)	(42)	13 465	92 699
Affectation résultat 2005				13 465				(13 465)	0
Résultat 2006								12 004	12 004
Actions propres						(180)			(180)
Stock options					632				632
Distribution de dividendes				(2 917)					(2 917)
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres							(136)		(136)
Ecart de conversion				(3 316)					(3 316)
<b>Situation au 31/12/2006</b>	11 730 411	11 730	55 633	19 568	1 148	(1 119)	(178)	12 004	98 786
Affectation résultat 2006				12 004				(12 004)	0
Résultat 2007								13 327	13 327
Actions propres						(2 320)			(2 320)
Stock options					966				966
Distribution de dividendes				(2 917)					(2 917)
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres							168		168
Ecart de conversion				(8 088)					(8 088)
<b>Situation au 31/12/2007</b>	11 730 411	11 730	55 633	20 567	2 114	(3 439)	(10)	13 327	99 922

L'objectif principal du Groupe Linedata Services en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2007 et 2006.

### Etat des produits et charges de la période

Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôt.

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Résultat de la période</b>	<b>13 327</b>	<b>12 004</b>
Ajustements de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	30	182
Ecart de conversion :		
- résultant de la conversion des investissements nets à l'étranger	-1 016	(857)
- résultant de la conversion des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-7 072	(2 460)
Ecart actuariels sur engagements de retraite	138	(78)
Autres		(240)
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-7 920</b>	<b>-3 453</b>
<b>Total produits et charges comptabilisés</b>	<b>5 407</b>	<b>8 551</b>

## Notes annexes aux états financiers

### **Note 1 Informations générales**

Linedata Services est une société anonyme de droit français, soumise à la réglementation applicable aux sociétés commerciales dont le siège social est situé 19, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine (France). Linedata Services est cotée sur Euronext Paris.

Le groupe Linedata Services (ci après « le Groupe ») a pour objet, en France et à l'Etranger, l'édition et la distribution de progiciels financiers, l'intégration de solutions, la réalisation de travaux de développement, de conseil et de formation pour ses progiciels.

Ses domaines d'expertise sont l'Asset Management (qui inclut l'Epargne et l'Assurance) et les Crédits & Financements.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Directoire réuni le 07/03/2008 et soumis à l'examen du Conseil de Surveillance lors de sa séance du 10/03/2008.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de Linedata Services et de ses filiales.

### **Note 2 Référentiel comptable et méthodes d'évaluation**

#### Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'année 2007

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Linedata Services au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis selon les normes d'information financière internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) applicables au 31 décembre 2007 telles qu'approuvées par l'Union Européenne (UE). Les états financiers 2007 présentent à titre comparatif le bilan clos au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice 2006 et les flux de trésorerie 2006 établis selon le même référentiel.

Les états financiers consolidés annuels ont été établis selon les principes généraux IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. Ils ont été établis selon la convention du coût d'acquisition, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, évalués selon d'autres conventions, conformément aux règles édictées par les normes IFRS qui les concernent. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Ils intègrent les comptes de Linedata Services et de ses filiales après élimination des principaux soldes et opérations intragroupe.

Linedata Services clôture ses comptes au 31 décembre. Les filiales qui ne clôturent pas au 31 décembre établissent des états financiers intermédiaires à cette date si leur clôture est antérieure de plus de trois mois à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de transfert du contrôle, correspondant généralement à la date d'acquisition.

### **Note 3 Principes comptables**

#### 3.1 Principes de préparation des comptes

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 Décembre 2007 tiennent compte des nouvelles normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et appliquées par le Groupe :

#### Normes et interprétations appliquées par le Groupe sans incidence significative sur l'information financière présentée

- l'interprétation IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes » pour laquelle le Groupe n'est pas concerné aujourd'hui ;
- l'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions », dont les effets pour les états financiers du Groupe ne sont pas significatifs compte tenu de la nature des options ;
- l'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés ».

#### Normes et interprétations appliquées par le Groupe ayant une incidence significative sur l'information financière présentée

- la norme IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir » applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007; les informations sur les instruments financiers demandées par la norme sont détaillées dans la note 9.2.
- l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations à fournir sur le capital, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Evolution des normes

Les normes et interprétations suivantes, non encore applicables, ont été publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Le Groupe Linedata Services n'a pas opté pour une application anticipée de ces normes.

### Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction de Linedata Services l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Plus spécifiquement, ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, des rémunérations payées en actions, et des résultats sur contrats. Elles sont détaillées ci-après dans les paragraphes y afférent.

Les provisions figurant au passif du bilan du dernier exercice clos sont reprises si l'obligation de l'entité est éteinte à la clôture de la période ; si l'obligation subsiste, Linedata Services réalise sa meilleure estimation des sorties de ressources attendues. Cette estimation conduit, le cas échéant, à ajuster la provision par la contrepartie du résultat.

### 3.2 Méthodes de consolidation

**Intégration globale** – Toutes les sociétés dans lesquelles Linedata Services exerce le contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque Linedata Services détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque Linedata Services, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

**Mise en équivalence** – Linedata Services consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable et les co-entreprises dans lesquelles il partage le contrôle avec d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Linedata Services détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'Administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

### 3.3 Méthodes de conversion des éléments en devises

**Conversion des opérations en devises** – Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de l'exercice à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères lorsqu'ils constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

**Investissement net à l'étranger** – Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement dans les capitaux propres en réserves de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

**Etats financiers des filiales en monnaies étrangères** – Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen de la période pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de conversion qui en découlent sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

### **3.4 Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de quatre sources principales : les rémunérations des licences d'utilisation de ses progiciels, les prestations associées de développement et d'implémentation, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et formation, les services bureaux.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences lorsqu'il existe la preuve matérielle que les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé ou déterminable, que les coûts encourus ou restant à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un des critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés. Dans le cas des licences accordées pour une durée déterminée, le produit est reconnu sur cette durée.

Les accords de ventes de licences comprennent souvent des prestations de développement et d'implémentation, de conseil et formation. Le chiffre d'affaires sur les prestations de services de ces contrats est comptabilisé séparément du chiffre d'affaires de la licence, si les prestations de services ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences.

Dans tous les cas de prestations de développement et/ou d'implémentation, le Groupe vérifie systématiquement si ces prestations sont ou non déterminantes au regard de la livraison de la licence. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative du progiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations de développement / d'implémentation est généralement reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires de la maintenance et des services bureau est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat.

### **3.5 Goodwills, actifs incorporels & corporels**

#### Goodwills

Conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs et les passifs identifiables acquis ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté immédiatement en profit au compte de résultat.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur éventuellement constatées. Il est soumis à des tests de pertes de valeur chaque année, ou plus fréquemment, quand il existe des indications qu'il s'est déprécié. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges des activités ordinaires ».

En outre, en application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

#### Frais de recherche et développement générés en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles remplissent les critères définis par la norme IAS 38 et en particulier si et seulement si il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre le logiciel ;
- la façon dont le logiciel en cours de développement générera des avantages économiques futurs probables ; il doit être notamment démontré l'existence d'un marché pour le logiciel en cours de développement ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le logiciel ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet des tests de dépréciation, annuels ou pratiqués dès la mise en évidence d'un indice de perte de valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût s'entend du coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'emprunt liés à ces acquisitions sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, à savoir généralement 2 à 5 ans pour les matériels et les machines, et 10 à 20 ans pour les agencements et constructions. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Les actifs financés par des contrats de location financement sont capitalisés pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure, et sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

#### Dépréciations

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle, et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation, chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Linedata Services a retenu comme unités génératrices de trésorerie ses unités opérationnelles : ces dernières correspondent aux segments géographiques Europe du Sud, Europe du Nord et Amérique du Nord ; il s'agit du niveau auquel la Direction de Linedata Services évalue la performance opérationnelle.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie - UGT) et de sa cession. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

S'il n'existe ni accord de vente irrévocable, ni marché actif, la juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une UGT) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur est enregistrée en "autres charges des activités ordinaires". Lorsqu'elle concerne une unité génératrice de trésorerie, elle est imputée en priorité sur les goodwill rattachés à cette unité génératrice de trésorerie.

Les pertes de valeurs enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill sont irréversibles.

La dépréciation des goodwill est inscrite en "autres charges des activités ordinaires" au compte de résultat.

### **3.6 Actifs & passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente, les actifs évalués à la juste valeur par le résultat et les prêts et les créances.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

#### **Évaluation et comptabilisation des actifs financiers**

##### **Actifs détenus jusqu'à leur échéance**

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

##### **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

##### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif, et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### Actifs évalués à la juste valeur par le résultat

Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ces actifs peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus.

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme et comprennent essentiellement SICAV et Fonds Commun de Placement.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les disponibilités et quasi disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

### **Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui égalise l'actualisation des flux attendus des sorties de trésorerie futurs jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché et la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

#### Passifs évalués à la juste valeur par le résultat

Ces passifs sont évalués à leur juste valeur.

### **3.7 Evaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés**

Linedata Services utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt, ses emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

La plupart de ces instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont considérés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres intitulée "Éléments directement constatés en capitaux propres" pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que la variation de la juste valeur relative à la partie inefficace est constatée au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits et charges financiers".

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé en résultat sous la rubrique "Autres produits et charges financiers".

La valeur des instruments financiers dérivés est inscrite en actifs financiers si elle est positive. Les dérivés dont la valeur est négative sont inscrits au bilan en passifs financiers.

### **3.8 Evaluation et comptabilisation des engagements de rachat de participations minoritaires**

Les engagements d'achat (fermes ou conditionnels e.g. options de vente) de leurs participations, consentis par Linedata Services, à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale, sont comptabilisés comme suit en l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique :

- lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est comptabilisé en dette financière, pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente, par contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, de l'écart d'acquisition ;



- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation éventuelle, qui est comptabilisé en «autres charges financières» ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires leur est affecté et est donc comptabilisée en réduction de l'écart d'acquisition au bilan ;
- à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dette financière est contre-passé, par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

### **3.9 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amortis.

Une activité est considérée comme abandonnée quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque Linedata Services a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs ou passifs constituant les activités abandonnées. De même les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur trois lignes distinctes du tableau de flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

### **3.10 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

### **3.11 Avantages au personnel**

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, Linedata Services offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite du Groupe (régime d'indemnités de fin de carrière) ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des crédits d'unités projetées. Ces évaluations prennent en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié dans chacun des pays où Linedata Services a mis en place de tels régimes (France uniquement à ce jour).

De ce fait, le Groupe comptabilise des actifs et/ou des passifs au titre de ces régimes ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le groupe applique les règles suivantes :

- S'il existe des actifs dédiés à la couverture des régimes, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur et déduits des provisions enregistrées au bilan ;
- Concernant le régime d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels générés sont imputés en capitaux propres et aucun amortissement au titre de ces écarts actuariels n'est comptabilisé au compte de résultat ;
- l'impact des changements de régimes est amorti en compte de résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires à la date dudit changement.

### **3.12 Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, en appliquant la méthode du report variable.

Ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- D'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie d'impôt attendue),
- De passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture, et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale de l'entité. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats fiscaux futurs du Groupe s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des passifs d'impôt différé sont constatés sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

### **3.13 Rémunération en actions**

Le groupe Linedata Services maintient des plans d'intéressement au travers desquels il attribue des options de souscription ou d'achat d'actions (stock-options) ou des actions gratuites à certains dirigeants et salariés. L'objectif de ces plans est d'aligner l'intérêt des dirigeants sur celui des actionnaires en leur fournissant une incitation supplémentaire à améliorer les performances de l'entreprise et accroître le cours de l'action sur le long terme.

L'attribution de stock-options ou d'actions gratuites représente un avantage consenti aux dirigeants et salariés concernés et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Linedata Services. Il est évalué à la juste valeur des dérivés d'actions Linedata Services émis. Il correspond à la valeur de l'option à la date d'attribution, évaluée par un actuaire indépendant en utilisant un modèle Black & Scholes.

Cette rémunération payée en dérivés d'actions Linedata Services est comptabilisée comme une charge de personnel, par contrepartie des capitaux propres, et étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti, à savoir :

- sur une période de 5 ans, par tranches d'un cinquième par année, conformément au règlement des plans du 12 décembre 2002 et du 21 mai 2004 de Linedata Services
- sur une période de 4 ans, soit 50% après deux ans et le solde après les quatre ans, conformément aux règlements des plans de Linedata Services du 10 novembre 2005 et du 11 juin 2007.

L'effet de dilution des plans de stock-options dont l'acquisition des droits par les dirigeants et salariés est en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

### **3.14 Principes de présentation des informations financières**

#### **Compte de résultat**

Linedata Services a choisi de présenter son compte de résultat par nature.

#### **Résultat opérationnel courant, Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel courant comprend l'excédent brut d'exploitation lequel inclut le coût des avantages au personnel, le coût des rémunérations en actions et les crédits d'impôt recherche présentés en déduction des dépenses de personnel. Il inclut également les gains et les pertes de change relatifs aux activités d'exploitation.

Le résultat opérationnel intègre :

- le résultat opérationnel courant,
- le résultat sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles,
- les autres produits et charges opérationnels comprenant les coûts d'acquisition liés aux opérations de croissance externe n'ayant pas abouti et le cas échéant les indemnités reçues en contrepartie ainsi que les charges non récurrentes liées aux opérations de croissance externe et la dépréciation des actifs non courants,

#### **Coût du financement net et autres charges et produits financiers**

Le coût du financement brut inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières.

Le coût du financement net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières et les produits d'intérêts des disponibilités.

Les autres charges et produits financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en résultat (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat d'exploitation) et les résultats sur cessions de titres disponibles à la vente et de participations non consolidées.

#### **Bilan**

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, considéré comme étant égal à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs et passifs non courants. Néanmoins, conformément aux dispositions des normes d'information financière internationales, les impôts différés sont comptabilisés en actifs ou passifs non courants.

#### **Tableau des flux de trésorerie**

Linedata Services a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte. Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont obtenus à partir du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

#### **Note 4 Faits Majeurs**

L'exercice 2007 fut principalement marqué par les événements suivants :

- la mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle par zones géographiques (Europe du Sud, Europe du Nord et Asie, Amérique du Nord), conjointement à l'intégration au sein de ces régions des activités de Global Investment Systems (GIS) et Beauchamp Financial Technology (BFT) acquises en fin d'année 2005.
- le versement de l'ensemble des compléments de prix relatifs aux acquisitions de GIS et BFT.

**Note 5 Périètre de consolidation**

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2007.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est le suivant :

Raison sociale – Adresse	% contrôle	Mode de contrôle	Méthode de consolidation
LINEDATA SERVICES 19, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine - France	100%	Mère	Société mère
LINEDATA SERVICES INGENIERIE 10 rue de la Renaissance 92184 Antony - France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES LUXEMBOURG 5, Z.A.I Bourmicht -8070 Bertrange Luxembourg	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES TUNISIE Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES Inc 260, Franklin Street Boston – MA 02110 - USA	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (UK) Ltd Bishopsgate Court, 4/12 Norton Folgate Londres, United Kingdom E1 6DB	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES GmbH Walter-Kolb-Strasse 9-11-60594 Francfort -Allemagne	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES ASSURANCES 8, rue de la Renaissance 92184 Antony - France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LD SERVICES Inc 401 Hackensack Avenue Hackensack, NJ 07601 – USA	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GLOBAL INVESTMENT SYSTEMS (Ireland) Ltd 2 Sandyford Business Centre – Burton Hall Sandyford – Dublin 18 – Irlande	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) Inc 350 Park Avenue New York NY 10022 – USA	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) Ltd 85 Gracechurch Street – Londres United Kingdom EH3 7AL	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BEAUCHAMP FINANCIAL TECHNOLOGY (Europe) SIA Zemitana 2B Riga LV-1012 – Lettonie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) (H.K.) Limited Unit 901-902, 9/F, Li Po Chun Chambers, 189 Des Voeux Road Central, Hong Kong	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale

La société Linedata Services Canada Inc, contrôlée de manière exclusive mais sans activité ni actif ou passif significatif, n'est pas consolidée.

La société Linedata Services GmbH, contrôlée de manière exclusive, a été consolidée sur la base de sa situation nette au 31/12/2005 (plus d'activité depuis 2005).

Toutes ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception des quatre sociétés du sous-groupe BEAUCHAMP FINANCIAL TECHNOLOGY qui clôturent leurs comptes au 31 mars.

Les activités des différentes sociétés du périmètre de consolidation ont été intégrées globalement sur les durées suivantes :

Sociétés	Exercice 2006	Exercice 2007
LINEDATA SERVICES	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES Luxembourg	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES INGENIERIE	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES TUNISIE	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES Inc.	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES (UK) Ltd.	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES GmbH	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES ASSURANCES	12 mois	12 mois
LD SERVICES Inc	12 mois	12 mois
GLOBAL INVESTMENT SYSTEMS (Ireland) Ltd	12 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES (BFT) Ltd	13 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES (BFT) Inc	13 mois	12 mois
LINEDATA SERVICES (BFT) (H.K.) Limited	13 mois	12 mois
BEAUCHAMP FINANCIAL TECHNOLOGY (Europe) SIA	13 mois	12 mois

**Note 6 Information sectorielle**

Le Groupe caractérise un secteur comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique) ou dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité). Ces secteurs sont exposés à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Compte tenu de la nouvelle organisation mise en place au sein du Groupe, le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle de Linedata Services sont respectivement le secteur géographique et le secteur d'activité. Les éléments financiers comparatifs de l'exercice 2006 ont été retraités selon cette présentation.

## 6.1 Information par zones géographiques

### Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Europe du Sud 31/12/2007	Europe du Nord & Asie 31/12/2007	Amérique du Nord 31/12/2007	Total 31/12/2007
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>82 268</b>	<b>50 834</b>	<b>31 740</b>	<b>164 841</b>
<b>EBITDA</b>	<b>15 584</b> 18,9%	<b>8 782</b> 17,3%	<b>6 956</b> 21,9%	<b>31 321</b> 19,0%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(4 724)	(2 184)	(2 381)	(9 289)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>10 860</b> 13,2%	<b>6 598</b> 13,0%	<b>4 574</b> 14,4%	<b>22 032</b> 13,4%
Autres produits et charges opérationnels	(21)	(1)	0	(22)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>10 839</b> 13,2%	<b>6 597</b> 13,0%	<b>4 574</b> 14,4%	<b>22 010</b> 13,4%
Coût de l'endettement financier net				(2 175)
Autres produits et charges financières				(390)
Impôts				(6 118)
Résultat net des activités cédées				0
<b>Résultat net</b>				<b>13 327</b> 8,1%

(en milliers d'euros)	Europe du Sud 31/12/2006	Europe du Nord & Asie 31/12/2006	Amérique du Nord 31/12/2006	Total 31/12/2006
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>75 440</b>	<b>42 140</b>	<b>30 763</b>	<b>148 343</b>
<b>EBITDA</b>	<b>14 467</b> 19,2%	<b>7 342</b> 17,4%	<b>6 279</b> 20,4%	<b>28 087</b> 18,9%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 729)	(1 895)	(2 120)	(6 745)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>11 737</b> 15,6%	<b>5 446</b> 12,9%	<b>4 159</b> 13,5%	<b>21 342</b> 14,4%
Autres produits et charges opérationnels	(20)	0	(1 160)	(1 180)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>11 717</b> 15,5%	<b>5 446</b> 12,9%	<b>2 998</b> 9,7%	<b>20 162</b> 13,6%
Coût de l'endettement financier net				(2 131)
Autres produits et charges financières				(184)
Impôts				(5 056)
Résultat net des activités cédées				(787)
<b>Résultat net</b>				<b>12 004</b> 8,1%

L'EBITDA est l'indicateur clé du Groupe, il se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles (charges nécessaires à la réalisation des produits et des projets), les frais commerciaux, les frais généraux et administratifs.

Bilan consolidé

	Europe du Sud 31/12/2007	Europe du Nord & Asie 31/12/2007	Amérique du Nord 31/12/2007	Total 31/12/2007
Ecart d'acquisition	46 654	31 636	19 800	98 090
Immobilisations Incorporelles	10 781	10 492	4 721	25 994
Immobilisations Corporelles	3 333	1 092	1 392	5 818
Autres actifs financiers non courants	263	1 059	111	1 434
Autres actifs non courants	0	0	853	853
<b>Actifs non courants</b>	<b>61 031</b>	<b>44 279</b>	<b>26 878</b>	<b>132 188</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>52 781</b>	<b>23 427</b>	<b>17 630</b>	<b>93 838</b>
<b>Total Actifs Sectoriels</b>	<b>113 811</b>	<b>67 707</b>	<b>44 508</b>	<b>226 026</b>
Actifs non alloués				5 052
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>231 078</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>4 140</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>4 460</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>26 881</b>	<b>10 873</b>	<b>22 311</b>	<b>60 065</b>
<b>Total Passifs Sectoriels</b>	<b>31 021</b>	<b>11 193</b>	<b>22 311</b>	<b>64 525</b>
Passifs non alloués				66 631
Capitaux Propres				99 922
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>231 078</b>

	Europe du Sud 31/12/2006	Europe du Nord & Asie 31/12/2006	Amérique du Nord 31/12/2006	Total 31/12/2006
Ecart d'acquisition	46 654	36 480	22 133	105 268
Immobilisations Incorporelles	10 057	12 428	6 311	28 796
Immobilisations Corporelles	3 151	1 454	1 304	5 910
Autres actifs financiers non courants	483	1 073	124	1 679
Autres actifs non courants	0	0	1 127	1 127
<b>Actifs non courants</b>	<b>60 345</b>	<b>51 436</b>	<b>30 999</b>	<b>142 780</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>49 498</b>	<b>20 865</b>	<b>15 034</b>	<b>85 396</b>
<b>Total Actifs Sectoriels</b>	<b>109 843</b>	<b>72 301</b>	<b>46 032</b>	<b>228 176</b>
Actifs non alloués				3 005
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>231 181</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>4 164</b>	<b>712</b>	<b>-39</b>	<b>4 837</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>33 086</b>	<b>13 626</b>	<b>25 060</b>	<b>71 772</b>
<b>Total Passifs Sectoriels</b>	<b>37 250</b>	<b>14 338</b>	<b>25 021</b>	<b>76 609</b>
Passifs non alloués				55 787
Capitaux Propres				98 786
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>231 181</b>

Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs et les créances d'impôts. Les passifs non alloués correspondent aux impôts exigibles et différés et aux dettes financières.

## Investissements

	Europe du Sud	Europe du Nord & Asie	Amérique du Nord	Total
	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	2 097	261	272	2 629
Immobilisations corporelles	1 686	422	886	2 995
<b>Total</b>	<b>3 783</b>	<b>683</b>	<b>1 159</b>	<b>5 624</b>

	Europe du Sud	Europe du Nord & Asie	Amérique du Nord	Total
	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	7 843	94	191	8 129
Immobilisations corporelles	1 658	550	757	2 964
<b>Total</b>	<b>9 501</b>	<b>644</b>	<b>948</b>	<b>11 093</b>

### 6.2 Information par secteurs d'activités

Chiffre d'affaires	31/12/2007	31/12/2006
Asset Management	135 330	120 880
Crédits & Financements	29 511	27 463
<b>Total</b>	<b>164 841</b>	<b>148 343</b>

Actifs sectoriels	31/12/2007	31/12/2006
Asset Management	181 328	184 167
Crédits & Financements	44 697	44 008
<b>Total</b>	<b>226 026</b>	<b>228 176</b>

Investissements	31/12/2007	31/12/2006
Asset Management	5 129	10 283
Crédits & Financements	495	810
<b>Total</b>	<b>5 624</b>	<b>11 093</b>



**Note 7** Notes relatives au compte de résultat consolidé

**7.1 Achats et charges externes**

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Achat sous traitance télécom, télématique, éditique	(9 916)	(8 804)
Achats de marchandises et Autres Achats	(1 836)	(1 533)
Locations immobilières & autres	(6 528)	(5 744)
Intérimaires, prestataires & sous traitance	(19 141)	(11 330)
Honoraires et assurances	(7 107)	(6 068)
Voyages, déplacements, transport	(3 807)	(4 077)
Telecoms et Affranchissement	(1 902)	(2 099)
Services bancaires et assimilés	(227)	(136)
Publicité, communication & Marketing et autres	(3 583)	(3 713)
<b>Total</b>	<b>(54 047)</b>	<b>(43 504)</b>

L'augmentation des charges de sous-traitance est principalement due au développement de projets clients (implémentation et consulting), plus particulièrement en Europe du Sud avec les projets NOEE et Master I.

L'augmentation des charges de télécom est principalement due à l'accroissement du volume d'achat d'informations financières corrélatif notamment à la croissance de l'offre ASP et au projet NOEE.

**7.2 Charges de personnel**

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations	(60 194)	(57 239)
Charges sociales	(15 819)	(15 291)
Participation	(800)	(331)
<b>Sous total</b>	<b>(76 813)</b>	<b>(72 861)</b>
Charges relatives aux stocks options	(966)	(632)
Frais de développement portés à l'actif	208	862
Crédit d'impôt recherche	2 374	1 522
<b>Total</b>	<b>(75 197)</b>	<b>(71 109)</b>

La répartition des effectifs à la date de la clôture est la suivante :

Effectifs	31/12/2007	31/12/2006
<b>Total</b>	<b>929</b>	<b>881</b>
Europe du Sud	441	450
Europe du Nord et Asie	299	261
Amérique du Nord	189	170

### 7.3 Autres charges et autres produits

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Gains de change opérationnels	339	40
Autres produits	440	110
<b>Total autres produits</b>	<b>779</b>	<b>150</b>
Jetons de présence	(110)	(110)
Redevances	(1 458)	(812)
Autres	(287)	(1 324)
<b>Total autres charges</b>	<b>(1 856)</b>	<b>(2 246)</b>

### 7.4 Dotations nettes aux amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles	(3 876)	(3 389)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles	(2 889)	(2 044)
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(6 765)</b>	<b>(5 433)</b>
Dotations nettes aux provisions & sur actifs circulants	(3 144)	(1 570)
<b>Total dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>(9 909)</b>	<b>(7 003)</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles ont augmenté sur NOEE et Master I (6 mois d'amortissement en 2006).

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est notamment liée aux contrats de location financement.

### 7.5 Autres charges et autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	49
Reprises de provisions	0	110
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>5</b>	<b>159</b>
Résultat sur cession d'immobilisations	(27)	(179)
Autres charges non récurrentes	0	(1 160)
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>(27)</b>	<b>(1 339)</b>

En 2006, les autres charges non récurrentes étaient relatives aux coûts d'intégration des acquisitions de 2005.

### 7.6 Coût de l'endettement financier net

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Produits nets sur cessions de VMP	431	217
Autres produits financiers	93	95
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>524</b>	<b>312</b>
Coût de l'endettement financier brut	(2 699)	(2 443)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 175)</b>	<b>(2 131)</b>

### 7.7 Impôts sur les sociétés – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
Résultat avant impôts sociétés	19 445		17 848	
Taux théorique d'impôts en France	(6 695)	(34,43%)	(6 145)	(34,43%)
Déficits non activés	(203)	(1,03%)		
Déficits activés				
Impôts exigibles sur différences permanentes	(88)	(0,45)%	(113)	(0,63)%
Impacts des taux appliqués à l'étranger	374	1,91%	285	1,60%
Stock options	(333)	(1,70%)	(215)	(1,20%)
Dividendes				
Crédits d'impôt recherche	817	4,16%	697	3,90%
Autres	10	0,05%	435	2,44%
<b>Total</b>	<b>(6 118)</b>	<b>(31,46%)</b>	<b>(5 056)</b>	<b>(28,32%)</b>
Dont :				
. Impôts exigibles courants	(4 686)		(4 790)	
. Impôts différés	(1 432)		(266)	
Taux réel d'impôt	(31,46%)		(28,32%)	

Les « autres » correspondent essentiellement à des régularisations d'impôts différés 2006.

## 7.8 Note sur le résultat par action

Le résultat net – part du Groupe – s'élève à 13 327 K€. Le résultat net par action s'élève à 1,16 euros et le résultat dilué par action à 1,12 euros en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'attribution à certains salariés et dirigeants d'options de souscription d'actions dont 446 000 sont encore en circulation au 31 décembre et l'existence de 229 217 actions propres auto détenues.

## **Note 8** Notes relatives au bilan consolidé

### 8.1 Goodwills

Le détail des goodwills au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

	<b>Position 31/12/2006</b>	<b>Ajustement des écarts d'acquisition sur la période</b>	<b>Ecart de change</b>	<b>Position 31/12/2007</b>
LINEDATA SERVICES FRANCE (ex GSI)	1 213			1 213
PREDICA UNIPLAN	181			181
ARCTIS	145			145
LINEDATA SERVICES FRANCE (ex LDC)	15 865			15 865
INGENETUDES	15 937			15 937
LINEDATA SERVICES FRANCE (ex BDB)	369			369
<b>Sous total LDS France</b>	<b>33 710</b>		<b>0</b>	<b>33 710</b>
LINEDATA SERVICES Luxembourg (ex BIMACO)	1 639		0	1 639
LINEDATA SERVICES INGENIERIE (ex PENLAN)	5 922		0	5 922
LDS TUNISIE	501		0	501
LINEDATA SERVICES Inc (Boston)	14 479		(1 526)	12 953
LINEDATA SERVICES UK (actifs THOMSON FINANCIAL)	7 104		(700)	6 404
LINEDATA SERVICES UK Ltd (IAS)	1 179			1 179
LINEDATA SERVICES ASSURANCES	6 519		0	6 519
LD SERVICES INC (GIS)	8 237		(869)	7 368
GIS Irlande	2 858		(301)	2 557
BEAUCHAMP FINANCIAL TECHNOLOGY	23 121	(1 836)	(1 947)	19 338
<b>Total</b>	<b>105 269</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(5 343)</b>	<b>98 090</b>

L'ajustement des écarts d'acquisition correspond au paiement du complément de prix BFT (6,9M€) inférieur au montant initialement provisionné (8,2M€).

### Test de perte de valeur

En 2007, comme chaque année et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, Linedata Services a réexaminé la valeur des goodwills associés à ses unités opérationnelles. Les unités opérationnelles testées correspondent aux segments définis dans l'information sectorielle :

- Europe du Sud,
- Europe du Nord & Asie,
- Amérique du Nord.

La méthode de valorisation retenue est la méthode des DCF (Discounted Cash Flows) sur la base de plans d'affaires approuvés par la Direction projetés sur 5 ans sauf pour les acquisitions récentes où les durées de projection retenues sont conformes aux rapports d'évaluation, d'un taux de croissance perpétuelle de 3%, en retenant un taux d'actualisation (WACC) de 10%.

Au 31 décembre 2007, sur la base des évaluations internes réalisées, la Direction de Linedata Services a constaté que la valeur d'utilité des unités opérationnelles testées excède leur valeur comptable et que comme cela fut le cas en 2006, aucune perte de valeur n'est à enregistrer.

## 8.2 Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Reclassement	Différence de change	31/12/2007
Concessions brevets et droits assimilés	29 176	825	(24)	2 327	(1 013)	31 291
Relation clientèle	8 585	0	0	0	(817)	7 768
Immobilisations incorporelles en cours	714	1 804	0	(2 325)	0	193
<b>Valeur brute</b>	<b>38 475</b>	<b>2 629</b>	<b>(24)</b>	<b>2</b>	<b>(1 830)</b>	<b>39 252</b>
Amortissements	(9 679)	(4 111)	24	0	508	(13 258)
<b>Valeur nette</b>	<b>28 796</b>	<b>(1 482)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>(1 322)</b>	<b>25 994</b>

L'augmentation des immobilisations en cours (transférées en immobilisations) concerne essentiellement l'activation des projets Master I Multi Profil, Master I Web Service et Cegid.

## 8.3 Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Différence de change	31/12/2007
Valeur brute	22 170	2 993	(754)	(707)	23 702
dont location financement	3 880	951	(589)	0	4 242
Amortissements	(16 260)	(2 654)	588	442	(17 884)
dont location financement	(2 737)	(766)	424	0	(3 079)
<b>Valeur nette</b>	<b>5 910</b>	<b>339</b>	<b>(166)</b>	<b>(265)</b>	<b>5 818</b>
dont location financement	1 143	185	(165)	0	1 163

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond essentiellement à des acquisitions de serveurs ASP et des serveurs nécessaires au déploiement du système NOEE.

## 8.4 Actifs financiers et autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Titres de participation non consolidés	13	13
Dépôts et cautionnement et autres	1 421	1 680
Autres actifs non courants	853	1 127
<b>Total valeur brute</b>	<b>2 287</b>	<b>2 820</b>
Provision pour dépréciation	0	(14)
<b>Total valeur nette</b>	<b>2 287</b>	<b>2 806</b>

Les titres de participation non consolidés concernent des participations détenues par Linedata Services Assurances dont l'activité, le patrimoine et les engagements sont non significatifs au niveau du Groupe.

Les autres actifs non courants correspondent à la créance d'impôt recherche aux USA, récupérable à plus d'un an.

### 8.5 Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Impôt différé sur engagements de retraite	496	606
Impôt différé sur déficits reportables	476	514
Impôt différé sur actifs incorporels	(3 576)	(2 933)
Impôt différé sur autres différences temporelles	670	620
<b>TOTAL</b>	<b>(1 934)</b>	<b>(1 193)</b>
- dont Impôts différés actifs	1 295	1 433
- dont Impôts différés passifs	(3 229)	(2 626)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 934)</b>	<b>(1 193)</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés sont regroupés et compensés par entité fiscale.

### 8.6 Impôts exigibles actifs

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Impôts exigibles actifs	3 758	1 572
<b>Total impôts exigibles actifs</b>	<b>3 758</b>	<b>1 572</b>

Les impôts exigibles actifs comprennent notamment la créance relative au crédit d'impôt recherche sur la France.

### 8.7 Créances d'exploitation & autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Créances clients et comptes rattachés bruts</b>	<b>57 860</b>	<b>51 555</b>
Provision pour dépréciation	(2 942)	(1 906)
<b>Total clients et comptes rattachés nets</b>	<b>54 918</b>	<b>49 649</b>
Créances fiscales	4 748	3 357
Autres créances	671	396
Débiteurs divers	267	92
Charges constatées d'avance	1 956	3 044
<b>Valeur brute</b>	<b>7 642</b>	<b>6 889</b>
Provisions pour dépréciation	0	0
<b>Valeur nette</b>	<b>7 642</b>	<b>6 889</b>
<b>Total général</b>	<b>62 560</b>	<b>56 538</b>

### 8.8 Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Impact situatio n nette	Ecart de conversion	31/12/2007
PROVISIONS NON COURANTES							
Indemnités de fin de carrière	1 376	257	(20)		(210)		1 403
Médailles du travail	385	16	(37)				363
Autres provisions non courantes	723	17	(392)	(48)		1	301
<b>TOTAL</b>	<b>2 484</b>	<b>290</b>	<b>(450)</b>	<b>(48)</b>	<b>(210)</b>	<b>1</b>	<b>2 068</b>
PROVISIONS COURANTES							
Litiges	165	80	(15)			(1)	229
Autres provisions courantes	40					(2)	38
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>80</b>	<b>(15)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>267</b>

L'incidence présentée dans la colonne situation nette pour les indemnités de fin de carrière (210K€) est relative à l'application de la méthode Sorie (amendement IAS 19).

### 8.9 Régimes d'avantages au personnel

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Variation de la valeur des engagements (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2007	Indemnités de fin de carrière 2006	Médailles du travail 2007	Médailles du travail 2006	Total 2007	Total 2006
<b>Engagement au 01/01</b>	<b>(1 561)</b>	<b>(1 346)</b>	<b>(386)</b>	<b>(371)</b>	<b>(1 947)</b>	<b>(1 717)</b>
Coût des services	(119)	(107)	(43)	(44)	(162)	(151)
Coût de l'actualisation	(67)	(52)	(16)	(13)	(83)	(65)
Gains / Pertes actuariels	210	(68)	39	19	249	(49)
Modification du régime (1)	(685)	0	0	0	(685)	0
Prestations payées	27	0	43	23	70	23
Réduction / Liquidation de régime	0	12	0	0	0	12
Autres (transferts) - variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur totale de l'engagement au 31/12</b>	<b>(2 195)</b>	<b>(1 561)</b>	<b>(363)</b>	<b>(386)</b>	<b>(2 558)</b>	<b>(1 947)</b>

(1) : correspond aux incidences de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008.

Charge de l'exercice (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2007	Indemnités de fin de carrière 2006	Médailles du travail 2007	Médailles du travail 2006	Total 2007	Total 2006
Coût des services rendus	119	107	43	43	162	150
Coût de l'actualisation	67	52	16	13	83	65
Rendement attendu des fonds d'assurance	0	0	0	0	0	0
Amortissement du coût des services passés	78	24	0	0	78	24
Amortissement des gains / pertes actuariels	0	0	(39)	(19)	(39)	(19)
Effet de réduction / liquidation de régime	0	(11)	0	0	0	(11)
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>264</b>	<b>171</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>284</b>	<b>208</b>

Evolution de la provision (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2007	Indemnités de fin de carrière 2006	Médailles du travail 2007	Médailles du travail 2006	Total 2007	Total 2006
Provision au 01/01	(1 375)	(1 136)	(386)	(371)	(1 761)	(1 507)
Charge de l'exercice	(264)	(171)	(20)	(37)	(284)	(208)
Prestations payées par l'employeur pendant l'exercice	27	0	43	23	70	23
Cotisations payées au fond d'assurance pendant l'exercice		0	0	0	0	0
Montant reconnu en capitaux propres	210	(68)	0	0	210	(68)
<b>Provision au 31/12</b>	<b>(1 403)</b>	<b>(1 375)</b>	<b>(363)</b>	<b>(386)</b>	<b>(1 766)</b>	<b>(1 761)</b>

Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision comptabilisée (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2007	Indemnités de fin de carrière 2006	Médailles du travail 2007	Médailles du travail 2006	Total 2007	Total 2006
Valeur de l'engagement au 31/12	(2 195)	(1 561)	(363)	(386)	(2 558)	(1 946)
Coûts des services passés non comptabilisés (1)	792	184	0	0	792	184
Gains / Pertes actuariels non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
<b>Provision au 31/12</b>	<b>(1 403)</b>	<b>(1 375)</b>	<b>(363)</b>	<b>(386)</b>	<b>(1 766)</b>	<b>(1 761)</b>

(1) : correspond en 2007 aux incidences de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes d'avantages au personnel sont les suivantes :

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	5,50%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Table de mortalité	INSEE TVTD 2003-05	INSEE TVTD 2002-04

L'âge de départ en retraite dépend de l'année de naissance des salariés et de leur catégorie socioprofessionnelle :

CSP	Age
<b>Cadres</b>	
Nés avant le 01/01/1950	63 ans
Nés après le 01/01/1950	65 ans
<b>Non cadres</b>	
Nés avant le 01/01/1950	61 ans
Nés après le 01/01/1950	63 ans

#### Droit individuel à formation

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis est de 22 522 heures au 31 décembre 2007. Il était de 20 253 heures au 31 décembre 2006.



## 8.10 Dettes financières

### DETTES FINANCIERES NON COURANTES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts	46 116	38 361
Location financement	1 019	1 287
Autres dettes financières à long terme	8	153
<b>TOTAL</b>	<b>47 143</b>	<b>39 801</b>

### DETTES FINANCIERES COURANTES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et découverts bancaires	13 171	11 524
Intérêts courus	506	287
Location financement	411	13
<b>TOTAL</b>	<b>14 088</b>	<b>11 824</b>

L'échéancier des dettes financières non courantes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total dettes
Emprunts	38 299	7 817	46 116
Location financement	1 019	0	1 019
Autres dettes financières à long terme	8	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>39 326</b>	<b>7 817</b>	<b>47 143</b>

### Couvertures de taux :

Le groupe LINEDATA SERVICES a souscrit :

- un SWAP pour un nominal de 6,1M€ à 3,51% (échéance 30 janvier 2008),
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 9,6M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier,
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 13,2M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier,
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,40% - prime trimestrielle de 0,11% annuels), pour un nominal de 5M€ amortissable sur 3 ans tous les 20 janvier.

La variation de juste valeur pour les instruments non efficaces est constatée au compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers » (+59 K€ à fin décembre 2007) en contrepartie d'une dette à long terme.

Pour les instruments efficaces, la variation de leur juste valeur est comptabilisée dans une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Eléments directement constatés en capitaux propres » (+45 K€ à fin décembre 2007) en contrepartie d'un actif à long terme.

### 8.11 Dettes d'exploitation courantes

Les dettes d'exploitation courantes se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	21 591	15 401
Dettes fiscales et sociales	21 736	20 361
Autres dettes	3 392	25 002
Produits constatés d'avance	13 079	10 803
<b>TOTAL</b>	<b>59 798</b>	<b>71 567</b>

En 2006, les « Autres dettes » étaient principalement composées des compléments de prix versés en 2007 sur les acquisitions GIS & BFT.

### 8.12 Autres dettes non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sur acquisitions d'actifs immobilisés (1)	2 392	2 353
<b>TOTAL</b>	<b>2 392</b>	<b>2 353</b>

(1) Correspond aux dettes à long terme relatives à l'acquisition du logiciel PACTEO / NOEE

## **Note 9 Informations complémentaires**

### 9.1 Plan de stock options et d'attribution gratuite d'actions

Les principales hypothèses du calcul de la juste valeur des stocks options sont les suivantes :

Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Volatilité attendue (1)	Entre 34,5% et 42,8%
Taux de dividendes attendu	Entre 1,0% et 2,0%
Taux de rendement sans risque	Entre 3,0% et 4,5%

(1) Cette hypothèse est estimée comme écart-type annualisé des rendements journaliers continûment composés de l'action Linedata Services sur un historique entre 5 et 5,5 ans environ aux dates d'attribution.

La norme IFRS 2 s'applique aux plans de stocks options / actions gratuites dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglés en instrument de capitaux propres et qui sont attribués à certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux après le 07 novembre 2002 et non acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle s'applique donc chez LINEDATA SERVICES aux plans suivants :

- plan de stock options du 12/12/2002,
- plan de stock options du 21/05/2004,
- plan de stock options du 10/11/2005,
- plan de stock options du 11/06/2007,
- plan d'attribution d'actions gratuites du 06/07/2006.

Les options de souscription consenties par LINEDATA SERVICES sont présentées dans le tableau suivant :

Référence de l'attribution	Plan 2000 (n° 1)	Plan 2000 (n° 2)	Plan 2000 (n° 3)	Plan 2000 (n° 4)	Plan 2005 (n° 5)	Plan 2005 (n° 6)
Date de l'Assemblée	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	30/06/2005	30/06/2005
Date du Directoire ayant consenti des options	17/05/2000	07/06/2001	12/12/2002	21/05/2004	10/11/2005	11/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	23 000	90 000	110 000	66 000	174 000	195 000
Dont						
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	10 000	5 000	10 000	5 000	50 000	20 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés (*)	13 000	46 000	100 000	61 000	95 000	100 000
Nombre total de bénéficiaires	3	39	16	22	27	51
Dont						
- nombre de mandataires sociaux	1	1	1	1	1	2
- nombre d'attributaires salariés pris en compte dans les 10 premiers, compte tenu en particulier de détentions égalitaires excédant le nombre de 10 (*)	2	14	15	21	15	17
Point de départ d'exercice des options	17/05/2005	07/06/2006	12/12/2007	21/05/2009	10/11/2007	11/06/2009
Date d'expiration	17/05/2010	07/06/2011	12/12/2012	21/05/2014	10/11/2015	11/06/2017
Prix d'exercice	17,00 €	23,417 €	16,04 €	14,71 €	18,48 €	19,70 €
Nombre d'options en vigueur au 1er janvier 2007	0	65 000	85 000	48 000	166 000	
Nombre d'options attribuées en 2007						195 000
Nombre d'options exercées en 2007		0	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées en 2007		5 000	10 000	17 000	76 000	5 000
Nombre total d'options restantes au 31 décembre 2007	0	60 000	75 000	31 000	90 000	190 000
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2007	0,00%	0,51%	1,15%	1,42%	2,18%	3,80%

(\*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

Linedata Services S.A. est la seule société du Groupe à avoir consenti des options.

La juste valeur d'une option, au moment de l'attribution, s'établit à :

- 4,83 euros pour les options attribuées le 12 décembre 2002,
- 5,76 euros pour les options attribuées le 21 mai 2004,
- 5,47 euros pour les options attribuées le 10 novembre 2005,
- 6,72 euros pour les options attribuées le 11 juin 2007.

Le prix moyen pondéré d'exercice pour l'ensemble des options en vigueur au 31 décembre 2007 est de 18,99 euros.

La juste valeur des options a été calculée en considérant que sont présents dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition :

- 90% des attributaires à l'échéance de 5 ans (cas du Plan 2000, la totalité des options peut être exercée à compter de 5 ans après l'attribution)
- pour le plan du 10/11/2005, un taux de présence de 80% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 2 ans et un taux de 60% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 4 ans.
- pour le plan du 11/06/2007, un taux de présence de 96% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 2 ans et un taux de 92% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 4 ans.

Les plans d'attributions d'actions gratuites consenties par Linedata Services sont présentés dans le tableau suivant :

Référence de l'attribution	Plan 2005 (n° 1)
Date de l'Assemblée	30/06/2005
Date du Directoire ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	06/07/2006
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Directoire	30 000
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales	21 000
Dont	
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par des mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par les 10 premiers attributaires salariés (*)	21 000
Nombre total de bénéficiaires pouvant acquérir gratuitement des actions	5
Dont	
- nombre de mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	
- nombre d'attributaires salariés du groupe	5
Date de fin de la période d'acquisition	06/07/2008
Date de fin de la période de conservation	06/07/2010
Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises au 1er janvier 2007	21 000
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2007	
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement acquises en 2007	
Nombre d'actions gratuites antérieurement attribuées annulées en 2007	
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises restantes au 31 décembre 2007	21 000

(\*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

Linedata Services S.A. est la seule société du Groupe à avoir attribué gratuitement des actions.

La juste valeur d'une action gratuite, au moment de l'attribution, s'établit à 12,57 euros pour les actions gratuites attribuées le 06/07/2006.

## 9.2 Facteurs de risques

### Risques de crédit

L'échéancier des créances clients nettes est le suivant :

	Montant net	Dont non échu	Echu et non déprécié				
			Echu < 30 jours	Echu entre 31 et 60 jours	Echu entre 61 et 90 jours	Echu entre 91 et 180 jours	Echu > 181 jours
Créances clients nettes 2007	54 918	12 741	19 280	9 195	4 966	6 044	2 692
Créances clients nettes 2006	49 649	15 740	13 503	8 822	1 839	5 124	4 619

### Risques de marché

#### Risque de taux

La trésorerie disponible des sociétés du Groupe est placée en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations de marché. Les emprunts sont souscrits à taux fixes ou assortis de contrats de couvertures de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2007 est le suivant :

En milliers d'euros	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers à taux variables (1)	3 818	19 660	4 625
Passifs financiers à taux fixes	9 958	19 667	3 192
Actifs financiers (2)	(163)	(1 258)	
Position nette	13 613	38 069	7 817

(1) : hors concours bancaires courants

(2) : hors disponibilités

Sensibilité à l'évolution des taux : une variation de 1% des taux sur emprunts à taux variables à court terme représenterait une variation des charges financières de 38 K€, soit 1,8% du coût de l'endettement financier net de l'exercice 2007.

#### Risque de change

Au 31 décembre 2007, aucune couverture de change n'a été mise en place. La plupart des opérations en devises concernant Linedata Services sont des opérations commerciales courantes à court terme, principalement avec les sociétés du Groupe hors zone Euro (USA, Grande Bretagne et Tunisie). Seuls les effets de change, liés au compte courant à long terme consenti par Linedata Services à sa filiale américaine considéré comme un investissement net, sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21. Ils représentent 1 549 K€ au 31 décembre 2007. De plus, le Groupe ne réalise aucune opération dans des zones d'hyperinflation.

Le tableau ci-dessous donne à titre informatif la ventilation des contributions significatives en devises dans les comptes consolidés de l'exercice 2007 :

En milliers de devises	US Dollar	Livre Sterling	Dinar Tunisien
Actifs	73 938	40 387	1 814
Passifs	80 833	33 682	1 703
Position nette avant gestion	(6 895)	6 705	111
Position hors bilan	(4 421)	(2 793)	(115)
Position nette après gestion	(11 316)	3 912	(4)

#### Risque sur actions

Ni Linedata Services ni les sociétés du Groupe ne détiennent de portefeuilles d'actions tierces ni d'OPCVM actions, les placements de trésorerie disponible étant essentiellement faits en SICAV monétaires ou comptes rémunérés. Les variations de cours de l'action Linedata Services n'ont pas d'incidence sur le résultat net du Groupe, les actions propres étant neutralisées par les capitaux propres.

#### **Risques de liquidité**

Au 31 décembre 2007, la trésorerie du Groupe s'élève à 31,3M€ et les dettes financières à 61,2M€ (détail note 8.10). A cette même date, le Groupe respectait les covenants demandés par les établissements financiers prêteurs :

- Dettes financières nettes consolidées / EBE retraité consolidé inférieur à 2,5,
- Cash Flow libre / Service de la dette supérieur à 1,
- Dettes financières / Fonds propres inférieur à 1.

Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) disponibilités et VMP

EBE retraité : (+) résultat d'exploitation (+) dotations aux amortissements et aux provisions (-) reprises des amortissements et provisions.

Cash flow libre : EBE retraité (-) charge d'impôt des sociétés exigible (+) charge participation (-) participation décaissée (+ ou -) variation du BFR (-) investissements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (+) prix de vente des cessions d'actifs immobilisés (+) emprunt contracté (+) apports en fonds propres (-) dividendes décaissés

Service de la dette : intérêts et charges financières (+) remboursements en principal des dettes financières

En garantie de cet emprunt, Linedata Services a nanti au profit des banques prêteuses 3 607 990 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services Inc, et 1.725.812 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services (BFT) Ltd.

Dans le cadre de ce même emprunt Linedata Services a par ailleurs souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires auprès des banques, telles que l'obtention d'accords préalables du pool bancaire en cas de dépassements de montants d'investissements maximums fixés dans la Convention, ou d'endettements complémentaires du Groupe.

### 9.3 Juste valeur des actifs & passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2007 est la suivante :

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur au bilan	Juste-valeur	Coût amorti	Valeur au bilan	Juste-valeur	Coût amorti
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	13	13		13	13	
Prêts et autres immobilisations financières	1 258		1 258	1 475		1 475
Clients	54 918	54 918		49 649	49 649	
Instruments dérivés actifs	163	163		205	205	
Trésorerie et équivalents et de trésorerie	31 278	31 278		28 859	28 859	
<b>TOTAL</b>	<b>87 630</b>	<b>86 372</b>	<b>1 258</b>	<b>80 201</b>	<b>78 726</b>	<b>1 475</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>						
Emprunts et dettes financières non courantes	47 141		47 141	39 653		39 653
Autres passifs non courants	2 392	2 392		2 353	2 353	
Fournisseurs & autres dettes courantes	59 798	59 798		71 567	71 567	
Dettes financières courantes	14 088		14 088	11 824		11 824
Instruments dérivés passifs	2	2		148	148	
<b>TOTAL</b>	<b>123 421</b>	<b>62 192</b>	<b>61 229</b>	<b>125 545</b>	<b>74 068</b>	<b>51 477</b>

### 9.4 Engagements hors bilan

Synthèse des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total 31/12/2007	Paiements dus par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2006
Contrats de location simple	11 163	4 397	6 389	376	15 367
Obligations d'achat irrévocables	0				
Autres obligations à terme	0				
<b>TOTAL</b>	<b>11 163</b>	<b>4 397</b>	<b>6 389</b>	<b>376</b>	<b>15 367</b>
Autres engagements commerciaux	Total 31/12/2007	Montant des engagements par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2006
Lignes de crédit (1)	250	250			13 500
Lettres de crédit	0				0
Garanties	0				0
Autres engagements commerciaux	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 500</b>

(1) En 2007, il s'agit du montant non consommé sur la dernière tranche de l'emprunt principal de la holding. En 2006, il s'agissait des 2 tranches complémentaires sur ce même emprunt.

## Garanties d'Actif-Passif en cours au 31 décembre 2007

		Objet	Date début	Date fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition du fonds de commerce Arctis	Reçue	Droits de propriété intellectuelle	01/01/2005	01/01/2008	Linedata Services	Prix versé, 150 K€ à ce jour (+ 350 K€ éventuels)
Idem	Idem	Déclarations opérationnelles habituelles	01/01/2005	-	Idem	Idem
Acquisition des actifs GIS	Reçue	Taxes, environnement et avantages salariaux	30/09/2005	6 mois après la date de prescription légale	Linedata Services Inc, LD Services Inc et leurs filiales	-
Acquisition des actions BFT	Reçue	Garantie sur les taxes	05/12/2005	05/12/2012e	Linedata Services	140% du prix de vente reçu par 2 des actionnaires et 100% du prix de vente reçu par 6 autres actionnaires
Cession de l'activité Mobimaster	Donnée	Garanties juridiques et opérationnelles, notamment sur les droits de propriété intellectuelle et les aspects salariaux	29/09/2006	29/03/2008	Altech Isis	545.500 €

### 9.5 Montant par action des dividendes distribués

Au cours de l'exercice 2007, Linedata Services a distribué un dividende net de 0,25€ par action ayant droit au dividende :

- ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts dans sa nouvelle rédaction ;
- et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

### 9.6 Passifs éventuels

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction du Groupe, conformément à la norme IAS 37. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence sur le résultat supérieure à 500 K€, dans l'hypothèse où ces litiges devaient se conclure au désavantage de Linedata Services.

### 9.7 Transactions avec des parties liées

#### Rémunération des membres du Comité exécutif, du Directoire et du Conseil de Surveillance

Les rémunérations versées aux principaux dirigeants du Groupe, en ce inclus les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, se sont élevées globalement à :

Nature de la rémunération en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006
Avantages à court terme versés (1)	3 189	2 735
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	NS	NS
Autres avantages à long terme (3)	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail (4)		80
Paiements en actions (5)	363	208

(1) Salaires, rémunérations, prime, intéressement et participation, cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Indemnités de fin de carrière, médailles du travail

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, CFC, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de licenciement

(5) Stocks options et attribution d'actions gratuites

**Transactions avec les autres parties liées**

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions de marchés. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (2006 : néant). Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

**9.8 Evénements post-clôture**

Néant.



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme précisé dans les notes 8.1 et 3.5 des états financiers consolidés, le groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre notablement de leur valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des éléments justifiant de l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre 2007. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le groupe au 31 décembre 2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet

Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

# Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2007

## Sommaire

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>75</b>
<b>BILAN</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS</b>	<b>78</b>
1. PRESENTATION DES COMPTES	78
2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	78
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	80
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	
Note 1. Ventilation du chiffre d'affaires	83
Note 2. Autres achats et charges externes	83
Note 3. Dotation aux amortissements et aux provisions d'exploitation	84
Note 4. Résultat financier	84
Note 5. Résultat exceptionnel	84
Note 6. Impôts sur les bénéfiques	85
Note 7. Situation fiscale différée	85
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	
Note 8. Immobilisations incorporelles	86
Note 9. Immobilisations corporelles	86
Note 10. Amortissements	87
Note 11. Immobilisations financières	87
Note 12. Liste des filiales et participations	89
Note 13. Clients et autres créances d'exploitation	90
Note 14. Valeurs mobilières de placement et actions propres	90
Note 15. Composition du capital social	91
Note 16. Variation des capitaux propres	92
Note 17. Provisions pour risques et charges	93
Note 18. Engagements en matière de départ en retraite et de médaille du travail	93
Note 19. Dettes financières	94
Note 20. Fournisseurs et autres dettes	95
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Note 21. Détail des charges à payer	95
Note 22. Détail des produits à recevoir	96
Note 23. Eléments concernant les entreprises liées	96
Note 24. Instruments de couverture	96
Note 25. Engagements hors bilan	97
Note 26. Engagements crédits baux	99
Note 27. Participation des salariés	100
Note 28. Rémunération globale par catégorie de dirigeants	100
Note 29. Effectifs	100
Note 30. Passifs éventuels	100
Note 31. Evénements post clôture	100

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	note	2007	2006
Production vendue de services		76 087	64 615
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE NET</b>	<b>1</b>	<b>76 087</b>	<b>64 615</b>
Production immobilisée		342	1 172
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		1 743	164
Autres produits		28	49
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>78 200</b>	<b>66 000</b>
<b>Charges externes</b>			
Achats refacturés		1 211	444
Autres achats et charges externes	2	30 872	24 012
		<b>32 082</b>	<b>24 456</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>2 045</b>	<b>2 163</b>
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et traitements		18 367	17 861
Charges sociales		8 434	8 202
		<b>26 802</b>	<b>26 063</b>
<b>Dotations d'exploitation</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	1 530	1 076
Dotations aux provisions sur actif circulant	3	2 026	1 203
Dotations aux provisions pour risques et charges	3	451	318
		<b>4 007</b>	<b>2 597</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>2 631</b>	<b>2 017</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>67 567</b>	<b>57 296</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 633</b>	<b>8 704</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participation		906	860
Autres intérêts et produits assimilés		798	640
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 906	521
Différences positives de change		5	20
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		379	141
		<b>3 994</b>	<b>2 182</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements		3 919	1 919
Intérêts et charges assimilées		2 674	2 342
Différences négatives de change		71	25
		<b>6 663</b>	<b>4 286</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4</b>	<b>-2 669</b>	<b>-2 104</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>7 963</b>	<b>6 599</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		55	148
Reprises sur provisions et transferts de charges			110
		<b>55</b>	<b>258</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		321	94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		139	266
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		113	82
		<b>573</b>	<b>441</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5</b>	<b>-518</b>	<b>-183</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		753	161
Impôts sur les bénéfices	6	-1 329	1 386
<b>Total des produits</b>		<b>82 248</b>	<b>68 440</b>
<b>Total des charges</b>		<b>74 227</b>	<b>63 571</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>8 021</b>	<b>4 869</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		11 730 411	11 730 411
<b>Résultat par action</b>		<b>0,68</b>	<b>0,42</b>
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		12 115 414	12 113 195
<b>Résultat par action après dilution</b>		<b>0,66</b>	<b>0,40</b>

**BILAN****ACTIF**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>note</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Net 31/12/07</b>	<b>Net 31/12/06</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	8 et 10	<b><u>87 273</u></b>	<b><u>2 772</u></b>	<b><u>84 501</u></b>	<b><u>84 898</u></b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	9 et 10	<b><u>4 969</u></b>	<b><u>3 096</u></b>	<b><u>1 873</u></b>	<b><u>1 805</u></b>
<b>Immobilisations financières</b>	11	<b><u>100 135</u></b>	<b><u>382</u></b>	<b><u>99 753</u></b>	<b><u>99 833</u></b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b><u>192 376</u></b>	<b><u>6 249</u></b>	<b><u>186 127</u></b>	<b><u>186 536</u></b>
<b>Créances</b>					
Avances, acomptes versés sur commande		4		4	2
Créances clients et comptes rattachés	13	30 228	1 673	28 555	25 073
Autres créances	13	7 531		7 531	4 537
Capital souscrit et appelé, non versé					
		<b><u>37 763</u></b>	<b><u>1 673</u></b>	<b><u>36 090</u></b>	<b><u>29 613</u></b>
<b>Disponibilités et divers</b>					
Valeurs mobilières de placement	14	10 868	76	10 792	3 311
Disponibilités		1 513		1 513	10 350
Charges constatées d'avance		538		538	1 693
		<b><u>12 918</u></b>	<b><u>76</u></b>	<b><u>12 842</u></b>	<b><u>15 354</u></b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b><u>50 681</u></b>	<b><u>1 749</u></b>	<b><u>48 932</u></b>	<b><u>44 967</u></b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0		0	0
Ecart de conversion actif		3 474		3 474	1 906
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b><u>246 532</u></b>	<b><u>7 998</u></b>	<b><u>238 535</u></b>	<b><u>233 408</u></b>

**BILAN****PASSIF**

(en milliers d'euros)	note	Net 31/12/07	Net 31/12/06
<b>Situation nette</b>			
Capital social ou individuel		11 730	11 730
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....		90 157	90 157
Réserve légale		1 173	1 173
Réserves réglementées			
Autres réserves		23 723	21 771
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		8 021	4 869
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	16	<b>134 805</b>	<b>129 701</b>
Provisions pour risques		3 829	2 122
Provisions pour charges		1 711	1 358
<b>Provisions pour risques et charges</b>	17	<b>5 541</b>	<b>3 481</b>
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19	59 210	49 578
Emprunts et dettes financières divers	19	553	505
		<b>59 763</b>	<b>50 083</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20	18 210	11 573
Dettes fiscales et sociales	20	12 340	11 042
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	3 614	23 602
Autres dettes	20	2 264	1 671
		<b>36 428</b>	<b>47 888</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>1 962</b>	<b>2 244</b>
<b>DETTES</b>		<b>98 152</b>	<b>100 216</b>
Ecart de conversion passif		37	11
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>238 535</b>	<b>233 408</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS**

### **1. PRESENTATION DES COMPTES**

Sauf information contraire spécifiquement mentionnée, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

### **2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Le groupe a mis en place une nouvelle organisation opérationnelle par zones géographiques (Europe du Sud, Europe du Nord et Asie, Amérique du Nord). La société Linedata Services est désormais incluse dans la zone géographique Europe du Sud et a deux secteurs d'activité :

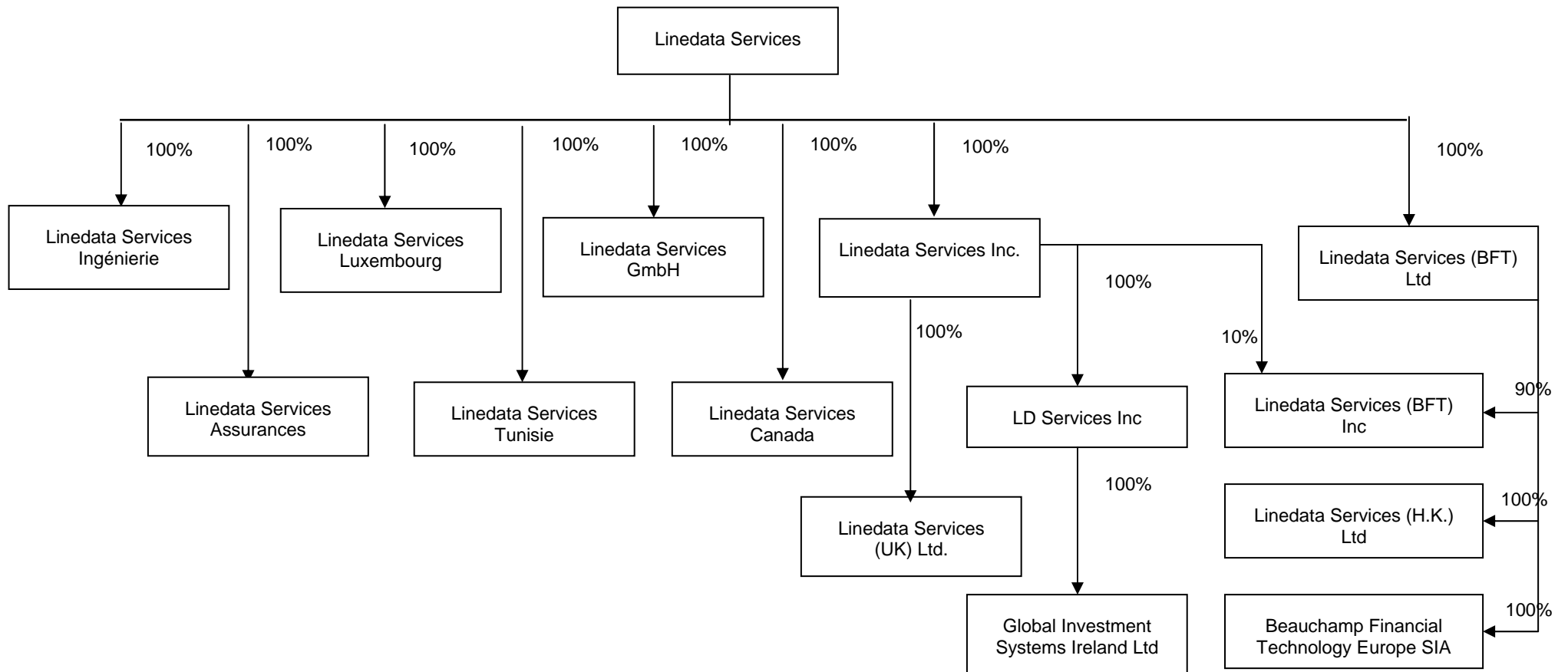
- Asset Management (qui comprend l'Épargne & Assurance) ;
- Crédits et financements.

Les principaux faits marquants de l'exercice pour la société mère du Groupe sont :

- le démarrage d'un grand projet en Crédits & Financements au 4<sup>ème</sup> trimestre,
- la souscription d'emprunts complémentaires pour financer le paiement des compléments de prix liés aux acquisitions de Beauchamp Financial Technology et Global Investment Systems et le versement de ces compléments de prix pour son propre compte ou celui des filiales concernées,
- l'attribution de 195.000 nouvelles options de souscription d'actions.

De plus, la société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Ingénierie et Linedata Services Assurances, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

Organigramme groupe Linedata Services au 31 décembre 2007



### 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 3.1 Principes généraux

Le bilan et le compte de résultat de la société Linedata Services S.A. sont établis conformément au Plan Comptable Général (Règlement CRC 99-03) et au Code de Commerce.

Les principes généraux de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . prudence,
- . indépendance des exercices,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . continuité d'exploitation,
- . nominalisme (coûts historiques).

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les dépenses de développement de logiciels à usage commercial ou à usage interne sont immobilisées si et seulement si elles répondent aux critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Le respect des ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges.

Les fonds de commerce dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amortis mais font l'objet de tests vérifiant à confirmer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur actuelle (voir note 3.4).

Les logiciels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité, laquelle peut varier entre 5 et 15 ans, à l'exception des logiciels bureautiques amortis linéairement sur 3 ans ; les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

#### 3.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque immobilisation, qui est revue à chaque clôture. Les durées et les modes d'amortissement les plus généralement retenus sont les suivantes :

	Mode	Durée
• Constructions	Linéaire	20 ans
• Agencements	Linéaire	10 ans
• Matériel informatique industriel	Dégressif	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
• Matériel informatique	Linéaire	3 ans
• Matériel de transport	Linéaire	5 ans

Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, pour prendre en compte les dépréciations complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

#### 3.4 Dépréciation des actifs corporels et incorporels

La société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.



L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

### **3.5. Immobilisations financières**

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'usage pour l'entreprise.

Cette valeur est déterminée sur la base des flux attendus des sociétés concernées.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice.

### **3.6 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision. Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

### **3.7 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision sur la base du cours du dernier mois. Les plus ou moins values de cession sont déterminées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (F.I.F.O.).

### **3.8 Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture constituent des éléments hors bilan.

Les instruments de couverture utilisés par Linedata Services S.A au 31 décembre 2007 sont des accords de swaps de taux d'intérêt et des tunnels (voir note 24).

### **3.9 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées dans des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« écarts de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.10 Constatation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de Linedata Services provient de quatre sources principales : les rémunérations des licences d'utilisation de ses progiciels, les prestations associées de développement et d'implémentation, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et formation, les services bureau.

Linedata Services reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences lorsqu'il existe la preuve matérielle que les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé ou déterminable, que les coûts encourus ou restant à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un des critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés. Dans le cas des licences accordées pour une durée déterminée, le produit est reconnu sur cette durée.

Les accords de ventes de licences comprennent souvent des prestations de développement et d'implémentation, de conseil et formation. Le chiffre d'affaires sur les prestations de services de ces contrats est comptabilisé séparément du chiffre d'affaires de la licence, si les prestations de services ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences.

Dans tous les cas de prestations d'implémentation et/ou développement, Linedata Services vérifie systématiquement si ces prestations sont ou non déterminantes au regard de la livraison de la licence. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative du progiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations d'implémentation / développement est généralement reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires de la maintenance ainsi que celui des services bureau sont reconnus prorata temporis sur la durée du contrat.

### **3.11 Avantages postérieurs à l'emploi**

Linedata Services SA applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La société offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite du Groupe (régime d'indemnités de fin de carrière) ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

Linedata Services SA comptabilise des actifs et/ou des passifs au titre de ces régimes ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, Linedata Services SA applique les règles suivantes :

- s'il existe des actifs dédiés à la couverture des régimes, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur et déduits des provisions enregistrées au bilan ;
- concernant les régimes d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de l'amortissement minimum : celui-ci est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, par la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires.
- l'impact des changements de régimes est amorti en compte de résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires à la date dudit changement.

### **3.12 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

### **3.13 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations et les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

#### 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

##### NOTE 1 – Ventilation du chiffre d'affaires

<b>Répartition par secteur d'activité</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Asset Management	49 412	41 509
Crédits et Financements	26 675	23 106
<b>Production vendue de services</b>	<b>76 087</b>	<b>64 615</b>

<b>Répartition par marché géographique</b>		
Ventes France	62 701	54 086
Ventes CEE	9 772	7 400
Ventes export	3 614	3 129
<b>TOTAL</b>	<b>76 087</b>	<b>64 615</b>

##### NOTE 2 – Autres achats et charges externes

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Achat d'études et prestations informatiques	(7 294)	(6 838)
Achat petit matériel et fournitures	(239)	(266)
Sous-traitance	(1 248)	(990)
Assurances	(214)	(192)
Personnel détaché	(12 176)	(6 267)
Honoraires	(2 244)	(2 350)
Communication	(347)	(335)
Locations immobilières et autres	(3 436)	(2 985)
Entretien	(954)	(764)
Voyages et déplacements, missions	(1 294)	(1 404)
Transports sur achats	(91)	(120)
Lignes téléphoniques	(1 008)	(1 165)
Frais de recrutement	(143)	(227)
Services bancaires	(185)	(109)
<b>TOTAL</b>	<b>(30 872)</b>	<b>(24 012)</b>

La variation du poste personnel détaché est principalement liée à l'augmentation du nombre de consultants sur le projet NOEE.

**NOTE 3 – Dotation aux amortissements et aux provisions d'exploitation**

(en milliers d'euros)	2007	2006
Dotations aux amortissements	(1 530)	(1 076)
Dotations provisions risques et charges	(451)	(318)
Dotations provisions créances douteuses	(2 026)	(1 203)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 007)</b>	<b>(2 597)</b>

**NOTE 4 – Résultat financier**

(en milliers d'euros)	2007	2006
Revenus de titres de participation (a)	906	860
Revenus de créances rattachées aux participations	756	607
Reprises financières - perte de change N-1	1 906	521
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et gains de change	379	193
Dotations financières - perte de change latente N	(3 919)	(1 919)
Pertes/ Gain de change	(66)	(25)
Intérêts et charges financières	(2 632)	(2 342)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 669)</b>	<b>(2 104)</b>

(a) Linedata Services a encaissé 461 milliers d'euros de dividendes de sa filiale Linedata Services Tunisie et 445 milliers d'euros de sa filiale Linedata Services Ingénierie.

Les intérêts et charges financières sont liés aux dettes auprès des établissements de crédit décrites en note 19.

**NOTE 5 – Résultat exceptionnel**

(en milliers d'euros)	2007	2006
Charges nettes de cessions d'immobilisations et mise au rebut	5	(71)
Résultat net des cessions d'actions propres	(89)	(29)
Dotation et reprise litige fiscal	0	110
Autres charges exceptionnelles	(321)	(111)
Dotation aux provisions pour risque	(113)	(82)
<b>TOTAL</b>	<b>(518)</b>	<b>(183)</b>

**NOTE 6 – Impôts sur les bénéfices**

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	7 963	(2 558)	5 405
Résultat exceptionnel (et participation)	(1 271)	226	(1 045)
C.I.R		2 256	2 256
Boni d'intégration fiscale		1 405	1 405
<b>Total</b>	<b>6 692</b>	<b>1 329</b>	<b>8 021</b>

La société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Ingénierie et Linedata Services Assurances, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

Les modalités de répartition de l'impôt définies par la convention d'intégration fiscale permettent d'assurer la neutralité fiscale aux sociétés intégrées.

Linedata Services se serait acquittée d'un impôt de 2 332 milliers d'euros si elle n'avait pas opté pour le régime d'intégration fiscale.

**NOTE 7 – Situation fiscale différée**

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

**Accroissements et allègements de la dette future d'impôts****(montant de l'impôt)**

Le taux utilisé pour déterminer les accroissements ou allègements est de 34.43%

(en milliers d'euros)	Accroissements	Allègements
Organic		42
Participation des salariés		259
Provision pour retraite		473
Effort construction		28
Ecart sur valeur liquidative d'OPCVM		0
Ecart sur valeur liquidative d'actions		0
Ecart de conversion		13
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>815</b>

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN

### NOTE 8– Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/06	Acquisitions	Transfert de poste à poste	Cessions	31/12/07
Frais d'établissement	489				489
Logiciels (b)	10 684	152	1 085		11 921
Fonds de commerce (a)	74 745				74 745
Immobilisation incorporelles en cours (c)	736	466	-1 085		118
<b>TOTAL</b>	<b>86 654</b>	<b>618</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87 273</b>

Les frais d'introduction en bourse de l'exercice 2000 non liés à l'augmentation de capital ont été comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

(a) Les fonds de commerce correspondent aux apports de fonds de commerce suite à la fusion au 31 décembre 2002 :

- Linedata Services France : 55 200 milliers d'euros
- Ingénétudes : 19 400 milliers d'euro

Et à l'acquisition en 2005 du fond suivant :

- Arctis : 145 milliers d'euros

(b) L'augmentation du poste logiciels vient essentiellement de l'acquisition et du développement du logiciel CEGID BUSINESS PLACE (S.I. des sociétés françaises) acquis pour une valeur de 656 milliers d'euros et de logiciels développés en interne pour 428 milliers d'euros. Le solde de 152 milliers d'euros correspond à l'acquisition de logiciels à usage interne.

(c) La décomposition des immobilisations en cours est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
CEGID		273
EKIP	118	344
KEN		120
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>736</b>

### NOTE 9 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/06	Acquisitions	Cessions	31/12/07
Matériel industriel et informatique	1 539	374		1 913
Agencement	1 681	21		1 702
Matériel de transport	6		4	2
Matériel de bureau et informatique	872	172		1 045
Mobilier	292	13		305
Avances et acomptes	0	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>4 390</b>	<b>584</b>	<b>4</b>	<b>4 969</b>

**NOTE 10 – Amortissements**

(en milliers d'euros)	31/12/06	Dotations	Reprises	31/12/07
Frais d'établissement	490			490
Logiciels	1 267	1 016		2 283
Fonds de commerce	0			0
<b>Total des Amortissements Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 756</b>	<b>1 016</b>	<b>0</b>	<b>2 772</b>
Construction	0			0
Matériel industriel et informatique	1 163	206		1 368
Agencement	534	169		703
Matériel de transport	6		4	2
Matériel de bureau et informatique	728	108		837
Mobilier	154	31		185
<b>Total des Amortissements Immobilisations corporelles</b>	<b>2 585</b>	<b>515</b>	<b>4</b>	<b>3 096</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 341</b>	<b>1 530</b>	<b>4</b>	<b>5 868</b>

**NOTE 11 – Immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31/12/06	Acquisitions	Cessions	31/12/07
<b>Titres de participation</b>				
LINEDATA SERVICES Luxembourg	2 603			2 603
LINEDATA SERVICES Ingénierie	6 924			6 924
FINEA SOFT	1 033			1 033
LINEDATA SERVICES Inc	30 717			30 717
LINEDATA SERVICES GmbH	25			25
LINEDATA SERVICES ASSURANCE	11 058			11 058
BFT	31 737		2 098	29 639
<b>Sous-total</b>	<b>84 096</b>	<b>0</b>	<b>2 098</b>	<b>81 998</b>
Autres créances rattachées à des participations	15 371	5 895	6 205	15 061
Prêts au personnel	0			0
Prêts	0			0
Dépôts et cautionnements	92	4	35	61
Immobilisations financières	288	2 728		3 016
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>99 847</b>	<b>8 627</b>	<b>8 338</b>	<b>100 135</b>
Provision pour dépréciation	-14	-368		-382
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>99 833</b>	<b>8 259</b>	<b>8 338</b>	<b>99 753</b>

La variation des autres créances rattachées à des participations au cours de l'exercice correspond à la variation des comptes courants des filiales étrangères de la Société.

La variation de l'année sur les titres de BFT correspond à la différence entre l'estimation faite en 2006 du complément de prix et son paiement fin 2007.

L'acquisition des immobilisations financières correspond d'une part à l'achat d'actions propres en cours d'exercice et d'autre part au contrat de liquidité décrit ci-dessous. La provision pour dépréciation de 382 k€ correspond à la moins value latente constatée sur les actions propres.

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo Midcap ont été comptabilisées en titres immobilisés en application de l'avis CU CNC n°98-D. Au 31 décembre 2007, Linedata Services détient dans le cadre de ce contrat de liquidité 9.479 actions propres acquises à un prix moyen de 12,58 euros, soit une valeur de 119 milliers d'euros ainsi qu'un compte espèce de 36 milliers d'euros. Les informations relatives aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité sont les suivantes :

nombre d'actions achetées	205 561
cours moyen des achats	17,11 euros
nombre d'actions vendues	209 230
cours moyen des ventes	17,10 euros
montant des frais de négociation	néant
nombre d'actions à la clôture	9 479
pourcentage du capital représenté	0,08%
valeur nominale de ces actions	1,00 euro
valeur des actions au coût d'achat	119 285,30 euros
valeur des actions au prix de marché	118 013,55 euros

Echéances :

(en milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances rattachées à des participations	400		14 661	15 061

Les créances sur les filiales étrangères de la société (généralement mises à disposition de fonds octroyées pour financer certaines acquisitions réalisées par ces filiales), sont considérées comme étant à une échéance supérieure à 5 ans, à l'exception des intérêts courus (à moins d'un an).



**NOTE 12 – Liste des filiales et participations**

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux Propres (hors capital et résultat)	Total Capitaux Propres	Capital Détenu (en %)	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A HT	Résultats	Dividen des Encaissés Par la société	Observations
					Brute	nette						
<b>Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</b>												
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>												
LINEDATA SERVICES INGENIERIE	381	1029	1709	100%	6 924	6 924	424		6 132	299	445	-
LINEDATA SERVICES Luxembourg	123	1056	1469	100%	2 603	2 603			3 576	290		-
LINEDATA SERVICES INC	29 000 USD	14 464 USD	44 876	100%	30 717	30 717	14 877		27 986 USD	1412 USD		-
LINEDATA SERVICES GmbH	25	102		100%	25	25			-	-12		-
LINEDATA SERVICES ASSURANCES	11 058	1248	8368	100%	11 058	11 058	842		6 864	-3938		
LINEDATA SERVICES TUNISIE	100 Dinars tunis	1166 Dinars tunis	2 824	100 %	1 033	1 033	0		4268 Dinars tunis	1 558 Dinars tunis	461	-
LINEDATA SERVICES CANADA(a)	\$1 CAN	N/S	NS	100%	N/S	N/S			N/A	N/A		
Beauchamp Financial Technology	£3 529	£4 333	£6 652	100%	31 737	31 737	185		£12 520	-£1 210		
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>												
<b>Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication</b>												
	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Filiales françaises (ensemble)</b>												
<b>Filiales étrangères (ensemble)</b>												
<b>Participations dans les sociétés françaises (ensemble)</b>												
<b>Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)</b>												
<b>Renseignements globaux sur les titres</b>												
	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Filiales françaises (ensemble)</b>												
<b>Filiales étrangères (ensemble)</b>												
<b>Participations dans les sociétés françaises (ensemble)</b>												
<b>Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)</b>												

(a) Société canadienne constituée le 14/12/2004 ;

**NOTE 13 – Clients et autres créances d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Avances et acomptes versés sur commande	4	2
Clients et comptes rattachés	30 228	26 391
Fournisseurs, avoirs à recevoir groupe	71	64
Comptes courants groupe	1 266	447
Créances sociales	14	50
Créances fiscales	3 001	2 394
Impôt sur les sociétés	3 179	1 581
Autres créances	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>37 763</b>	<b>30 930</b>

Les échéances des créances sont à moins d'un an

**Dotations pour dépréciation des créances clients**

(en milliers d'euros)	31/12/06	Dotations	Reprises	31/12/07
Provisions créances douteuses	1 317	2 027	1 671(*)	1 673
<b>TOTAL</b>	<b>1 317</b>	<b>2 027</b>	<b>1 671</b>	<b>1 673</b>

(\*) dont 1 314 k€ en pertes sur créances irrécouvrables.

**NOTE 14 – Valeurs mobilières de placement et Actions propres**

(en milliers d'euros)	Valeurs d'achat	Valeurs de marché
Sicav monétaires	10 532	10 530
Actions propres	336	262
<b>TOTAL</b>	<b>10 868</b>	<b>10 792</b>

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo Midcap ont été comptabilisées en titres immobilisés en application de l'avis CU CNC n°98-D (voir note 11).

Les actions propres classées en valeurs mobilières de placement sont composées de 21 000 actions de la société acquises en 2005 dans le cadre de l'objectif 2 du programme de rachat d'actions, à savoir disposer d'actions pouvant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de cessions d'actions aux salariés ou aux dirigeants de la Société ou de ses filiales dans le cadre des dispositions légales.

Courant 2006, 21 000 actions ont été attribuées gratuitement.

#### Suivi des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2007

	Plan 2005 (n° 1)
Date de l'Assemblée	30/06/2005
Date du Directoire ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	06/07/2006
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Directoire	30 000
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales	21 000
Dont	
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par des mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par les 10 premiers attributaires salariés (*)	21 000
Nombre total de bénéficiaires pouvant acquérir gratuitement des actions	5
Dont	
- nombre de mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	
- nombre d'attributaires salariés du groupe	5
Date de fin de la période d'acquisition	06/07/2008
Date de fin de la période de conservation	06/07/2010
Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises au 1er janvier 2007	21 000
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2007	
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement acquises en 2007	
Nombre d'actions gratuites antérieurement attribuées annulées en 2007	
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises restantes au 31 décembre 2007	21 000
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2007	Néant (actions déjà détenues par la Société)

(\*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

Linedata Services S.A. est la seule société du Groupe à avoir attribué gratuitement des actions

#### NOTE 15 – Composition du capital social

Le capital social est en fin d'exercice de 11 730 411 euros, divisé en 11 730 411 actions de nominal 1 euro.

Les actions détenues en nominatif de façon continue bénéficient au delà de 2 ans d'un droit de vote double. Le nombre de droits de vote exerçable en assemblée générale au 31 décembre 2007 est de 16 715 743.

Le nombre d'options de souscription d'actions au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'élevait à 364 000. Au cours de l'exercice 2007, 113 000 options de souscription ont été annulées et 195 000 ont été attribuées.

Le nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2007 s'élève à 446 000.

**Etat des options de souscription d'actions au 31 décembre 2007**

Référence de l'attribution	Plan 2000 (n° 1)	Plan 2000 (n° 2)	Plan 2000 (n° 3)	Plan 2000 (n° 4)	Plan 2005 (n° 5)	Plan 2005 (n° 6)
Date de l'Assemblée	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	30/06/2005	30/06/2005
Date du Directoire ayant consenti des options	17/05/2000	07/06/2001	12/12/2002	21/05/2004	10/11/2005	11/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	23 000	90 000	110 000	66 000	174 000	195 000
Dont						
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	10 000	5 000	10 000	5 000	50 000	20 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés (*)	13 000	46 000	100 000	61 000	95 000	100 000
Nombre total de bénéficiaires	3	39	16	22	27	51
Dont						
- nombre de mandataires sociaux	1	1	1	1	1	2
- nombre d'attributaires salariés pris en compte dans les 10 premiers, compte tenu en particulier de détentions égalitaires excédant le nombre de 10 (*)	2	14	15	21	15	17
Point de départ d'exercice des options	17/05/2005	07/06/2006	12/12/2007	21/05/2009	10/11/2007	11/06/2009
Date d'expiration	17/05/2010	07/06/2011	12/12/2012	21/05/2014	10/11/2015	11/06/2017
Prix d'exercice	17,00 €	23,417 €	16,04 €	14,71 €	18,48 €	19,70 €
Nombre d'options en vigueur au 1er janvier 2007	0	65 000	85 000	48 000	166 000	
Nombre d'options attribuées en 2007						195 000
Nombre d'options exercées en 2007		0	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées en 2007		5 000	10 000	17 000	76 000	5 000
Nombre total d'options restantes au 30 décembre 2007	0	60 000	75 000	31 000	90 000	190 000
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2007	0,00%	0,51%	1,15%	1,42%	2,18%	3,80%

(\*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

**NOTE 16 – Variation des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/06	Augmentation de capital	Affectation du résultat 2006	Résultat 2007	31/12/07
Capital	11 730				11 730
Primes	90 157				90 157
Réserves légales	1 173				1 173
Autres réserves	21 771		1 952		23 723
Résultat de l'exercice	4 869		(4 869)	8 021	8 022
<b>Capitaux propres</b>	<b>129 701</b>	<b>0</b>	<b>(2 917)</b>	<b>8 021</b>	<b>134 805</b>

**Dividendes distribués**

**2 917**

## NOTE 17 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/06	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	31/12/07
Provisions pour litiges	0				0
Provisions pour pertes de change	1 906	3 475	1 906		3 475
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour risques	217	153	15		355
Provisions pour charges	1 358	411	57		1 711
<b>TOTAL</b>	<b>3 481</b>	<b>4 038</b>	<b>1 978</b>		<b>5 541</b>

Une provision pour perte de change a été constituée en 2007 pour 3 475 milliers d'euros, celle-ci couvre les risques de perte sur les créances vis-à-vis des filiales étrangères de la Société.

Les montants figurant au 31/12/2007 en « Provisions pour charges » correspondent principalement aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ainsi que de médailles du travail (voir note 18).

## NOTE 18 – Engagements en matière de départ en retraite et de médaille du travail

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ en retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée.

Elle est basée sur la rémunération moyenne du personnel au 31/12/07, sur l'âge moyen, sur l'ancienneté moyenne actuelle et celle supposée lors du départ en retraite, sur les droits à indemnités acquis à cette date en fonction de la convention collective et de l'accord d'en vigueur, après application des coefficients venant de tables statistiques générales. Le montant provisionné est de 1 374 285 euros y compris les charges sociales.

Une estimation de la valeur actuelle des engagements de médaille du travail de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a également été effectuée. Le montant est de 325 191 euros y compris les charges sociales.

Conformément à l'avis n° 2004 du 21 janvier 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les modifications résultant de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 ont été traitées comme un changement de régime. En conséquence, l'incidence de ces modifications est comptabilisée, à compter de la date de changement de régime, selon le mode linéaire sur la durée moyenne d'acquisition des droits correspondant à la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés. Le montant non comptabilisé au 31/12/2006 s'élevait à 180 K€, ce dernier a été comptabilisé en 2007.

L'impact de la LFSS 08 a été traité comme un changement de régime. Le coût des services passés afférent à cette loi est donc amorti de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits pour la partie imputable aux droits non irrémédiablement acquis. La quote part résiduelle reconnue immédiatement en compte de résultat pour l'exercice 2007 est de 50k€.

Bases des calculs au 31/12/2007 :

Taux d'actualisation :	5.50%
Taux d'inflation :	2.00%
Taux de progression des salaires :	3.00%
Taux de mortalité :	INSEE TVTD 2003-05
Type de départ en retraite : pour les cadres	A l'initiative de l'employeur, en vertu de l'avenant n° 28 du 28 avril 2004 à la convention collective SYNTEC.
Et pour les non cadres :	Départ Volontaire
Age de départ en retraite :	
Cadres	
Salariés nés avant le 01.01.1950	63 ans
Salariés nés à partir du 01.01.1950	65 ans
Non cadres	
Salariés nés avant le 01.01.1950	61 ans
Salariés nés à partir du 01.01.1950	63 ans

Turnover :	
Avant 25 ans	20%
25 - 29 ans	15%
30 - 34 ans	9%
35 - 39 ans	7%
40 - 44 ans	4%
45 - 49 ans	3%
50 - 54 ans	2%
55 - 59 ans	0%
60 ans	0%

Tableau de synthèse de la dotation de l'exercice concernant les engagements de retraite et de médailles du travail au 31 décembre 2007 :

Charge de l'exercice 2007 (en milliers d'euros)	Indemnités de retraite	Médaille du travail	Total
	Total	Total	
1. Coût des services	102	36	138
2. Coût de l'actualisation	63	15	78
3. Rendement attendu des fonds d'assurance	0	0	0
4. Amortissement du coût des services passés	74	0	74
5. Amortissement des gains/pertes actuariels	0	(35)	(35)
<b>6. Charge de l'exercice 2007= (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>239</b>	<b>16</b>	<b>255</b>

Il n'y a pas de pertes actuarielles non comptabilisées au 31/12/2007.

#### NOTE 19 – Dettes financières

Les dettes financières, hors concours bancaires courants (découverts bancaires, etc...), sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Emprunts auprès des établissements de crédit	58 913	49 500
Découverts bancaires	297	78
Intérêts courus sur emprunts	506	458
Autres dettes financières	47	47
<b>TOTAL</b>	<b>59 763</b>	<b>50 083</b>

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

( en milliers d' euros )	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Total dettes financières	13 710	38 236	7 816	59 763

**NOTE 20 – Fournisseurs et autres dettes**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Dettes fournisseurs	18 210	11 573
Dettes personnel	3 765	2 783
Dettes envers les organismes sociaux	2 846	2 671
Dettes envers les organismes fiscaux	5 729	5 577
Impôt sur les sociétés	0	11
Dettes sur immobilisations	3 614	23 602
Débiteurs et créditeurs divers	2 264	1 671
<b>TOTAL</b>	<b>36 428</b>	<b>47 888</b>

Les échéances des dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations comprenaient en 2006 un complément de prix à payer au titre de l'acquisition de BFT à hauteur de 19 800 milliers d'euros qui a été réglé en 2007, et 3 397 milliers d'euros pour l'acquisition du logiciel PACTEO dont 2 392 milliers d'euros sont à plus de 1 an.

**6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****NOTE 21 – Détail des charges à payer**

<b>CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	506	458
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 110	2 102
Dettes fiscales et sociales	5 230	4 002
Autres dettes	53	1 602
Charges à payer	366	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 266</b>	<b>8 165</b>

**NOTE 22 – Détail des produits à recevoir**

<b>PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN ( en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Créances clients et comptes rattachés	1 813	3 457
Organismes sociaux	0	0
Divers, produits à recevoir	0	0
Autres créances	71	64
<b>TOTAL</b>	<b>1 884</b>	<b>3 521</b>

**NOTE 23 – Eléments concernant les entreprises liées**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Participations	81 998	84 096
Créances rattachées à des participations	15 062	15 207
Créances clients et comptes rattachés	2 587	2 738
Autres créances	1 318	550
Emprunts et dettes financières diverses	1 293	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 199	2 909
Autres dettes	615	6
Revenus de titres de participations	906	860
Autres produits financiers	757	609

**NOTE 24 : INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

La Société LINEDATA SERVICES a souscrit :

- un SWAP pour un nominal de 6,1M€ à 3,51% (échéance 30 janvier 2008)
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 9,6M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 13,2M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,40% - prime trimestrielle de 0,11% annuels), pour un nominal de 5M€ amortissable sur 3 ans tous les 20 janvier

La juste valeur de ce swap et de ces tunnels au 31 décembre 2007 est positive de 161 milliers d'euros.



## NOTE 25 – Engagements hors bilan

La synthèse des obligations contractuelles hors bilan et des autres engagements commerciaux au 31/12/2007 se présente comme suit (en milliers d'euros) :

Obligations contractuelles	Total 31/12/2007	Paiements dus par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2006
Contrats de location simple	3 292	1 829	1 463		5 474
Obligations d'achat irrévocables					
Autres obligations à terme	0				
<b>TOTAL</b>	<b>3 292</b>	<b>1 829</b>	<b>1 463</b>		<b>5 474</b>
Autres engagements commerciaux	Total 31/12/2007	Montant des engagements par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2006
Lignes de crédit (1)	250	250			13 500
Lettres de crédit	0				0
Garanties	0				0
Autres engagements commerciaux	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 500</b>

(1) En 2007, il s'agit du montant non consommé sur la dernière tranche de l'emprunt principal de la holding. En 2006, il s'agissait des 2 tranches complémentaires sur ce même emprunt.

Clauses d'exigibilité de l'emprunt renégocié au 27 novembre 2007 (avenant n°2 à la convention de prêt), portant sur le respect de ratios financiers (établit selon le référentiel IFRS) :

Emprunt	Définition du ratio	Cas d'exigibilité de l'emprunt
Décembre 2007	Dettes financières nettes / EBE Retraité	Si supérieur à 2,5
	Cash Flow libre / Service de la dette	si inférieur à 1
	Dettes financières / Fonds Propres	si supérieur à 1

Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) disponibilités et VMP

EBE retraité : (+) résultat d'exploitation (+) dotations aux amortissements et aux provisions (-) reprises des amortissements et provisions.

Cash flow libre : EBE retraité (-) charge d'impôt des sociétés exigible (+) charge participation (-) participation décaissée (+ ou -) variation du BFR (-) investissements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (+) prix de vente des cessions d'actifs immobilisés (+) emprunt contracté (+) apports en fonds propres (-) dividendes décaissés

Service de la dette : intérêts et charges financières (+) remboursements en principal des dettes financières

Au 31/12/2007, l'ensemble des ratios bancaires a été respecté par le groupe Linedata Services.

**Les garanties reçues et données dans le cadre des différentes acquisitions et cessions réalisées par LINEDATA SERVICES se présentent comme suit :**

		Objet	Date début	Date fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition du fonds de commerce Arctis	Reçue	Droits de propriété intellectuelle	01/01/2005	01/01/2008	Linedata Services	Prix versé, 150 K€ à ce jour (+ 350 K€ éventuels)
		Déclarations opérationnelles habituelles	01/01/2005			
Acquisition des actions BFT	Reçue	Garantie sur les taxes	05/12/2005	05/12/2012	Linedata Services	140% du prix de vente reçu par 2 des actionnaires et 100% du prix de vente reçu par 6 autres actionnaires
Cession de l'activité Mobimaster	Donnée	Garanties juridiques et opérationnelles, notamment sur les droits de propriété intellectuelle et les aspects salariaux	29/09/2006	29/03/2008	Altech Isis	545.500 €

**D.I.F**

A fin 2007, le nombre d'heures de formation cumulé acquis au titre du Droit Individuel à la Formation est de 18 447 heures. Ces dernières n'ont pas donné lieu à demande de la part des salariés.

**NOTE 26 – Engagements crédit baux**

(en milliers d'euros)	Installations		Total
	matériel outillage	Autres	
<b>Valeur d'origine</b>	1 776	122	1 898
<b>Amortissements :</b>			
cumuls exercices antérieurs	225	43	267
dotations de l'exercice	829	33	861
<b>TOTAL</b>	<b>723</b>	<b>47</b>	<b>770</b>
<b>Redevances payées :</b>			
cumuls exercices antérieurs	194	78	272
dotations de l'exercice	544	34	578
<b>TOTAL</b>	<b>738</b>	<b>112</b>	<b>850</b>
<b>Redevances restant a payer :</b>			
à un an au plus	450	27	477
à plus d'un an et cinq ans au plus	1 065	15	1 080
à plus de cinq ans			
<b>TOTAL</b>	<b>1 515</b>	<b>42</b>	<b>1 557</b>
<b>Dont valeur résiduelle :</b>			
à un an au plus	1		1
à plus d'un an et cinq ans au plus	22	10	32
à plus de cinq ans			
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>33</b>

**NOTE 27 – Participation des salariés**

(en milliers d'euros)
Montant de la participation des salariés au résultat de l'entreprise au titre de l'exercice
<b>753</b>

**NOTE 28 – Rémunération globale par catégorie de dirigeants**

Le montant des rémunérations versées en 2007 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance par la société ou certaines de ses filiales, à raison de leurs fonctions dans le groupe s'élève à 1 270 milliers d'euros.

**NOTE 29 – Effectifs**

Les charges de personnel figurant dans le compte d'exploitation correspondent à un effectif moyen de 307 salariés, dont 289 cadres et 18 non cadres.

**NOTE 30– Passifs éventuels**

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence sur le résultat supérieure à 500 K€, dans l'hypothèse où ces litiges devaient se conclure au désavantage de Linedata Services.

**NOTE 31– Evénements post clôture**

Aucun événement significatif

## Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2007

En milliers d'euros

Désignation des valeurs	Valeur d'inventaire
<b>Titres de participation</b>	
LINEDATA SERVICES Luxembourg	2 603
LINEDATA SERVICES Ingénierie	6 924
LINEDATA SERVICES Tunisie	1 033
LINEDATA SERVICES Inc	30 717
LINEDATA SERVICES GmbH	25
LINEDATA SERVICES Assurances	11 058
LINEDATA SERVICES Canada Inc.	-
BEAUCHAMP FINANCIAL TECHNOLOGY Ltd	29 638
<b>Total titres de participation</b>	<b>81 998</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Actions propres Linedata Services (contrat de liquidité)	156
Actions propres Linedata Services	2 860
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3 016</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	
Actions propres Linedata Services	336
FCP (placement sur contrat de liquidité)	55
SICAV monétaires	10 477
Certificat de dépôt	0
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>10 868</b>
<b>Total général</b>	<b>95 882</b>

## Projet d'affectation du résultat

En euros

Origines

Résultat de l'exercice	8.021.354
Autres réserves	23.722.733

Affectations

Affectation aux réserves	
- réserve légale	
- réserves réglementées	
- autres réserves	28.224.964
Dividendes (*)	3.519.123
Autres répartitions	
Report à nouveau	

Totaux	31.744.087	31.744.087
--------	------------	------------

(\*) Dividendes distribuables en franchise de prélèvement exceptionnel.

Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste "Report à nouveau".

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Linedata Services, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 3.5 de l'annexe, les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus des sociétés concernées. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie retenue par votre société et vérifié les calculs de détermination des valeurs d'usage retenues par votre société au 31 décembre 2007. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet                      Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1<sup>re</sup> convention :**

Nature et objet : contrat de prestations de services entre votre société et la société Invegado en date du 24 avril 2007.

Modalités : selon les dispositions de ce contrat la société Invegado fournit à votre société des prestations d'études et de conseil. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de un an. Les prestations fournies par la société Invegado consistent en :

- ✓ d'une part, être à l'écoute du marché et signaler à votre société les nouvelles opportunités stratégiques. Cette prestation est facturée pour un montant forfaitaire, fixe et non révisable de 15 000 euros hors taxes sur la durée du contrat ;
- ✓ et, d'autre part, sur demande de votre société, à assister cette dernière en matière de développement commercial et à la conseiller dans les domaines de la stratégie et du management. Cette prestation est facturée sur la base de 2 000 euros hors taxes par journée d'intervention.

Cette convention a fait l'objet, sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, de la constatation d'une charge de 37 000 euros.

Personne concernée par cette convention : Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 12 mars 2007.

#### **2<sup>e</sup> convention :**

Nature et objet : un avenant (n°6) à la Convention de mise à disposition de fonds par votre société à Linedata Services Inc. a été conclu sur l'exercice.

Une convention initiale de mise à disposition de fonds a été conclue le 27 février 2003. Un premier avenant (n°1) a été conclu le 31 mars 2003 pour une avance de 7,5 M\$ destiné à financer l'acquisition des actifs PSG UK de Thomson Financial.

Un avenant (n°2) avait été conclu sur l'exercice 2005, dans le cadre de l'acquisition des actifs de Global Investment Systems, pour une avance de 18 M\$.

L'avenant (n°3) a été conclu le 17 février 2006, dans le cadre de l'acquisition des actions de Beauchamp Financial Technology Inc., pour une avance de 139 701 £.

L'avenant (n°4) a été conclu le 25 septembre 2006, il modifie l'échéance de remboursement de l'avance de 18 M\$.



L'avenant (n°5) a été conclu le 25 septembre 2006, il modifie l'échéance de remboursement de l'avance de 139 701 £.

L'avenant (n°6) a été conclu le 8 février 2007, dans le cadre de l'acquisition des actions de Beauchamp Financial Technology Inc., pour une avance complémentaire de 61 134 £.

Modalités : ces fonds sont rémunérés sur la base du T4M + 0,4% pour la convention initiale. Pour les avenants n°1 à n°3, ils sont rémunérés sur la base du taux d'intérêts payé par votre société dans le cadre des emprunts souscrits par elle-même pour refinancer ces acquisitions. Pour l'avenant n°6, l'avance est rémunérée au taux EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de 1,10%.

En application des deux avenants (n°4 et n°5), le remboursement des avances est à l'initiative du prêteur si sa situation le lui permet. L'avance pourra être reconduite dans le temps, sans limite de durée, par périodes de 7 ans. Enfin, il est prévu que le montant de chaque remboursement devra être au moins égal à 50 000 £ pour le prêt en £ et à 100 000 \$ pour l'avance en \$. L'avance consentie dans le cadre de l'avenant n°6 est remboursable suivant les mêmes modalités.

Les conséquences financières de l'application de la convention initiale et de ses avenants sont présentées dans la troisième partie du rapport.

Personnes concernées par cette convention : Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire, et Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 8 février 2007 pour l'avenant n° 6.

### **3<sup>e</sup> convention :**

Nature et objet : modification des rémunérations pour les membres du Directoire détenteurs d'un contrat de travail avec la société.

Modalités : Le Conseil de Surveillance autorise Messieurs Yves STUCKI, Michael de VERTEUIL et Aïssa AZZOUZI à percevoir les rémunérations suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Prime d'objectif 2006</b>	<b>Prime exceptionnelle 2006</b>	<b>Rémunération fixe 2007</b>	<b>Prime d'objectif 2007</b>
Monsieur Yves STUCKI (1)	50 000	25 000	155 000	50 000
Monsieur Michael de VERTEUIL	50 000	30 000	160 000	50 000
Monsieur Aïssa AZZOUZI	50 000	30 000	165 000	60 000

(1) La prime d'objectif 2006 de Monsieur Yves STUCKI avait été autorisée lors du Conseil de Surveillance du 28 mars 2006.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 les rémunérations brutes versées par votre société sont les suivantes :

- Pour Monsieur Yves STUCKI : 210 287 euros (dont le solde de la prime d'objectif 2006).
- Pour Monsieur Michael de VERTEUIL : 244 975 euros (dont le solde de la prime d'objectif 2006)
- Pour Monsieur Aïssa AZZOUZI : 250 719 euros (dont le solde de la prime d'objectif 2006).

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Yves STUCKI, Michael de VERTEUIL et Aïssa AZZOUZI, membres du Directoire.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 12 mars 2007.

## **2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **De la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> conventions :**

Nature et objet : conventions de mise à disposition de fonds par votre société.

Modalités : les principales modalités sont présentées dans le tableau suivant (les chiffres sont en euros) :

<b>Sociétés bénéficiaires</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Avance au 31/12/2007</b>	<b>Intérêts à recevoir au 31/12/2007</b>	<b>Produits financiers comptabilisés sur l'exercice clos le 31/12/2007</b>
Linedata Services (UK) Ltd	T4M +0,4%	0	0	0
Linedata Services Luxembourg	T4M +0,4%	0	0	0
Linedata Services GmbH	T4M +0,4%	0	0	0
Linedata Services Ingénierie	T4M +0,4%	0	0	0
Linedata Services Assurances	T4M +0,4%	818 909	22 716	22 516
Linedata Services Tunisie	T4M +0,4%	0	0	0

### **7<sup>e</sup> convention :**

Nature et objet : accord de commissionnement d'apport d'affaires signé entre votre société et la société Invegado, les 28 septembre et 20 décembre 2001.

Modalités : cette convention prévoit que la société Invegado percevra une commission en échange de services de courtage qu'elle rendra lors d'une acquisition par, ou une fusion avec, Linedata Services d'une société ; la commission sera calculée en pourcentage du montant de la transaction réalisée par votre société.

Cette convention a été résiliée avec effet au 3 mai 2007. Elle n'a pas eu d'effet sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### **8<sup>e</sup> convention :**

Nature et objet : convention de sous-location et services par votre société à Linedata Services Ingénierie.

Modalités : cette convention prévoit la sous-location par votre société à sa filiale d'une partie des locaux du 10, rue de la Renaissance à Antony. Cette convention qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004 a une durée indéterminée et se terminera au plus tard à la fin du bail soit le 31 mai 2011. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, en application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 22 570 euros. Le solde du dépôt de garantie encaissé est de 2 876 euros.

### **9<sup>e</sup> convention :**

Nature et objet : convention de sous-location et de services par votre société à Linedata Services Assurances et son avenant.

Modalités : la convention initiale approuvée par votre assemblée générale du 30 juin 2005, prévoit la sous-location par votre société à sa filiale d'une partie des locaux du 8, rue de la Renaissance à Antony. Cette convention qui a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2004, a une durée indéterminée et se terminera au plus tard à la fin du bail soit le 28 octobre 2012.

En application d'un avenant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, votre société et Linedata Services Assurances ont convenu d'une extension des locaux sous-loués (bureaux et 7 emplacements de stationnement abrité). Cet avenant a défini les conditions de sous-location de la superficie complémentaire et a mis à jour les conditions financières de la sous-location initiale.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, en application de cette convention et de son avenant, votre société a comptabilisé un produit de 375 469 euros. Le solde du dépôt de garantie encaissé est de 44 383 euros.

### **10<sup>e</sup> convention :**

**Nature et objet** : convention de mise à disposition de fonds par Linedata Services (UK) Ltd. à votre société.

**Modalités** : ces fonds sont rémunérés sur la base du T4M + 0,4%.

La charge financière constatée sur l'exercice en application de cette convention s'élève à 45 866 euros.

La dette de Linedata Services envers Linedata Services (UK) Ltd s'élève au 31 décembre 2007 à 1 245 866 euros dont des intérêts non réglés de 45 866 euros.

### **3. Conventions et engagements entrés en vigueur au cours de l'exercice et n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### **De la 1<sup>re</sup> à 2<sup>e</sup> conventions :**

**Nature et objet** : en complément de l'avenant n°6, deux autres avenants à la Convention de mise à disposition de fonds par votre société à Linedata Services Inc. ont pris effet au cours de l'exercice.

L'avenant (n°7) a pris effet dans le cadre de l'acquisition des actifs de Global Investment Systems, pour une avance complémentaire de 4 M\$.

L'avenant (n°8) a pris effet dans le cadre de l'acquisition des actions Beauchamp Financial Technology Inc., pour une avance complémentaire de 114 672 £.

**Modalités** : ces avances accordées en application des avenants (n°7 et n°8) sont rémunérées au taux EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de 1,10%.

Le remboursement de ces avances est à l'initiative du prêteur si sa situation le lui permet. L'avance pourra être reconduite dans le temps, sans limite de durée, par périodes de 7 ans. Enfin, il est prévu que le montant de chaque remboursement devra être au moins égal à 50 000 £ pour le prêt en £ et à 100 000 \$ pour l'avance en \$.

La convention initiale de mise à disposition de fonds ainsi que ses avenants 1 à 8 ont conduit à constater, sur l'exercice, des produits financiers pour 733 525 euros.

La créance de votre société envers Linedata Services Inc. s'élève au 31 décembre 2007 à 14 876 180 euros dont les intérêts non réglés pour 399 760 euros.

**Personnes concernées par ces conventions** : Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire, et Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire.

### **3<sup>e</sup> convention :**

**Nature et objet :** une convention de mise à disposition de fonds par Linedata Services Luxembourg à votre société a pris effet sur l'exercice.

**Modalités :** l'avance est rémunérée sur la base du T4M + 0,4%.

Cette avance est consentie pour des périodes d'une semaine tacitement renouvelable. Dans l'hypothèse où l'Emprunteur souhaiterait disposer de fonds pour une période prévisible supérieure à 12 mois, Linedata Services SA, votre société et sa filiale Linedata Services Luxembourg pourront conclure un contrat de prêt à moyen et long terme moyennant un taux d'intérêts préférentiel qui sera négocié dans chaque cas particulier. Dans cette hypothèse une simple lettre d'accord suffira à formaliser ce prêt.

La charge financière constatée sur l'exercice en application de cette convention s'élève à 24 481 euros.

La dette de votre société envers Linedata Services Luxembourg s'élève au 31 décembre 2007 à 568 000 euros dont les intérêts non réglés pour 24 481 euros.

**Personnes concernées par cette convention :** Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire, et Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire.

Ces trois conventions n'ont pas été autorisées préalablement par simple omission. Les avenants n°7 et n°8 au contrat de mise à disposition de fonds signés entre votre société et Linedata Services Inc. ont été autorisés a posteriori lors du Conseil de Surveillance du 7 février 2008 et signés le 12 février 2008. La convention de mise à disposition de fonds signée entre votre société et Linedata Services Luxembourg a été autorisée a posteriori lors du Conseil de Surveillance du 10 mars 2008 et signée le 14 mars 2008.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet                      Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

## Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007

Etabli en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, ce rapport est destiné à exposer à l'assemblée générale les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de Linedata Services S.A., ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et par le Groupe.

### 1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Linedata Services est une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Issu d'une division du groupe ADP-GSI, le Groupe Linedata Services s'est construit initialement par un LBO puis par acquisition successive de sociétés ou fonds de commerce. Il se dote progressivement des structures et procédures recommandées par les principes de gouvernement d'entreprise en les adaptant à sa taille et à son mode de fonctionnement.

#### 1.1 - Composition du Conseil de Surveillance

Fonction	Nom	1 <sup>ère</sup> nomination	Echéance du mandat	Age	Nb. actions détenues au 31/12/2007
Président	Mr Jacques BENTZ	A.G. du 16 février 1999	A.G. 2009	66 ans	7.330
Vice-présidente	Mme Monique BOURVEN (1)	A.G. du 28 juin 2004	30/11/2007	65 ans	-
Membres	Mme Lise FAUCONNIER	Conseil du 6 mars 2003, ratification A.G. du 25 juin 2003	8/2/2007	42 ans	-
	Mr Jean-Philippe PEUGEOT	A.G. du 28 juin 2004	A.G. 2008	54 ans	1
	Mr Francis RUBAUDO	A.G. du 16 février 1999	A.G. 2009	56 ans	10

(1) Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA a été nommé membre du Conseil à titre provisoire en remplacement de Madame BOURVEN en février 2008.

Les autres fonctions exercées par les membres du Conseil au cours de l'exercice sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire, de même que les rémunérations qu'ils ont perçues de la Société ou du Groupe.

Le Conseil ne comprend pas de membres désignés par les salariés, les salariés de la Société et du Groupe détenant moins de 3% du capital de la Société dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et du FCPE LDS Actionnariat. Les délégués désignés par le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie la Société (CE-UES) sont convoqués à toutes les séances pour y assister avec voix consultative.

D'après les statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, et chaque membre du Conseil doit détenir au moins 1 action de la Société. Les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de deux années. Ils sont rééligibles. Le nombre de membres ayant plus de 70 ans ne peut dépasser le tiers du nombre total des membres.

A l'exception de Monsieur PEUGEOT qui exerce des fonctions dans Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, actionnaire de la Société à plus de 10% du capital et également adhérente à un Pacte d'actionnaires conclu avec certains dirigeants du Groupe, chacun des membres du Conseil satisfait aux critères qui définissent un administrateur indépendant selon les principes de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF : aucun des membres n'exerce de fonction de direction ni de fonction salariée au sein de la Société ou du Groupe, n'a de relations commerciales significatives avec la société, ne détient personnellement une part significative du capital de la société, et n'est mandataire social de la société depuis plus de douze ans.

## 1.2 – Organes de direction du Groupe

Le Conseil de Surveillance a nommé un Directoire, constitué de 4 membres au cours de l'exercice 2007. La composition du Directoire est la suivante :

Fonction	Nom	1 <sup>ère</sup> nomination	Echéance mandat	Age	Nb. d'actions en pleine propriété au 31/12/2007
Président	Mr Anvaraly JIVA	16 février 1999	16 février 2009	56 ans	1.975.430
Membres	Mr Aïssa AZZOZI	25 septembre 2006	16 février 2009	45 ans	10.250
	Mr Yves STUCKI	16 février 1999	16 février 2009	65 ans	152.400
	Mr de VERTEUIL Michael	25 septembre 2006	16 février 2009	53 ans	61.400

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Ses membres sont toujours rééligibles.

Les autres mandats exercés par les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice sont détaillés dans le rapport de gestion du Directoire, de même que les rémunérations qu'ils ont perçues de la Société ou du Groupe. Il est précisé que seul le Président du Directoire est rémunéré pour ses fonctions de mandataire social ; la part variable de sa rémunération est fonction des résultats de l'entreprise. Les autres membres du Directoire sont rémunérés en leur qualité de salariés de Linedata Services.

Le Directoire exerce les fonctions de direction générale de la Société conformément à la législation en vigueur, et sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ni les statuts de la Société ni le Conseil n'ont fixé de limites particulières aux pouvoirs du Directoire.

Le Président du Directoire a délégué certains de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires, et a désigné dans ce cadre des responsables opérationnels par zone d'activité. Ces responsables opérationnels sont pleinement responsables (opérations et gestion) des activités qu'ils supervisent et répondent devant le Président du Directoire de la performance de ces dernières.

Après la mise en place en début d'année 2007 de la nouvelle organisation opérationnelle régionale associée à des fonctions supports transversales, le Comité de Direction du Groupe renommé Comité Exécutif a été constitué des Directeurs opérationnels des régions et des responsables des directions fonctionnelles.

Après complément progressif des fonctions supports au cours de l'année 2007, le Comité Exécutif du Groupe a ainsi regroupé, autour du Président du Directoire :

<b>Directions opérationnelles</b>	Europe du Sud - Asset Management	Jacques OLLIVIER
	Europe du Sud - Crédits & Financements	Jean-Louis SAPEI
	Europe du Nord	David BILBE
	Asie	Sebastian KENT / Stuart FARR
	Amérique du Nord	Annie MORRIS / Stuart FARR
<b>Directions fonctionnelles</b>	Administration et Finance	Aïssa AZZOZI
	Stratégie	Yves STUCKI
	Développement International	Michael de VERTEUIL
	Communication et Marketing	Thomas HIRSCH
	Ressources Humaines	Frédérique SAINT OLIVE
	Recherche et Développement	Randy GUY
	Logistique et IT	Daniel BRISSON

Le Comité Exécutif se réunit environ une journée par mois. Il traite à la fois des sujets stratégiques (Plan Produit, Recherche et Développement, synergies commerciales, Ressources Humaines ...), opérationnels (projets, plans d'actions opérationnels et plans d'économies) et transverses (coordination Ressources Humaines, harmonisation des pratiques) et des revues financières.

Par ailleurs, des comités sont organisés dans chaque division opérationnelle pour traiter les sujets opérationnels et commerciaux propres à ces divisions.

### **1.3 – Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance**

Le fonctionnement du Conseil s'appuie sur les statuts de la Société et sur la législation et la réglementation, ainsi que sur les règles établies au fil du temps avec le Directoire.

Le Conseil se réunit régulièrement dans les cas prévus par les missions qui lui sont attribuées par la loi, telles que la revue des comptes annuels et semestriels et l'examen du rapport d'activité trimestriel du Directoire. Il statue à cette occasion (ou dans des séances spécifiques si besoin est) sur les autorisations de conventions réglementées ou d'octroi de garanties, la nomination des membres du Directoire et la fixation de leur rémunération, ....

Il se réunit également à l'occasion de tous les événements importants concernant la Société ou le Groupe. En particulier, il est consulté par le Directoire à l'occasion de la préparation des budgets, de l'organisation de toutes les assemblées générales, dans les projets d'acquisitions, d'augmentation de capital et de conclusions d'emprunts, lors des réorganisations et de la prise de décisions stratégiques.

Les convocations sont en général envoyées par courrier, après consultation des membres quant à leurs disponibilités, et transmises par le secrétaire du Conseil. En cas d'urgence, elles peuvent être transmises par télécopie ou messagerie électronique.

Les documents utiles aux délibérations sont communiqués quelques jours avant la séance afin de permettre aux membres du Conseil de demander d'éventuels compléments d'information. Indépendamment des réunions du Conseil, ses membres sont destinataires des communications publiques effectuées par la Société et ont accès sur demande à toute information souhaitée. Selon leurs centres d'intérêt et compétences particulières, certains membres du Conseil sont associés par la Direction du Groupe à des présentations d'études préliminaires, par exemple lors des acquisitions externes ou de la préparation des plans stratégiques.

Selon les sujets à traiter, le Conseil invite à ses réunions les personnes qu'il juge utiles. Outre les membres du Directoire, peuvent ainsi être invités certains dirigeants du Groupe ou des personnes extérieures. Les commissaires aux comptes sont convoqués aux séances dans les conditions prévues par la loi.

### **1.4 - Travaux du Conseil de Surveillance pendant l'exercice 2007**

Le Conseil s'est réuni sept fois pendant l'année 2007. Le taux de participation de ses membres a été de 93%.

Lors de ces réunions, le Conseil a en particulier procédé à :

- la revue des comptes sociaux et consolidés et des rapports corrélatifs pour l'année 2006 et le 1<sup>er</sup> semestre 2007, ainsi que des projets de communication financière préparés par le Directoire ; à cette occasion, les commissaires aux comptes ont rendu compte de l'exécution de leur mission et le Comité d'audit a exposé ses propres remarques sur les comptes et les procédures ;
- l'examen des prévisions budgétaires pour 2007 et 2008 ;
- l'examen des rapports trimestriels du Directoire ainsi que des éléments trimestriels de reporting et de prévision et des plans d'action présentés par le Directoire ;
- le renouvellement du Directoire à effet du 16 février 2007 ;
- la revue des résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée générale annuelle ;
- l'autorisation des conventions réglementées citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, et le renouvellement d'autorisation de diverses garanties (tel le nantissement des actions de filiales en garantie de l'emprunt) ;
- l'examen des éléments relatifs au paiement des compléments de prix liés aux acquisitions de GIS et BFT, et à la souscription dans le cadre de ces paiements d'un complément d'emprunt.

Le Conseil a par ailleurs fixé la rémunération du Président du Directoire et autorisé les modifications de rémunérations salariales pour les membres du Directoire détenteurs d'un contrat de travail avec la société. Ces décisions ont été prises sur recommandations émises par le comité de rémunérations. L'attribution des rémunérations variables des mandataires sociaux est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début d'année et dépendant des fonctions de l'intéressé : des critères de réalisation de chiffre d'affaires et/ou de résultat sur son périmètre de responsabilité, la définition de tâches spécifiques qui sont à mener à bonne fin, .... Les rémunérations exceptionnelles sont fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou de la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.

Le Conseil a en sus, en application de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, statué sur la levée des options et la conservation d'actions par les membres du Directoire qui ont bénéficié d'une attribution d'options de souscription d'actions.

La répartition des jetons de présence 2006 a été effectuée, en conformité avec la loi et les statuts, par délibération du Conseil, certains membres renonçant à attribution en considération des autres fonctions qu'ils exercent. Une partie des jetons de présence a été attribuée spécifiquement pour la participation au Comité d'audit.

## **1.5 - Comités constitués dans le cadre du gouvernement d'entreprise**

### Comité d'audit

Le comité d'audit était composé en 2007 de Madame BOURVEN et Monsieur RUBAUDO. Constitué le 14 décembre 2004, ce comité dispose d'un règlement intérieur écrit approuvé par le Conseil de Surveillance. Les missions qui lui ont été dévolues par le Conseil sont :

- d'examiner et commenter si nécessaire l'organisation, les procédures et les méthodes d'arrêté des comptes, y compris le reporting, le contrôle interne, les prévisions et la vérification par les Commissaires aux Comptes (avec ces derniers, d'examiner les remarques qu'ils pourraient formuler) ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables, de leur respect et de la conformité aux standards retenus pour l'établissement des comptes ;
- d'analyser les comptes préparés par le Directoire ;
- d'examiner au préalable les documents financiers publiés périodiquement par la Société, en veillant à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- de donner son avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes et sur la qualité de leur travaux.

Le Comité rend compte en temps utile au Conseil chaque fois qu'il l'estime nécessaire ou que le Conseil lui en fait la demande, et au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Les représentants de la Direction Financière du Groupe participent aux réunions, de même que les commissaires aux comptes.

Au cours de l'année, le Comité a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2006, à la revue des options de clôture puis à l'examen des comptes du premier semestre 2007, et enfin à la préparation de la clôture des comptes 2007 avec la revue des options de clôture et des risques. Il a également suivi la procédure et les résultats de l'audit réalisé à l'occasion de la détermination du complément de prix lié à l'acquisition de BFT.

Le Comité a par ailleurs revu le budget d'audit 2007 présenté par les commissaires aux comptes.

Enfin, le Comité a été informé en début d'année du plan d'action 2007 de la Direction Financière en vue d'améliorer les procédures et les systèmes de contrôle financier du Groupe, et a assuré le suivi de la réalisation de ce plan d'action. Dans ce cadre, les nouveaux systèmes d'information pour la comptabilité des sociétés françaises et la consolidation ont été présentés au Comité.

### Comité de rémunération

Le comité de rémunération a pour rôle de proposer au Conseil les éléments de rémunération du Président du Directoire, de donner un avis sur les modifications de salaires des membres salariés du Directoire, et d'examiner les propositions d'attribution de stock options formulées par le Directoire.

Le comité était composé en début d'année de Monsieur Jacques BENTZ et Madame Lise FAUCONNIER, celle-ci ayant été remplacée par Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT à partir du mois de mars 2007. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice.



## **2 - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments obtenus lors de discussions avec le Directoire, le Comité d'audit et certains membres du Comité Exécutif, ainsi qu'avec la collaboration des services administratifs et financiers en ce qui concerne les procédures formalisées.

Le dispositif de contrôle interne de Linedata Services vise à assurer la maîtrise des risques et l'efficacité des opérations de la Société et du Groupe, et en particulier l'application des instructions et orientations fixées par le Directoire, le bon fonctionnement des processus internes de la Société et du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et règlements. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Linedata Services a organisé ses systèmes de contrôle autour des principes suivants :

- la mise en place d'une Direction Financière par région et de contrôleurs de gestion par activité / métier ;
- un "reporting" par activité consolidé par région et au niveau du Groupe ;
- un suivi opérationnel formalisé à un niveau très fin, permettant une vision détaillée par la Direction de chacun des métiers et de chacune des régions du Groupe, de leurs performances et de leurs perspectives, ainsi qu'un contrôle de la fiabilité des informations comptables ;
- l'amélioration permanente de la formalisation de procédures au niveau du Groupe, tant sur les aspects de contrôle opérationnel que dans les domaines comptables, financiers, administratifs ;
- un processus de gestion de la croissance externe portant tant sur les études préalables aux acquisitions que sur l'intégration des entités après l'acquisition.

Le contrôle de gestion a été organisé par métier à l'intérieur de chaque zone géographique : par exemple, en Europe du Sud, un contrôleur pour Asset Management / Epargne / Assurance sur le périmètre français, un contrôleur pour Crédits et Financements couvrant la France et la Tunisie. Les contrôleurs de gestion répondent à la fois au Directeur Administratif et Financier de la région et au Responsable du contrôle financier Groupe, lui-même rattaché au Directeur Financier du Groupe.

Les fonctions financières « corporate » ont été renforcées en 2007 avec le recrutement d'un auditeur/contrôleur interne Groupe.

L'année 2007 a vu également la poursuite de l'effort de remise à niveau des systèmes d'information : mise en place de Cartesis Magnitude, outil intégré de consolidation et gestion/reporting, avec migration de la consolidation effectuée pour l'arrêté des comptes 2006 ; démarrage de CEGID dans les sociétés françaises du Groupe pour la comptabilité statutaire, la comptabilité analytique et la facturation ; poursuite du projet KEN pour étendre au Groupe l'outil interne de suivi des temps, CRM, gestion des versions produits, hotline, workflow et intranet.

### **2.1 - Le suivi opérationnel**

Le Groupe est organisé par zone géographique, chacune des zones étant placée sous la responsabilité d'un membre du Comité Exécutif. Chaque zone, en fonction de sa taille et de ses domaines d'activité, est subdivisée en une ou plusieurs unités de gestion, chacune dépendant d'un responsable lui-même rattaché au membre concerné du Comité Exécutif.

Au niveau de chaque entité sont établis un budget annuel, des révisions budgétaires trimestrielles et un reporting opérationnel mensuel. Ces éléments sont consolidés au niveau de chaque zone géographique, puis au niveau du Groupe. Chaque mois, le reporting est préparé par le responsable opérationnel assisté de son Directeur Administratif et Financier, puis présenté au Président du Directoire et à la Direction Financière du Groupe, en présence le cas échéant d'autres membres du Comité Exécutif. Les réunions budgétaires sont organisées selon la même méthodologie.

Le planning des réunions est établi en début d'année et est compatible avec le calendrier des communications financières. Il alterne des revues limitées de l'activité du mois effectuées dans les locaux des entités, et des revues trimestrielles plus approfondies au Siège.

Le format du reporting opérationnel est défini globalement pour toutes les entités du Groupe, et adapté si nécessaire aux spécificités de chaque métier. Le contenu du reporting s'est largement enrichi à compter de l'année 2006 et est désormais étendu à des éléments non strictement financiers : suivi des effectifs, de la R&D, de l'activité commerciale, des projets. Le reporting intègre également les positions et les prévisions de trésorerie et de suivi du BFR.

Tous les trimestres, un rapprochement est effectué entre le reporting opérationnel et les états comptables de l'entité. Ces analyses permettent de fiabiliser tant les informations financières que les informations de gestion.

Chaque trimestre, une synthèse de ces informations est transmise au Conseil de Surveillance.

## **2.2 – Les procédures de contrôle opérationnel**

Un certain nombre de procédures ont été formalisées concernant les activités au sein de chaque entité de gestion.

- Contrats avec les clients. Sur le périmètre français, ils sont signés par le Président du Directoire, lequel a délégué sa signature aux responsables opérationnels des entités à l'étranger. En sus des validations juridiques, les contrats importants en négociation font l'objet d'une revue par les services financiers en vue d'anticiper le mode de reconnaissance des revenus et les options financières corrélatives.
- Contrôle des engagements de dépenses et investissements et délégations de signatures. Les processus d'autorisation et limites de délégation ont fait l'objet de notes écrites diffusées dans les entités.
- Contrôle des charges salariales. La gestion du personnel et les augmentations de salaires sont des décisions relevant du responsable opérationnel de chaque métier. Le Président du Directoire valide l'ensemble des augmentations de salaires et les primes exceptionnelles avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe.
- Procédures de vente et de reconnaissance du chiffre d'affaires. Elles ont été formalisées dans le cadre des procédures comptables Groupe diffusées auprès des entités de gestion et de leurs responsables financiers. Les règles de reconnaissance du revenu en IFRS ont été largement diffusées au cours de l'année 2007 dans le cadre de séances de formation organisées sur chaque site du Groupe à l'intention des responsables opérationnels et commerciaux des entités.

## **2.3 – Les procédures comptables, financières et administratives**

Le manuel des procédures comptables déployé dans toutes les filiales détaille d'ores et déjà les règles relatives aux principes de reconnaissance des revenus, aux immobilisations incorporelles et à la R&D, aux provisions pour créances clients et pour risques et charges.

Les procédures de consolidation sont diffusées à toutes les filiales préalablement aux périodes d'arrêtés des comptes et reprennent, en sus des éléments que les filiales doivent élaborer et communiquer au siège pour la consolidation, le planning détaillé de la communication financière du Groupe. La remontée des informations est formalisée par l'utilisation du système de consolidation Magnitude.

Les sociétés françaises du Groupe disposent également de livres de procédures plus spécifiques où figurent en particulier :

- Les procédures de gestion de trésorerie au sein de chaque unité opérationnelle. Toute émission de paiement ne se réalise qu'au vu de la pièce justificative (facture) approuvée et du bon de commande s'il y a lieu. Les instruments de paiement nécessitent deux signatures conjointes, contrainte donnée vis-à-vis des banques pour toutes les procurations bancaires accordées ; les consignes internes précisent en sus que les deux signataires sont en principe le responsable opérationnel concerné et le Directeur Administratif et Financier ou un membre de la Direction Générale.
- Les procédures de paie, avec organigramme des responsabilités : collecte des éléments variables de paie (augmentations de salaires, attribution de primes), suivi et contrôle des demandes de congés et des autres absences, des notes de frais, traitement des avances et acomptes, établissement des déclarations sociales.

## **2.4 – Le processus d'acquisitions externes**

Bien que ce processus ne soit pas formalisé dans des procédures écrites, le Groupe a généralisé une démarche lui permettant de fiabiliser tant la validation de l'intérêt de l'acquisition que l'intégration dans le Groupe après réalisation de l'acquisition.

- Les cibles envisagées sont analysées puis sélectionnées au regard de certains critères qui ont été précisés et revus par le Conseil de Surveillance au cours de l'année 2004.
- Préalablement à l'opération, une phase de "due diligence" menée conjointement par le Groupe Linedata Services et ses conseils extérieurs permet de valider les éléments présentés concernant la cible : comptes, clients et fournisseurs, personnel, analyse des risques et des engagements.
- Dès réalisation de l'acquisition, il est procédé à la diffusion des procédures et en particulier des règles de reporting et de suivi opérationnel, tant par les circuits de responsabilité opérationnelle que par l'intermédiaire de la ligne financière.

## **3 - PROGRAMME D'AMELIORATION**

Au cours de l'exercice 2008, Linedata Services va renforcer son contrôle interne en :

- poursuivant la rédaction du manuel de procédures comptables Groupe ;
- améliorant l'outil de gestion/reporting Groupe ;
- achevant la mise en place de l'outil de comptabilité générale et analytique et de facturation pour les entités françaises ;
- continuant le renforcement et la restructuration des équipes financières, en particulier dans les domaines de la trésorerie et des fonctions juridiques, ainsi qu'au niveau de la direction financière du Royaume-Uni.

**Jacques BENTZ**  
**Président du Conseil de Surveillance**

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de  
Surveillance de la société Linedata Services, pour ce qui concerne les  
procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de  
l'information comptable et financière  
Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Linedata Services et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ; prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet                      Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

## Rapport du Directoire sur les résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent d'une part de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et d'autre part de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire, nous vous avons présenté le rapport de gestion sur les activités de la Société et du Groupe pendant l'exercice ouvert le 1er janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous proposons également :

- de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, et d'approuver et ratifier trois conventions réglementées conformément à l'article L. 225-90 du Code de commerce,
- de ratifier la nomination provisoire d'un membre du Conseil de Surveillance et de renouveler le mandat de deux des membres du Conseil,
- de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance,
- d'autoriser votre Directoire à procéder au rachat d'actions de la Société.

Dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire, nous vous soumettons des résolutions à l'effet :

- de renouveler l'autorisation accordée à votre Directoire en 2005 pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et pour attribuer gratuitement des actions à ses salariés et dirigeants, dans le cadre de sa politique de motivation et fidélisation du personnel,
- de renouveler la délégation de compétence donnée à votre Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société,
- d'autoriser votre Directoire à procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan d'épargne salariale, résolution rendue nécessaire par les résolutions qui la précèdent, bien que nous estimions qu'elle ne présente pas d'avantage particulier pour les salariés de notre Société,
- enfin, de donner à votre Directoire les pouvoirs nécessaires pour réduire le capital par annulation d'actions propres si cela s'avérait utile.

### **I. DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **I-1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, affectation du résultat (résolutions 1 à 8)**

Nous vous avons présenté les comptes annuels de Linedata Services S.A. et les comptes consolidés du groupe Linedata Services ainsi que le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Président du Conseil de Surveillance et celui du Conseil de Surveillance. Vos Commissaires aux Comptes ont relaté, dans leur rapport général sur les comptes annuels et leur rapport sur les comptes consolidés, l'accomplissement de leur mission.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation

Nous vous proposons également d'approuver le montant des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39 4° et 223 quater du CGI et le projet d'affectation du résultat de Linedata Services S.A. qui vous ont été exposés dans le rapport de gestion du Directoire.

Vous avez aussi entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés. Nous soumettons à votre approbation les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce qui font l'objet de ce rapport.

Ainsi que le rapport l'indique, trois conventions ont pris effet au cours de l'exercice 2007, concernant des mises à disposition de fonds :

- d'une part, Linedata Services a avancé à sa filiale Linedata Services Inc les fonds nécessaires aux paiements des compléments de prix relatifs aux acquisitions des actifs de Global Investment Systems (GIS) pour 4 MUSD et des actions de Beauchamp Financial Technology Inc pour 114.672 £ ;
- d'autre part, Linedata Services Luxembourg qui disposait de liquidités a prêté des fonds à sa société mère Linedata Services.

Ces trois mises à disposition de fonds n'ont pas, du fait d'une simple omission, été autorisées préalablement par votre Conseil de Surveillance, qui les a approuvées au début de l'année 2008. Nous vous remercions de bien vouloir approuver et ratifier ces trois conventions qui font chacune l'objet d'une résolution spécifique.

### **I-2. Ratification de la nomination provisoire d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de mandats de membres du Conseil de Surveillance (résolutions 9 à 11)**

Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA a été nommé en qualité de membre du Conseil de Surveillance par cooptation en remplacement de Madame BOURVEN démissionnaire. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

En sus, les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean-Philippe PEUGEOT et Vivien LEVY-GARBOUA arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Avec leur accord, nous vous proposons de renouveler chacun de ces mandats, pour une durée de deux ans conformément aux statuts, cette durée expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Nous vous rappelons que sont également membres du Conseil Messieurs Jacques BENTZ et Francis RUBAUDO, dont les mandats ont été renouvelés au cours de l'année 2007.

### **I-3. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance (résolution 12)**

Nous vous suggérons de décider l'attribution de jetons de présence pour les membres du Conseil de Surveillance, pour un montant global de 150 000 euros pour l'année 2008. Nous vous précisons que ce montant est identique à celui que vous aviez décidé pour les années 2005, 2006 et 2007.

Nous vous rappelons que ces jetons de présence ne seront déductibles fiscalement qu'à hauteur, par membre du Conseil, de 5% de la rémunération moyenne déductible des 10 salariés les mieux rémunérés, soit, sur la base des rémunérations 2007, approximativement 43 milliers d'euros pour le Conseil dans sa composition à ce jour.

### **I-4. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société (résolution 13)**

Lors des précédentes Assemblées Générales, vous avez autorisé le Directoire à opérer sur les actions de la Société. Nous vous avons rendu compte dans un rapport spécial de l'utilisation que nous avons faite de cette autorisation. Nous vous demandons de renouveler cette autorisation selon les modalités suivantes :

- le nombre total des actions achetées ne dépasserait pas 10 % du capital social, soit 1.173.041 actions ;
- le prix d'achat n'excéderait pas 25 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation pourrait être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à la Directive Européenne et aux pratiques de marché reconnues par l'Autorité des marchés financiers, en vue :

- (i) d'animer le marché de l'action Linedata Services dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- (ii) d'allouer des actions aux salariés ou aux dirigeants de la Société ou de ses filiales, en particulier pour l'attribution d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise, et pour l'attribution gratuite d'actions prévue par la loi de finance pour 2005 ;
- (iii) de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange ;

- (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- (v) de l'annulation en tout ou partie des actions acquises.

En vertu de cette autorisation, nous pourrions procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tous moyens applicables selon la législation en vigueur, y compris par voie d'achat de blocs de titres, à l'exclusion de tout usage de produits dérivés.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

## **II. DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **II-1. Autorisation à donner au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe (résolutions 14 et 15)**

Dans le cadre de sa politique de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe, le Directoire souhaite poursuivre son action et pouvoir offrir aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés du Groupe un accès direct au capital de la Société, tout en bénéficiant d'un régime fiscal et social attractif.

Dans ce cadre, vous nous aviez autorisés lors des assemblées générales tenues en avril 2000 et en juin 2005 à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions. Vous nous aviez également, en juin 2005, autorisés à attribuer gratuitement des actions aux salariés et dirigeants, dispositif institué par la loi de finance pour 2005 qui constitue pour notre Groupe, envers les personnels concernés, à la fois un complément et une alternative aux options de souscription ou d'achat d'actions. Nous vous avons rendu compte chaque année des utilisations que nous avons faites de ces autorisations.

Ces deux autorisations arriveront à échéance en août de cette année. Il nous paraît souhaitable de continuer à pouvoir en bénéficier, et nous vous demandons de bien vouloir les renouveler dès à présent dans les conditions que nous vous exposons ci-dessous.

Pour ces deux régimes, nous vous proposons qu'ils puissent concerner les membres du personnel de la Société et de ses filiales ainsi que les dirigeants dans les conditions permises par la loi. Les deux autorisations nous seraient données pour la même durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée et le nombre global d'actions de la Société ainsi attribuées représenterait au plus 6 % du capital.

Vous entendrez lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ces autorisations.

Nous vous précisons que la Société détient actuellement 219.738 actions propres acquises avec l'objectif d'allouer des actions aux salariés ou aux dirigeants de la Société ou de ses filiales et non encore utilisées à cet effet.

### **Autorisation à donner au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe (résolution 14)**

Il vous est proposé d'autoriser votre Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription et/ou à l'achat d'actions de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants du Groupe Linedata Services tels que prévus par la loi. Le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à plus de 586.000 actions, soit 5 % du capital de la Société, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourrait pas être supérieur au tiers du capital social.

La présente autorisation comporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription, et serait exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur au jour de l'ouverture des options de souscription.

Le prix de souscription ou d'achat par action sera fixé par le Directoire au jour où l'option est consentie, sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Directoire d'attribuer les options. En sus, pour les options d'achat d'actions, le prix ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions auto détenues par la Société.

Les options devraient être exercées dans un délai de 10 ans à compter de leur attribution, ce délai pouvant toutefois être réduit par le Directoire pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela serait nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.

Le Directoire aurait pouvoir dans les limites fixées ci-dessus d'arrêter les modalités du plan d'options et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, de déterminer les époques de réalisation, de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation et de modifier les statuts en conséquence.

Dans l'hypothèse où vous accorderiez cette autorisation, nous informerions chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

#### **Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe (résolution 15)**

Il vous est proposé d'autoriser le Directoire à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au bénéfice des salariés et dirigeants du Groupe Linedata Services tels que prévus par la loi. Le nombre total des actions attribuées au titre de la présente autorisation ne pourrait excéder 1 % du capital de la Société au jour de l'attribution.

Conformément au dispositif légal en vigueur, les actions attribuées gratuitement deviendraient propriété du bénéficiaire à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée minimale fixée par la loi, soit actuellement 2 ans. Le bénéficiaire ne pourrait les céder qu'à l'issue d'une période de conservation d'une durée minimale fixée par la loi, soit actuellement 2 ans également, et devrait respecter pour leur cession les dispositions alors en vigueur (à ce jour, des conditions portant sur les périodes pendant lesquelles les cessions ne sont pas autorisées).

Le Directoire aurait pouvoir dans les limites fixées ci-dessus de déterminer l'identité des bénéficiaires, de fixer les conditions et éventuellement les critères d'attribution des actions, et en cas d'émission d'actions nouvelles, de créer celles-ci par imputation sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Dans l'hypothèse où vous accorderiez cette autorisation, nous informerions chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

#### **II-2. Délégation de compétence au Directoire pour émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société (résolution 16)**

Nous vous suggérons de nous renouveler la délégation de compétence que vous nous avez accordée lors de l'assemblée générale de juin 2007 pour procéder, conformément aux possibilités offertes par les articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, à l'émission en période d'offre publique visant les actions de la Société, de bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires, si et seulement si l'offre publique est faite par un acquéreur qui n'est pas obligé d'obtenir une autorisation préalable de ses actionnaires pour mettre en œuvre des mesures de défense en cas d'offre publique hostile.

De tels bons, s'ils étaient émis et exercés, pourraient diluer significativement l'acquéreur s'il décidait de poursuivre son offre, par hypothèse désapprouvée par le Directoire, et constitueraient un moyen de dissuasion efficace, pour autant que les conditions de mise en œuvre d'une telle mesure de défense, telle que visées ci-dessus, soient réunies.

Dans le cadre de la résolution soumise à votre approbation, le Directoire pourrait ainsi émettre un nombre de bons de souscription au plus égal au nombre d'actions composant le capital de la Société lors de l'émission des bons, l'augmentation de capital résultant de l'exercice des bons étant limitée à un montant nominal maximal de 11.730.411 euros. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour déterminer les conditions et le prix d'exercice des bons, leurs caractéristiques et les diverses modalités relatives à l'émission des dits bons.



Les bons émis deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre publique visée et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

Cette délégation aurait une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée générale. Nous vous précisons que la présente résolution est soumise à votre vote dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

### **II-3. Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (résolution 17)**

Compte tenu du fait que nous vous proposons aux résolutions 14 et 16 de vous prononcer sur des autorisations pouvant donner lieu à d'éventuelles augmentations du capital de la Société par apport en numéraire, nous sommes tenus, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de vous soumettre également une proposition d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE) selon les modalités des articles L. 3332-18 et L. 3332-19 (anciennement de l'article L. 443-5) du Code du Travail. A défaut de vous proposer cette augmentation de capital réservée, toute décision prise en vertu des résolutions susmentionnées serait nulle.

Nous vous rappelons qu'un Plan d'Epargne Groupe a été créé au cours de l'année 2000 pour les salariés du Groupe, leur permettant d'acquérir soit des parts du FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en actions de la Société (pour les salariés de sociétés françaises) soit des actions de Linedata Services (pour les salariés de sociétés étrangères). Comme indiqué dans le rapport de gestion qui vous a été présenté, les actions de la Société détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe représentent moins de 3% du capital de la Société.

La résolution présentée vous propose de déléguer au Directoire la compétence d'effectuer en une ou plusieurs fois une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe existant, ou d'un PEE éventuel futur. Le montant nominal maximal des actions émises serait de 351.912 euros, soit 3% du capital social, et le prix d'émission serait déterminé par le Directoire en conformité avec notamment l'article L. 3332-19 (anciennement l'article L. 443-5) du Code du Travail. La durée de validité de la délégation serait de vingt-six mois à compter de ce jour.

Votre Directoire considère que cette résolution ne présente pas d'avantage particulier par rapport aux mesures existantes qui permettent aux salariés du groupe d'accéder au capital de la Société, lesquelles mesures comportent entre autres la possibilité de bénéficier d'un abondement de l'entreprise.

Votre Directoire vous recommande donc de ne pas approuver cette résolution.

### **II-4. Autorisation au Directoire de réduire le capital par annulation d'actions propres (résolution 18)**

Dans la treizième résolution, nous vous demandons d'autoriser le Directoire à racheter des actions de la Société en vue de divers objectifs, dont l'annulation de tout ou partie des titres rachetés. Nous vous demandons ici de bien vouloir autoriser le Directoire à annuler des actions ainsi rachetées et à réduire le capital en conséquence.

Cette autorisation nous permettrait :

- d'une part de pouvoir annuler des actions auto détenues qui n'auraient pas pu être utilisées pour l'objectif envisagé lors du rachat ni affectées à un autre objectif ;
- d'autre part d'envisager une réduction du capital aux fins de reluer les actionnaires.

Conformément aux dispositions légales, nous pourrions ainsi réduire le capital de la Société en une ou plusieurs fois, l'annulation porterait au plus sur 10 % des actions composant le capital par période de 24 mois, et l'autorisation nous serait accordée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre Directoire.

**Le Directoire**

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres salariés et des dirigeants du groupe**

(Quatorzième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres salariés et des dirigeants de la société et des groupements d'intérêts liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 dudit code.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet                      Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants du groupe**

(Quinzième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, dudit Code.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet

Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

(Seizième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous être appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximal des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de €11.730.411 et le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital de la société lors de l'émission de ces bons.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES  
Olivier Péronnet

Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres  
Hervé Jauffret

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

(17ème résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 351 912 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est réservée aux salariés de la société Linedata Services et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-80 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois dans le cadre de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 à R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée qui serait (seraient) décidée(s) nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serai(ent) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet

Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres

Hervé Jauffret

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

(18ème résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Linedata Services, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois (13<sup>ème</sup> résolution).

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet

Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres

Hervé Jauffret

## Liste des mandataires sociaux et autres fonctions

Monsieur Jacques BENTZ, Président du Conseil de Surveillance :

Président du Conseil de Surveillance de Groupe STERIA SCA, de Steria-Mummert Consulting AG, de DANET GmbH (Allemagne)

Administrateur de IPANEMA TECHNOLOGIES SA, de TDF SA

Gérant de TECNET Participations

Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire :

Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Ingénierie, de Linedata Services Luxembourg

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Linedata Services Assurances

Représentant de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Tunisie

Chairman and Chief Executive Officer de Linedata Services Inc., de LD Services Inc

Member of the Board of Directors de Linedata Services (UK) Limited, de Global Investment Services (Ireland) Ltd, de Linedata Services (BFT) Ltd, de Linedata Services (BFT) Inc

Member of the Board of Directors and Chief Executive Officer de Linedata Services Canada Inc.

Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA, membre du Conseil de Surveillance :

Responsable de la Conformité et coordinateur du contrôle interne et Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas

Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE, de Presses Universitaires de France

Administrateur de BNP Paribas Immobilier, de BNP Paribas (UK) – Londres, de BNP Paribas (Luxembourg) SA, de BNP Paribas (Suisse) SA

Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT, membre du Conseil de Surveillance :

Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères

Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA

Vice Président du Conseil d'Administration de Société Foncière, Financière et de Participations - FFP

Administrateur de LFPF - La Française de Participations Financières, de Immeubles et Participations de l'Est

Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance :

Gérant de INVEGENDO

Administrateur de ADEX, de PLEBICOM, de PUBLIC IDEES

Monsieur Yves STUCKI, membre du Directoire :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Assurances

Administrateur de Linedata Services Tunisie

Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire :

Administrateur de Linedata Services Luxembourg

Member of the Board of Directors de Linedata Services Inc, de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Services (BFT) Ltd, de Global Investment Services (Ireland) Ltd

## **Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 20 juin 2008**

### **Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA**

Renouvellement de mandat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services proposé lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2008.

- Age : 60 ans
- Références professionnelles actuelles : Responsable de la Conformité et coordinateur du contrôle interne et Membre du Comité Exécutif, BNP Paribas
- Activités professionnelles (5 dernières années) : Responsable Asset Management & Services de BNP Paribas jusqu'en 2005
- Fonctions de mandataire social :
- Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services (depuis le 7 février 2008)
  - Membre du Conseil de Surveillance de :  
KLEPIERRE  
Presses Universitaires de France
  - Administrateur de :  
BNP Paribas Immobilier  
BNP Paribas (UK) - Londres  
BNP Paribas (Luxembourg) SA  
BNP Paribas (Suisse) SA
- Nombre d'actions Linedata Services détenues : 500 au 15 mai 2008

### **Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT**

Renouvellement de mandat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services proposé lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2008.

- Age : 55 ans
- Références professionnelles actuelles : Dirigeant de sociétés
- Activités professionnelles (5 dernières années) : Dirigeant de sociétés
- Fonctions de mandataire social :
- Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services (depuis le 28 juin 2004)
  - Président et Directeur Général de :  
Etablissements Peugeot Frères  
Nutrition et Communication (jusqu'à mi-2007)
  - Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
  - Vice Président du Conseil d'Administration de Société Foncière, Financière et de Participations - FFP
  - Administrateur de :  
LFPF - La Française de Participations Financières  
Immeubles et Participations de l'Est
- Nombre d'actions Linedata Services détenues : 1 au 15 mai 2008